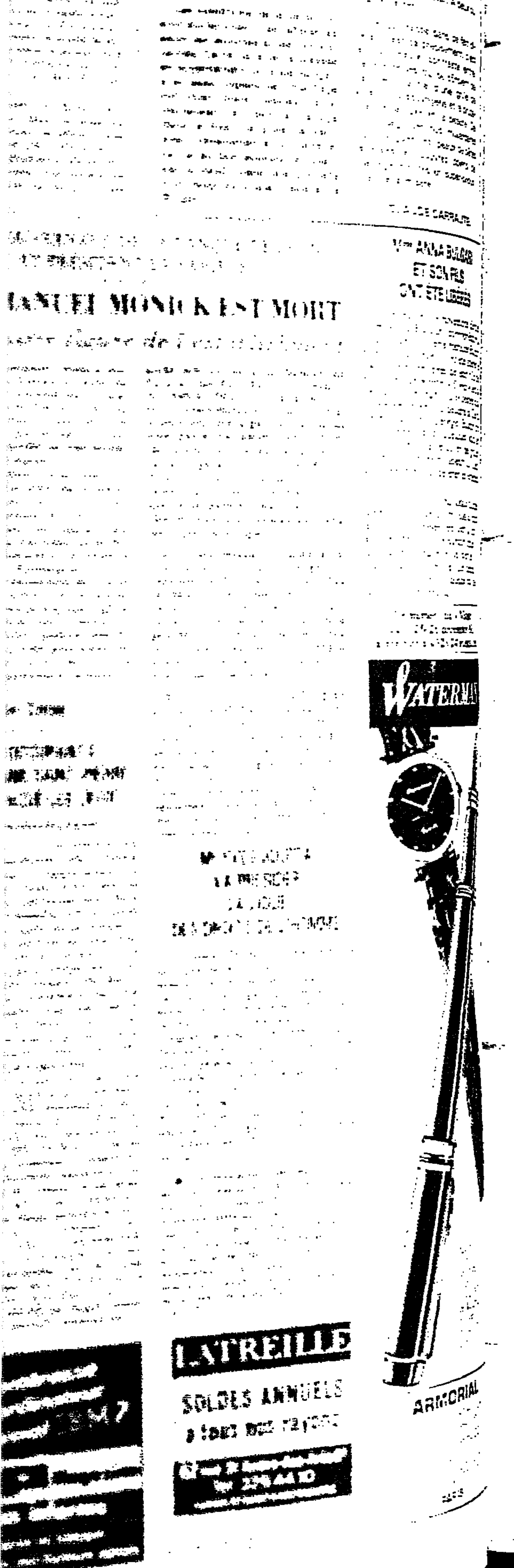


هكذا من الاصل

QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12105 — DERNIÈRE ÉDITION — MERCREDI 28 DÉCEMBRE 1983

Le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de Mao Zedong a été célébré avec éclat en Chine

LIRE PAGE 5

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,60 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les changements à la tête du P.C. soviétique

Préparer l'avenir

Malade, invisible depuis plus de quatre mois, absent du plénum du comité central et vraisemblablement de la session du Soviet suprême qui suivra, M. Iouri Andropov entend continuer de tenir fermement les rênes du pouvoir. Tel est, en tout cas, le message qu'il a voulu délivrer dès la première journée de la réunion semestrielle du « Parlement » du parti. D'une part, en effet, il a offert des promotions à plusieurs de ses proches. D'autre part, il a fait lire, en son nom, un discours qui, entièrement consacré à la politique intérieure, dresse un bilan positif d'une année d'activité et esquisse quelques perspectives de changement.

L'explication du « refroidissement » allégué par les officiels soviétiques n'est évidemment plus crédible. Quel que soit le mal dont souffre le secrétaire général, il est assez grave pour l'empêcher de paraître même devant les cadres dirigeants du parti, siégeant à huis clos. Mais M. Andropov a éprouvé le besoin de préciser qu'il était éloigné des travaux du comité central pour des « causes temporaires », laissant entendre que son retour à la vie publique n'était qu'une question de temps, et surtout que sa succession n'était pas ouverte.

En attendant, il prépare l'avenir. Certes, les promotions annoncées lundi sont largement conformes à la logique, mais, avec le renfort de ceux qui penchent toujours du côté du plus fort, elles donnent à ses partisans au sein du bureau politique une majorité contre les rescapés de la vieille garde brejnévienne. Après le coup d'arrêt enregistré à la suite du plénum de juin, cette majorité lui permettra-t-elle de changer en profondeur les cadres moyens du parti auxquels son prédécesseur avait assuré une carrière parfaitement stable ? Ce serait pour lui une chance d'imprimer enfin sa marque à une politique dont les contours commencent à peine à se dessiner.

Le discours lu devant le comité central fait porter à l'« héritage » la responsabilité des insuffisances et des échecs économiques. Pour y remédier, les maîtres mots restent mobilisation, discipline, avec une référence au passé qui rappelle plus le « communisme de guerre » que l'expérience relativement « libérale » de la NEP. L'accent est mis aussi sur le rôle des collectifs de travailleurs mais la coloration vaguement autogestionnaire du terme ne doit pas faire illusion. Reste que, tout en évitant prudemment le mot de réforme, M. Andropov demande un « examen complet et cohérent du système de gestion » de l'économie. Cet examen pourrait conduire à quelques révisions déchirantes dans le sens des propositions émises récemment par un rapport d'experts travaillant sous la direction d'un vieux routier du « réformisme » des années 60.

La maladie n'empêche donc apparemment pas le secrétaire général de diriger la politique soviétique, grâce à la mise en place de relais fidèles. Elle le gêne davantage pour mener une diplomatie active. Sans doute M. Andropov n'est-il pas étranger à la décision du Kremlin de suspendre ou d'interrompre les négociations en cours sur la réduction des armements, mais, à une époque où les relations internationales sont largement tributaires des rapports personnels entre « grands », il est dans l'incapacité d'avoir des contacts directs avec les dirigeants occidentaux qui souhaitent le rencontrer.

Sans surestimer l'efficacité des sommets, force est de constater que l'absence du chef de l'Etat et du parti soviétiques, bien qu'il soit actif dans la coulisse, ne contribue pas à éclaircir un horizon international tout encombré de gros nuages.

portent la marque de M. Andropov

Bien qu'absent de la réunion du comité central le secrétaire général a fait élire plusieurs de ses proches dans les instances dirigeantes

M. Andropov a beau avoir disparu durablement de la scène publique, il reste présent en coulisses. Telle est la conclusion qui s'impose à l'occasion de la session plénière du comité central réuni les 26 et 27 décembre, et à l'étude des mutations intervenues ces derniers temps aux échelons moyens de l'appareil du parti et qui vont toutes, ou presque, dans le sens du « changement » annoncé par le secrétaire général.

En ce qui concerne le sommet, l'impression de stagnation qu'avait donnée le dernier plénum du comité central en juin n'est plus de mise aujourd'hui, avec l'entrée de deux nouveaux membres de plein droit dans le saint des saints du pouvoir qu'est le Politburo du parti. Trois des quatre grands morts ou disparus des dernières années (Brejnev, Souslov, Kirilenko et Pelche) sont maintenant remplacés ; le Politburo retrouve, à une unité près, l'effectif qu'il avait après le dernier congrès brejnévien de 1981. En outre, et surtout, ces deux nouveaux membres sont visiblement éloignés du clan des « brejnéviens enracinés », dont M. Tchernenko, le rival malheureux pour la succession, est devenu la figure de proue.

Ainsi, M. Solomentsev, qui avait succédé en juin au défunt Pelche à la tête du comité de contrôle du parti, mais sans hériter de son siège de membre de plein droit du Politburo, accède à ce rang aujourd'hui, après avoir siégé dans cet organisme comme suppléant pendant douze ans. Le comité de contrôle est important dans la mesure où c'est par lui que doivent passer toutes les « affaires » – de corruption, entre autres – dans lesquelles sont impliquées des membres du parti et notamment ses cadres dirigeants.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 4.)

Des immigrés licenciés de Talbot-Poissy relancent le débat sur l'aide au retour

Contestée par une partie de sa base la C.G.T. prend ses distances vis-à-vis de l'accord conclu entre l'entreprise et les pouvoirs publics

Les grèves d'O.S. à Talbot-Poissy, Citroën-Aulnay et Renault-Flins, depuis juin 1981, avaient mis en lumière l'émergence syndicale des travailleurs immigrés, le plus souvent regroupés sous la bannière de la C.G.T.

Ce qui vient de se passer à Poissy avec la prise de position de quatre délégués C.G.T., affirmant parler au nom des immigrés licenciés et réclamant une indemnité de 200 000 francs pour rentrer au pays, marque une nouvelle étape dans cette évolution.

Si l'on écarte l'aspect passionnel de la revendication des travailleurs immigrés de Poissy, qui peut d'ailleurs entraîner la masse des O.S. dans une dangereuse fuite en avant collective, cette initiative a le mérite de réactualiser le débat sur l'aide au retour.

Tout comme les Beurs, de la deuxième génération, les travailleurs immigrés sont maintenant conscients de leurs droits et de leur rôle. Ce n'est donc pas un hasard s'ils conçoivent l'aide au retour comme un dédommagement pour services rendus à l'économie française. Le problème découle directement de cette attitude nouvelle : pour que le retour au pays soit possible, il faut que la somme des indemnités soit élevée.

En incidente, on voit bien aussi que les travailleurs immigrés repoussent l'autre solution envisagée, celle de la formation, parce qu'ils ne nourrissent pas d'illusions à son égard.

Et de fait, les chiffres leur donnent raison. A Talbot-Poissy, 88 % des O.S. n'ont pas suivi un cycle complet d'enseignement primaire. A Citroën-Aulnay, le sondage mené par la direction, entre septembre et décembre 1983, révélait que 66 % des 4 800 travailleurs immigrés étaient totalement analphabètes (c'est-à-dire également dans leur langue maternelle).

Dans son rapport, la commission d'étude pour le développement de la formation des ouvriers spécialisés chez Talbot considérait qu'« *il existe une disproportion entre des besoins potentiels qui paraissent considérables et les effectifs très limités touchés par la formation* ». Et elle concluait que l'effort de formation, pour rattraper ce retard, « *représentait un coût annuel de 100 millions de francs, rémunération ouvrière non comprise, soit un quadruplement de l'effort financier actuellement consenti.* »

Chez Citroën, on se montre tout aussi désemparé. La formation d'un analphabète équivaut à mille heures de cours réparties pendant quatre ou cinq années et, en 1984, la direction envisage de retenir une petite cinquantaine de stagiaires...

Autant dire que, face aux besoins, le handicap ne pourra jamais être comblé à temps et que les O.S. en sureffectif dans l'industrie automobile sont condamnés aux licenciements ou à une formation « bidon ». Face à l'évolution technologique prévisible, le souci de la formation vient trop tard et si l'on peut s'interroger sur les raisons d'une telle imprévoyance, il faut aussi admettre que la démarche – juste – de M. Rigout, réclamant, dans *l'Humanité* du 21 décembre, des plans de formation préventivement aux plans de restructuration, est également tardive, dans le cas de l'automobile du moins.

Que, dans ces conditions, naisse l'espoir du retour au pays n'a rien que de très compréhensible, même si l'illusion, là encore, est grande. Il est d'abord évident qu'une telle solution n'est pas valable pour tous et qu'elle ne doit être utilisée que sur la base d'un réel volontariat.

ALAIN LEBAUBE.

(Lire la suite page 16.)

AU JOUR LE JOUR

Vol

Pas de trêve des confiseurs cette année : l'opposition et le pouvoir reniflent partout des odeurs de scandale.

Parfois les arguments volent très bas. M. François Léotard (P.R.), répliquant à M. Jospin, accuse par exemple les socialistes de « camoufler leurs vols à l'étalage : dévaluations, escroquerie intellectuelle des nationalisations, effondrement économique du pays ».

Si l'on comprend bien M. Léotard, nous sommes gouvernés par de petits malfrats et les allées du pouvoir sont aussi peu sûres que les banlieues. Les socialistes seront donc jugés sur leur bilan, c'est-à-dire leur casier judiciaire. Les procureurs s'entraînent.

BRUNO FRAPPAT.

L'an V de la djihad afghane

Depuis l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, il y a quatre ans, six millions de personnes ont été chassées de leurs foyers, sur une population totale d'environ seize millions. Mais, en dépit de la disproportion des forces et d'une certaine lassitude, la résistance poursuit la lutte. Le 23 décembre, le quotidien soviétique *Izvestia* a reconnu que *« les combats, toujours sérieux, n'ont pas cessé »*, et que *« la lutte sera dure »*. L'ambassadeur soviétique à Islamabad a, pour sa part, menacé le Pakistan d'une *« action commune »* soviéto-afghane *au cas où les « terroristes » poursuivraient* leurs *« ingérences »* en Afghanistan à partir du territoire pakistanais. Notre envoyé spécial, Patrice Claude, qui revient d'un voyage dans les maquis afghans, relate sa rencontre avec les résistants de la région de Ghazni.

I. – La chanson de geste des guerriers

De notre envoyé spécial PATRICE CLAUDE

Ghazni. – « *Mes hommes contrôlent la ville* », nous avait assuré la veille au soir le sheikh Mohamed Ali Rizwani, commandant en chef du front de Ghazni. Or nous souhaitions justement visiter cette ville, ancienne capitale du premier grand royaume bâti par les musulmans en Afghanistan. Les moudjahidin de la Shura Itifaq Islami (Organisation de l'unité islamique) pourraient sans doute nous y piloter ? L'officier-mollah promit. Au matin, il eut cependant d'autres chats à fouetter. Il nous salua d'un ton martial et regagna son Q.G., une casemate de boue séchée camouflée à flanc de montagne.

Deux heures de pistes rocailleuses plus tard, nous étions parvenus aux portes de la ville. Le jeune moudjahid chargé avec dix de ses camarades de notre sécurité entreprit alors de nous dresser un tableau légèrement différent de la situation. Plus question de se pavaner presque tranquillement, en vainqueur, dans une ville « libérée ». Il s'agissait maintenant de pénétrer en force, à douze, avec six Kalachnikov *made in Egypt*, deux vieux fusils Lee Enfield de la guerre des Indes, et un lance-roquettes pourvu d'un seul et unique projectile. Le tout dans une cité apparemment assiégée certes, mais défendue, selon nos protecteurs, par au moins 10 000 Soviétiques et 1 500 gouvernementaux !

Bref, nous étions à 750 mètres du torrent qui borde la ville, il était possible de voir les deux célèbres minarets de Ghazni, et si le vent avait été favorable, il nous aurait apporté les brouhahas du bazar blotti au pied des murailles de la vieille citadelle. Cette citadelle d'où, nous avait-on dit, « *Les Shouravis*, (les Russes), *ne sortent jamais sauf en convoi, par crainte des tireurs embusqués un peu partout.* » Vrai ou faux, nous ne pouvions guère approcher.

(Lire la suite page 6.)

Le procès Paribas à mi-parcours

Léonce Boissonnat ou l'obsédante question

Lire page 7 l'article de JEAN-MARC THEOLLEYRE

L'or : mythe, symbole parure et matériau

Lire page 9 dans « le Monde des sciences et des techniques » le dossier établi par YVONNE REBEYROL

CONCOURS DE CHEFS D'ORCHESTRE A KATOWICE

Voyage au bout de la Pologne

Aller à Katowice au *début* de l'hiver, au moment de l'anniversaire de l'état de guerre, ne s'apparente certes pas à du tourisme. L'invitation du directeur de la Philharmonie silésienne, le professeur Karol Stryja, aux épreuves du deuxième Concours international des chefs d'orchestre Gregor-Fitelberg, méritait cependant de ne pas rester sans réponse. A nous de nous déplacer, puisque cette possibilité leur est interdite.

Le moins qu'on puisse dire est que les autorités polonaises n'y mettent guère de bonne volonté. Quinze jours *pour obtenir un visa in extremis*, une fouille en règle de vingt minutes jusqu'au moindre bouton de manchette, tous les papiers personnels passés au peigne fin, le passeport vérifié neuf fois en trois jours, les bagages à main mis d'autorité dans les soutes de l'avion... Il est vrai que *les Polonais jouissent* de la même suspicion : des soldats en armes prennent place dans les navettes de l'aéroport et aux deux bouts de l'appareil des lignes intérieures.

Centre industriel et charbonnier, Katowice n'est pas un lieu idéal pour *passer ses vacances. Le guide officiel* avoue qu'il n'y a rien d'autre à voir qu'une maison longue de 200 mètres et le palais des sports de douze mille places, style huître géante. A partir d'un noyau « ancien » assez restreint, aux immeubles gris et sans grâce, la ville est écartelée par d'immenses avenues autoroutières qui cloisonnent un tissu urbain assez lâche. Les rues de la vieille ville, très peu et très mal éclairées, fourmillent de gens pressés en quête d'un tram ou d'un bus ; quelques queues (quatre en 500 mètres) s'allongent au-dehors, devant une boulangerie, un snack, un magasin de parfums ou de jouets de Noël.

Katowice a cependant la chance d'être une des principales villes musicales de Pologne, grâce, en partie, à Gregor Fitelberg, compositeur en chef de grand talent, qui fonda l'Orchestre de la Radio polonaise à Varsovie en 1935 et, après la guerre, en reprit la direction, quand l'orchestre se fixa à Katowice, jusqu'à sa mort en 1953.

Dans la jolie salle moderne de la Philharmonie silésienne, qui garde *une allure romantique avec ses lus*tres, ses portes cintrées, ses couleurs tendres, blanches et mauves, une foule de jeunes gens et d'écoliers aux visages gais et charmants, habillés de couleurs vives, suivent avec passion les épreuves du concours de chefs d'orchestre, qui a lieu tous les quatre ans en hommage à Gregor Fitelberg.

Vingt-neuf concurrents de dix-neuf pays, apportant dans leurs bagages trois ouvertures, six symphonies, trois concertos et six œuvres modernes, donnaient un *caractère réellement universel* à ces épreuves fort bien dotées (1), dont les finales ont prouvé le haut niveau technique, comparable à celui de Besançon les meilleures années.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 11.)

(1) Six prix dont le premier de 150 000 zlotys (environ 13 000 F au cours officiel), la moitié seulement étant convertible en monnaie étrangère, il est vrai.

Le Monde

idées

Travailler

S'il est une France relativement épargnée par la crise qui se jette sur les routes, en ces temps de fête, il y en a une autre qui se désespère de ne pas trouver de travail. Jean-Claude Boulard, qui rappelle ce contraste, propose la création d'un droit au revenu minimum. Huguette Imbert-Vier juge dangereuse la pratique qui consiste, quand des licenciements sont nécessaires, à se séparer en priorité des plus de cinquante-cinq ans. Jean-Marie Bockel pense qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer l'information sociale et professionnelle. Gérard Israël met en garde l'opposition contre un nouveau Thermidor, dans l'hypothèse où la dégradation de la situation de l'emploi entraînerait des mouvements sociaux de grande ampleur et son retour rapide au pouvoir. Enfin, Jean Planchais parle d'un livre consacré à un originaire du Sahara qui a su tirer joie de la pauvreté et du travail.

Contre la ségrégation de l'âge

par HUGUETTE IMBERT-VIER (*)

L'ÉLÉVATION du niveau de vie, les progrès de la médecine, le développement et la prolongation de la vie sportive ont non seulement accru, depuis une trentaine d'années, la *longévité* des individus, mais aussi retardé de quelque dix ans les effets du vieillissement.

Parallèlement, en raison du chômage, les gouvernements successifs ont institué des modalités que l'on peut assimiler à des préretraites, comme la garantie de ressources et aujourd'hui les contrats de solidarité, qui ont permis à près de huit cent mille salariés de se retirer de l'activité professionnelle à cinquante-cinq ans avec 70 % de leur salaire jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces mesures destinées à libérer des postes par des retraites anticipées, outre le poids qu'elles représentent aujourd'hui pour l'UNEDIC, soit près de 50 % des dépenses de cet organisme, ont eu de plus, par suite de la publicité qui les accompagnait, un effet induit de discrimination généralisée à l'encontre des cadres de la cinquantaine.

Socialement, il est certes justifié que tous les salariés, hommes et femmes, exerçant des métiers pénibles puissent bénéficier d'un arrêt de leur activité de façon anticipée. Mais c'est beaucoup moins vrai des métiers de cadres.

Les entreprises, emportées par le courant des mass-media, se sont convaincues que les cadres au-delà de quarante-cinq ans n'avaient plus d'avenir et étaient, tout simplement, « bons pour la retraite ». Ainsi est née une véritable ségrégation qui, si elle devait persister, aurait pour effet, d'une part, de tuer, selon l'excellente définition de Claude Vimont, professeur à Sciences-Po, la *« mémoire de l'entreprise »* ; d'autre part, de faire perdre leur identité à des hommes et à des femmes physiquement et intellectuellement dans la force de l'âge, selon les normes médicales de notre époque.

En France, d'après des statistiques de 1980, l'espérance de vie moyenne est, à 55 ans, de 21 ans pour les hommes, et de 27 ans pour les femmes. Un cadre, débutant sa carrière à environ 25 ans aurait ainsi 30 ans de vie active contre 46 ou 52 ans de vie non active !

Aux États-Unis, l'âge de la retraite a été repoussé à 70 ans. Or on ne peut pas dire de ce pays qu'il n'a pas développé les techniques de l'avenir, ni qu'il soit en retard dans le domaine du « management » !

En fait, il existe dans l'activité professionnelle deux types de fonctions parfaitement distinctes et complémentaires. Les fonctions de réflexion et celles de l'action : *« staff and line »* comme disent les Américains.

La réflexion naît de l'expérience, aucun diplôme, si brillant soit-il, ne donnera à un homme ou à une femme de trente ans ce bagage complexe qui est la synthèse de multiples expériences vécues, ou encore cette « mémoire » emmagasinée par l'homme et qu'il restitue au moment d'une décision par un déclic quasi automatique.

A sa façon, l'homme est un ordinateur avec une mémoire associative particulièrement active dans le domaine professionnel. Elle est d'autant plus riche et plus utile qu'elle a accumulé les données et les expériences, et dans la fonction de réflexion elle est un atout majeur dont il semble grave de se priver, car à la différence de la machine cette mémoire humaine sait adapter, transposer, inventer et juger sans qu'il soit besoin de lui construire un programme qui d'ailleurs pourrait être limité ou erroné, puisqu'il ne bénéficierait pas du « vécu ».

En revanche, dans l'activité opérationnelle, la jeunesse est indéniablement un atout primordial du fait des disponibilités physiques et psychologiques qui facilitent la mobilité et la rapidité dans l'action.

Mais au-dessus de la technologie, de la technicité, au-dessus du bond sportif dans l'action, la réflexion stratégique, la capacité de synthèse et de contrôle sont des activités qui requièrent les guides, les correctifs, les supervisions que seule donne l'expérience professionnelle, voire l'expérience de la vie.

Avant qu'il ne soit trop tard, avant que les entreprises se soient privées d'agents précieux de l'économie, avant que trop d'hommes et de femmes encore en pleine force de l'âge et de la réflexion, aient été détruits par une mode perverse, il faudrait arrêter la purge.

Loin d'être un handicap pour l'avenir des jeunes, ce sont les cadres d'expérience qui pourront trouver et forger les chemins sur lesquels pourront s'engager les jeunes générations.

Rejeter toute une catégorie socioprofessionnelle vers les courts de tennis, le jogging, la bicyclette et autres sports et lui dénier le droit à la construction de l'avenir, n'est sûrement pas rendre service à la jeunesse. C'est la priver d'un acquis formidable. C'est aussi lui imposer le poids anormal d'une assistance financière au profit d'une catégorie de la nation qui, si on voulait bien réhabiliter son image, est parfaitement désireuse et capable de contribuer au virage du futur, problème fondamental de ces dernières années du vingtième siècle.

Dans les secteurs autres que le salariat industriel ou tertiaire, nombreux sont les hommes et les femmes qui ont prouvé leur richesse intellectuelle et leur créativité bien au-delà de cinquante ans : Picasso, Einstein, Pablo Casals, Arthur Rubinstein, Marguerite Yourcenar, de Gaulle, Adenauer, ne sont que quelques brillants exemples pris sur une longue liste d'hommes et de femmes qui témoignent contre l'actuelle ségrégation de l'âge dans les entreprises.

Faudrait-il admettre que la fonction salariale en elle-même entraînerait une détérioration exceptionnelle des cadres ? Une telle appréciation paraît totalement erronée mais la psychose qu'elle entraîne peut effectivement avoir des répercussions graves sur le psychisme individuel et collectif.

L'amplification du rejet des cadres de la cinquantaine dans l'inactivité appelle un correctif puissant, avant qu'un pan entier de notre structure socioprofessionnelle ne soit détruit arbitrairement pour le plus grand dommage de notre économie et de la nation.

(*) Auteur-réalisateur

Les deux France

par JEAN-CLAUDE BOULARD (*)

COMME à chaque veille de vacances ou de grands week-ends, gares, aérogares et autoroutes se sont remplies de ceux qui partaient, qui pour la neige, qui pour le soleil, qui pour la campagne. Des trains bondés, des routes encombrées, des avions combles, une France épargnée par la crise. Mais il est une autre France qui ne participe pas, celle-là, aux repas de fin d'année.

Celle des jeunes n'ayant jamais eu d'emploi, celle des chômeurs sans allocation, celle des femmes seules sans ressources. Des femmes et des hommes qui, pour simplement subsister, relèvent de l'assistance des bureaux d'aide sociale. De ceux qui vivent avec à midi un bon repas, le soir des restes ramenés dans un sac de gymnastique 200 francs d'aide d'urgence. De ceux à qui on coupe le gaz, l'électricité, qui n'ont plus les moyens de se chauffer, qui sont démunis, sans projet ni espoir.

Cette France, les élus locaux la rencontrent tous les jours. C'est cet homme de trente-deux ans, au chômage depuis quatre années qui n'a plus droit aux indemnités de l'ASSEDIC. Il ramasse à la journée papiers et cartons pour 10 à 15 francs. Bénéficiant d'un repas gratuit par jour ouvrable et de 250 francs par mois, il paye son loyer 300 francs grâce à la récupération des journaux.

C'est ce couple avec un enfant. Elle, fait quelques heures de ménage par semaine. Lui, est handicapé. Son handicap, trop élevé pour qu'il trouve un emploi, est trop faible pour lui ouvrir droit à pension. Ils envisagent d'avoir un deuxième enfant pour ressortir de la Caisse d'allocations familiales.

C'est cette veuve de quarante-neuf ans, sans qualification. Trop âgée pour trouver un emploi et trop jeune pour disposer d'une retraite.

Des milliers d'autres exemples pourraient être donnés d'une France qui le plus souvent se résigne ou rappelle qu'elle ne demande pas la lune, mais simplement du travail, n'importe quel travail.

Pour la gauche au pouvoir, reconnaître que la pauvreté se développe est une vérité difficile à gérer. En 1956, un hiver rigoureux apprend à la France que ses vieux meurent de froid et de faim. En 1984, un drame de la pauvreté à la « une » des journaux posera-t-il clairement la question du revenu de remplacement des personnes durablement privées d'emploi ?

Il est urgent d'admettre que la politique de restructuration industrielle engagée n'aura d'effets positifs qu'à terme et que pendant toute la période de transition, un nombre plus important de Français risquent de se trouver parmi les exclus et les laissés-pour-compte. Aussi est-il temps de poser clairement pour eux le problème du minimum social, au même titre qu'a été posé, dans le passé, celui du minimum vieillesse.

Il est nécessaire de prendre en charge ce nouveau risque social qu'est le chômage durable à travers un autre système que l'assistance. Ne replongeons pas une partie de la France dans le dix-neuvième siècle en la condamnant, pour survivre, à demander la charité publique. A-t-on mesuré, en termes de dignité, les traces laissées sur un jeune qui doit retirer, tous les huit jours, ses bons de repas gratuit ?

Il est temps de reconnaître à ceux qui n'ont pas de ressources professionnelles un droit au revenu minimum.

C'est vrai, la création d'un tel minimum social exigera de payer plus d'impôts. Mais le moment est peut-être bien choisi de dire à cette France qui part en vacances et à qui il n'est pas question de gâcher son plaisir, qu'à son retour elle devra s'interroger sur les conditions de vie de l'autre France.

(*) Maître des requêtes au Conseil d'État, conseiller général et conseiller régional.

LU

« DU SAHARA AUX CÉVENNES, OU LA RECONQUÊTE DU SONGE », de Pierre Rabhi

Un homme en paix

PIERRE RABHI est un homme de petite taille, aux yeux en amande, au regard brillant. Il est musicien, sculpteur et écrivain. Mais d'abord paysan. Par choix. En Ardèche, il a, de ses mains, créé à force de sueur et de privations une exploitation où il reçoit des stagiaires. Il va plusieurs semaines par an en Haute-Volta et y forme des jeunes à lutter contre la sécheresse du Sahel.

Un écologiste comme les autres ? Un hippie — un « zippie » comme on dit dans les Cévennes ardéchoises — qui a réussi son retour à la terre ? Rabhi est arrivé en Ardèche bien avant 1968, et s'il ne cache pas son mysticisme il n'a rien d'un idéologue. Il n'est pas venu des villes, il est venu d'un autre désert : le Sahara.

Rabhi est né à Kénadsa, dans le Sud algérien, où son père était forgeron. Rebah, comme il se prénommait alors, a été élevé dans ces confins sahariens où les traditions étaient intactes et l'islam, de la vie vécue. Il a galopé avec ses camarades, participé aux cérémonies familiales, fêté le ramadan, suivi les cours à l'école coranique. Après la mort de sa mère, il a été adopté par un couple d'enseignants français qui l'ont laissé achever son enfance de jeune Ksourien avant de l'amener à Oran, où il a fait des études françaises. Son extraordinaire sensibilité, son goût des livres et de la musique l'ont enfermé dans un monde où les « événements » d'Algérie n'ont eu qu'un faible écho. Il s'est fait baptiser de son propre gré, se plaçant délibérément entre deux civilisations. Ambiguïté douloureuse ? Pour Rabhi, pas d'écartèlement véritable ni de longues amertumes. Il a la tête dans les étoiles. Trop aussi pour rester longtemps employé de banque.

Il part pour la France, devient magasinier, se fiance. Elle et lui rêvent de devenir bergers. Mais ils n'ont pas d'argent. Une bicoque en Ardèche, l'appui du docteur Pierre Richard, l'« homme en blanc » qui, fuyant le bruit qu'un romancier a fait autour de lui, s'est installé aux Vences et fut l'un des fondateurs du parc des Cévennes, un travail acharné comme ouvrier agricole nourri de lectures et de musique. Aux limites de l'extrême pauvreté, avec sa femme et ses enfants, Rabhi a édifié son monde à lui.

Un monde, mais pas un refuge. Il accueille les premiers soixante-huitards, les conseille et les aide à comprendre la terre, les plantes et les animaux. Ses méthodes de culture sont appréciées, et il forme des disciples.

Rabhi aime les hommes et les bêtes, la terre, son Sahara d'origine et ce pays différent mais rude aussi où il a choisi de vivre, les chorals de Bach et sa guitare. De son enfance dans le Ksour, il a conservé non le souvenir de la médiocrité matérielle, qui d'ailleurs ne l'a guère quitté, mais celui d'une communauté équilibrée sous un ciel clair, d'un songe qu'il a « reconquis » dans les Cévennes.

Il a mis tout cela sur le papier, avec talent, humanité et un sens de l'infini venu du fond des âges et des sables. Ses amis l'ont poussé à en faire un livre. Il est édité et imprimé en Ardèche, comme il se doit. Ce témoignage d'un homme de paix qui tire joie de sa pauvreté et du travail de ses mains est une fleur rare.

JEAN PLANCHAIS.

★ *Du Sahara aux Cévennes, ou la Reconquête du songe.* Editions du Candide, Lavilledieu, Ardèche. 238 p., 70 F.

Pas de Thermidor

par GÉRARD ISRAEL (*)

LE gouvernement pourra-t-il en 1984 maintenir sa politique salariale malgré une inflation qui aura atteint pour 1983 au moins 9,5 % et qui entraînera une baisse du pouvoir d'achat de 3 ou 4 % en moyenne ?

N'est-il pas à craindre que, même si les syndicats tentent en apparence de modérer la réaction populaire, la base ne finisse par réagir avec vigueur et que, dès le premier trimestre de l'année, des mouvements sociaux d'une ampleur insoupçonnée se produisent dans tous les secteurs ?

Enfin, si comme tout permet de le penser le pouvoir se trouve dans l'obligation de laisser licencier, dans les secteurs industriels notamment, plusieurs centaines de milliers de travailleurs, l'économie française ne risque-t-elle pas de crouler sous le poids des charges indemnitaires de plus en plus lourdes ?

Un choix de gouvernement se posera dès lors en ces termes :

— Soit renforcer la politique de rigueur et tenir bon dans l'espoir de réaliser les réformes de structures de nature à donner à la France une capacité de résistance supérieure à celle qu'elle connut sous le pouvoir précédent ;

— Soit céder aux pressions à la fois violentes et sournoises du CERES pour mettre « enfin » en œuvre une « véritable politique de gauche » qui ferait passer « l'intérêt de la classe ouvrière », celui des entreprises et les intérêts domestiques de l'Hexagone avant la solidarité européenne.

La grande question est donc de savoir si les mouvements sociaux, attendus par les partisans d'une politique de gauche pure et dure, se produiront en temps voulu. Ces mouvements, pour prendre naissance et pour réussir, devraient avoir par hypothèse une ampleur comparable à celle des grèves de 1936 car l'angoisse du chômage est bien trop grande pour que la base prenne le risque d'une revendication ouvrière à implication politique évidente si elle ne touche pas des millions de travailleurs.

Bien entendu, des conflits sociaux au printemps favoriseraient l'opposition, notamment pour les élections européennes, et donneraient un argument de plus à ceux qui souhaitent une liste unique U.D.F./R.P.R.

Mais le gouvernement peut très bien faire l'impasse sur ces élections et viser un score honorable aux législatives de 1986.

Dans cette perspective, l'Elysée n'aurait d'autre choix que de réunir les conditions qui feraient que les ministres communistes quittent le gouvernement et que M. Rocard soit appelé aux fonctions de premier ministre. Cette dernière éventualité qui semblait tout à fait exclue jusqu'à ce jour, apparaît comme de plus en plus plausible sinon probable.

Dans cette situation, si elle venait à prévaloir, l'opposition devra d'abord se contenter d'engranger un succès considérable aux élections européennes. Elle devra ensuite continuer à se garder de la tentation de courtiser les partis d'extrême droite et de persévérer dans une ligne qui consiste à souligner la différence qui la sépare d'eux tant sur le plan politique que philosophique, et cela, quelles que soient les hystéries de l'opinion. Enfin, il lui reviendra d'utiliser avec habileté et détermination le capital de confiance qu'elle détient au sein du peuple français et plus particulièrement sur la scène européenne. C'est dans ce premier domaine que l'effort principal devra porter malgré les tendances au poujadisme que l'on peut déceler de-ci, de-là parmi les opposants au socialisme.

Avant tout, l'opposition est soucieuse de la continuité républicaine. Rien ne doit la faire dévier de sa route. Si, du fait de mouvements sociaux importants, l'effondrement économique était tel qu'elle soit légalement appelée à prendre le pouvoir, elle devra conserver, oubliant un anachronique Thermidor, un certain acquis social du socialisme et profiter de la confiance dont elle serait investie pour reconstruire la France dans l'entente et la fraternité entre Français.

(*) *Député au Parlement européen.*

Pour des maisons de l'information sociale et professionnelle

par JEAN-MARIE BOCKEL (*)

EN période de crise économique, les demandeurs d'emploi constituent une population fragilisée, dont une grande partie n'est plus en mesure de se prendre en charge totalement. Un processus d'évolution aboutissant à une véritable insertion n'est possible pour ces personnes qu'à la condition d'envisager globalement les problèmes posés, dans toute leur dimension professionnelle et sociale.

L'acte d'information permet à l'adulte d'explorer sa situation, de rechercher l'objectif qui lui convient, d'éclairer son diagnostic en fonction des données sociales et économiques mises à sa disposition.

Les actions entreprises auprès des jeunes et des femmes notamment montrent l'utilité d'une telle démarche. Mais, dans la situation d'urgence que nous connaissons, il faut aborder une population plus large, constituée par des groupes sociologiques menacés.

La meilleure intégration de toutes ces personnes, quel que soit leur âge, repose sur une utilisation optimale des dispositions réglementaires à travers les organismes qui ont pour mission d'insérer les citoyens dans leur environnement social. Le manque d'information, à ce niveau, engendre les phénomènes d'exclusion. *Quant à l'orientation*, l'adulte n'a pas actuellement la possibilité d'établir un bilan complet de ses potentialités humaines et professionnelles, à l'image des bilans de santé.

Les outils d'évaluation psychotechnique, les tests de personnalité restent limités aux opérations de recrutement et de sélection. Ni l'Agence nationale pour l'emploi ni les centres d'information et d'orientation de l'éducation nationale ne disposent d'un personnel spécialisé pouvant conduire à bien des procédures de ce type parfaitement adaptées à des adultes.

L'absence d'un tel dispositif engendre des situations paradoxales :

— stages de formation répétitifs : un même individu se dispersant à travers des expériences rendues négatives par l'absence d'un projet solidement élaboré au préalable ;

— incapacité de se prendre en charge : les pesanteurs sociales étant trop lourdes et la législation complexe ;

— désespoir et solitude des personnes isolées n'ayant plus la possibilité de s'accrocher à quoi que ce soit ou à qui que ce soit ;

— déstabilisation de groupes sociaux contraints de vivre en marge.

L'idéal vers lequel il faudrait tendre le plus rapidement possible, c'est la mise en place de *maisons de l'information sociale et professionnelle* répondant aux problèmes posés par l'information et l'orientation. Il existe des réalisations remarquables au Québec, qui a adopté ce principe. C'est le but qu'il faudra atteindre.

Dans l'immédiat et pour éviter des gaspillages inutiles, il est indispensable que toutes les personnes, salariés ou demandeurs d'emploi — jeunes, femmes, handicapés, demandeurs d'emploi âgés, licenciés pour raisons économiques, intérimaires..., — puissent bénéficier de *stages d'information et d'orientation de courte durée* leur permettant de prendre des décisions en personnes responsables.

Des actions expérimentales d'action collective d'information, d'orientation et d'aide de placement ont été conduites sur le bassin d'emploi de Mulhouse et ont donné des résultats excellents tant pour le placement direct des demandeurs d'emploi que pour l'élaboration d'un projet professionnel et social adapté à chaque cas.

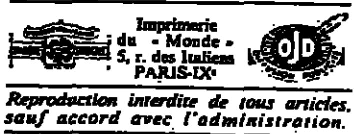
Nous faisons face aujourd'hui au plus difficile des problèmes : mettre l'efficacité économique au service d'un projet social.

(*) Député (P.S.) du Haut-Rhin.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

A PROPOS D'AVENTURES AU TIBET

Plusieurs lecteurs nous ont écrit pour nous signaler que le récit des aventures de Heinrich Harrer au Tibet (*le Monde* du 20 décembre) avait déjà enchanté leur jeunesse, il y a une trentaine d'années, puisque l'ouvrage avait été publié en français, dès 1953, et déjà chez Arthaud. Qu'on veuille bien nous pardonner notre ignorance, mais on pouvait s'y tromper. L'éditeur — toujours Arthaud — présente en effet l'ouvrage, en 1983, comme *« enfin disponible dans son édition française »*. La formule est pour le moins ambiguë.

A. J.

Les deux France

Pour des maisons de l'inform
sociale et professionne

Le Monde

étranger

LES SUITES DE L'ENTREVUE ARAFAT-MOUBARAK

L'Egypte déplore sans la dramatiser, la violence de la réaction d'Israël

Correspondance

Le Caire. – La *« question palestinienne »* pourrait devenir le cheval de Troie qui rouvrira au Caire les portes des capitales arabes et permettra de relancer le processus de paix au Proche-Orient. Maintenant que l'aspect spectaculaire de l'accolade Moubarak-Arafat s'est dissipé, la diplomatie égyptienne est à l'heure des premiers bilans et compte les points après la rencontre du raïs et d'Abou Amar (nom de guerre de M. Arafat). Au Caire, on cueille déjà avec satisfaction les premiers fruits des retrouvailles égypto-palestiniennes : le premier ministre jordanien, M. Moudar Badrane, a rendu *« hommage aux sacrifices de l'Egypte pour la cause palestinienne »* et a estimé *« du devoir des Arabes d'œuvrer pour sa réintégration »*. Le correspondant de l'Agence de presse égyptienne (officielle) accompagnant une délégation du Caire qui s'est rendue au Maroc pour présenter ses condoléances après le décès du frère du roi Hassan II, Moulay Abdallah, note la satisfaction des dirigeants de Rabat.

A propos des réactions mitigées et prudentes des autres pays arabes « modérés » (exception faite du Soudan, d'Oman et de la Somalie, qui ont toujours soutenu l'Egypte), les responsables du Caire soulignent qu'ils ne s'attendaient pas à un *« soutien unanime »* moins d'une semaine après la rencontre Moubarak-Arafat. Quand on leur cite notamment le cas de l'Arabie Saoudite, autre puissant allié arabe de Washington dans la région, qui n'a pas voulu se prononcer, ils répondent : *« Nous avons déjà patienté plus de quatre ans... »* Ils se félicitent, en revanche, de la position des Etats-Unis et de l'accueil favorable réservé par l'administration Reagan *« aux idées du Caire, soumises par le chef de la diplomatie égyptienne, M. Kamal Hassan Ali, pour réactiver le processus de paix en vue d'une solution au problème palestinien »*. La France et le Royaume-Uni, dont les ambassadeurs au Caire ont affirmée à M. Boutros Ghali, ministre d'Etat pour les affaires étrangères, le soutien de leur pays à la politique égyptienne après la visite en Égypte du chef de l'O.L.P., sont, eux aussi, classés parmi les *« amis »*.

La « bénédiction » américaine

Les responsables égyptiens se refusent, d'autre part, à tout commentaire direct sur les réactions des pays arabes qui ont condamné cette visite (Syrie, Libye, Yémen du Sud et certaines factions de l'O.L.P.) et soulignent que, depuis le voyage à Jérusalem du président Sadate en 1977, *« l'Égypte ne tient pas compte des attitudes de refus et poursuit ses efforts en faveur de la cause palestinienne »*. M. Boutros Ghali a été plus explicite devant le Sénat égyptien, en précisant que la stratégie diplomatique de son pays inscrivait, parmi ses priorités, la lutte *« contre l'extrémisme et le refus du processus de paix, que leur origine soit arabe, palestinienne ou israélienne »*. Aux violentes réactions de l'Etat hébreu, l'Égypte oppose son calme, et M. Kamal Hassan Ali a exprimé *« surprise et regret »*, accusant les *« milieux extrémistes israéliens de vouloir faire avorter la paix »*. On assure ici ne pas comprendre les causes de la colère d'Israël. *« Israël aurait dû accueillir favorablement la rencontre Moubarak-Arafat, puisque ce dernier a souhaité un dialogue avec la Jordanie, et que sa visite au Caire est un indice de son désir de suivre la voie du règlement politique du conflit »*, déclare M. Ali, tandis que M. Boutros Ghali croit que *« cette rencontre devrait faire prévaloir la modération contre le terrorisme »*.

Les Egyptiens estiment ne pas avoir fait de concessions à M. Arafat, puisque ce dernier est venu au Caire malgré la présence, dans cette capitale, d'une ambassade d'Israël et alors que le traité de paix avec l'Etat juif n'a jamais été remis en cause. Le calme des diplomates égyptiens s'explique également par leur conviction qu'Israël ne dénoncera pas les accords de Camp David à cause d'une visite qui a reçu la « bénédiction » de Washington. Ils soulignent, par ailleurs, que les relations entre Le Caire et Jérusalem étaient déjà au plus bas avant la venue du chef de l'O.L.P. La détérioration des relations a commencé à la suite de l'entrée des Israéliens à Beyrouth, durant l'été 1982, quand l'Egypte rappela son ambassadeur à Tel-Aviv pour des consultations qui n'ont pas encore pris fin. Le litige frontalier de Taba, au Sinaï, le boycottage voilé des produits israéliens et la suspension des négociations sur l'autonomie palestinienne n'ont fait que creuser le fossé depuis lors. On estime, au Caire, que la visite de M. Arafat, *« bien accueillie par les Palestiniens des territoires occupés »*, pourrait permettre de ressusciter des négociations mort-nées si Israël acceptait qu'une délégation jordano-palestinienne s'y joigne.

Sur le plan intérieur, le sommet Moubarak-Arafat permet au gouvernement du Caire de couper l'herbe sous le pied de l'opposition, qui faisait de la réconciliation avec les pays arabes et de la cause palestinienne son cheval de bataille pour les élections législatives de 1984. Déjà, le parti travailliste, chef de file de l'opposition parlementaire (gauche modérée) et les libéraux-socialistes (droite) ont applaudi une rencontre à laquelle le Rassemblement progressiste unioniste (marxiste-nassérien) et le néo-Wafd (résurgence du parti libéral nationaliste d'avant 1952) ne pourront manquer d'apporter leur soutien. Toutefois, malgré le *« succès total »* de la visite de M. Arafat, Le Caire ne veut pas crier trop tôt victoire, estimant que la conjoncture compliquée dans la région, les déchirements interarabes, les revirements d'alliance toujours imprévisibles et l'intransigeance israélienne exigent prudence et pondération.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Après son escale au Yémen du Nord

LE PRÉSIDENT DE L'O.L.P. VA SE RENDRE EN ARABIE SAOUDITE

Après avoir été reçu à Sanaa par le président de la République arabe du Yémen (du Nord), M. Yasser Arafat a *présidé, lundi 26 décembre*, une réunion du « conseil militaire des forces de la révolution palestinienne ». Selon son porte-parole, il se rendra cette semaine à Ryad pour s'entretenir avec le roi Fahd d'Arabie Saoudite. Il pourrait rendre visite aussi à la Jordanie avant de gagner Tunis où l'attendent les membres du comité central du Fath. Il leur rendra compte de la *« décision personnelle »* qu'il a prise de rencontrer le président Moubarak, a déclaré, à Alger, Abou Jihad, commandant en chef adjoint des forces palestiniennes. La session du comité central du Fath sera suivie de la réunion du comité exécutif de l'O.L.P., a-t-il précisé.

Dans une déclaration faite à son arrivée à Sanaa, M. Yasser Arafat a comparé ses adversaires aux *« esclaves de la Rome antique »* et a accusé certains régimes arabes d'être complices des Etats-Unis et d'Israël dans la *« balkanisation »* du Proche-Orient. – *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

L'ARMÉE LIBANAISE A CONSOLIDÉ SON CONTROLE DES ACCÈS DE L'AÉROPORT DE BEYROUTH

(De notre correspondant.)

Beyrouth. – La bataille entre l'armée libanaise et des miliciens chiites d'Amal – qui auraient débordé la direction du mouvement – a repris en force lundi 26 décembre en fin de *matinée à Beyrouth pour s'arrêter* l'après-midi. La Syrie paraît avoir joué un rôle décisif dans la suspension des combats. L'armée a consolidé les positions dont elle avait pris le contrôle la veille au prix de vingt-quatre heures d'hostilités. Situées dans les camps palestiniens de Sabra et de Chatila, face à la banlieue sud chiite, ces positions, évacuées par les Français, permettent de contrôler les voies d'accès à l'aéroport de Beyrouth. L'aéroport n'a pas été officiellement fermé, mais, durant les combats, il était inaccessible ; les avions ont décollé sans passagers.

Contrairement à ce qui s'était passé fin août, à la veille de la bataille de la montagne, l'armée ne s'est pas laissé déborder. Elle avait procédé à une forte concentration de blindés qui a laissé croire qu'elle allait investir la banlieue sud. Supposition irréaliste, car elle aurait dû se battre sur le terrain de ses adversaires, avec des effectifs dont la moitié est composée de chiites. Il n'en reste pas moins que la cohésion de l'armée s'est maintenue.

Les combats des trois derniers jours ont fait trente-cinq morts et cent soixante-dix blessés dénombrés dont beaucoup de civils, aussi bien dans la zone des combats que dans les quartiers chrétiens bombardés à plusieurs reprises ; les dégâts matériels sont très importants. Mardi 27 décembre, en fin de matinée, le calme se maintenait et l'aéroport fonctionnait normalement.

L. G.

● *Les fêtes de fin d'année du contingent français.* – Les deux mille soldats français de la force multinationale au Liban pourront, chacun à leur tour, téléphoner à leur famille pendant les fêtes de fin d'année, a annoncé lundi 26 décembre le porte-parole du contingent français. A la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements libanais et français, les parachutistes peuvent appeler la France à partir de la résidence des Pins à Beyrouth, siège du quartier général français. – *(A.F.P.)*

Les membres du Conseil national palestinien en Jordanie sont divisés

De notre correspondant

Amman. – Le premier ministre jordanien, M. Moudar Badrane, a exprimé l'espoir, lundi 26 décembre, que la récente visite au Caire de M. Arafat servirait les intérêts de la cause palestienne et de la nation arabe. M. Badrane, qui s'adressait aux membres du Conseil national consultatif (qui tient lieu de Parlement), a souligné la nécessité de ne pas laisser l'Egypte isolée *« face aux pressions israéliennes »*.

Tout en manifestant ainsi l'approbation de son gouvernement, le ministre a cependant souligné que la Jordanie ne pouvait pas porter un jugement sur la démarche de M. Arafat tant que toutes les dimensions n'en auraient pas été révélées. *« Le président de l'O.L.P. est le seul à pouvoir juger et apprécier les conséquences et les bénéfices de sa visite au Caire »*, a-t-il déclaré.

Cette première réaction officielle jordanienne, quatre jours après la rencontre entre M. Arafat et le président Moubarak, frappe par sa pondération. Les dirigeants jordaniens ont sans aucun doute toutes les raisons de se réjouir du geste du chef de l'O.L.P. D'abord, parce qu'il semble confirmer la volonté de M. Arafat de s'engager résolument dans la voie de la négociation, et, par conséquent, de renouer les pourparlers jordano-palestiniens. Ensuite, parce que le royaume hachémite, qui a procédé, au cours des deux dernières années à un rapprochement très net avec l'Egypte, est certainement au Proche-Orient l'un des Etats qui souhaitent le plus vivement la normalisation des relations entre Le Caire et le reste du monde arabe (en témoigne notamment la signature, le dimanche 25 décembre à Amman, du premier protocole commercial jordano-égyptien depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, il y a cinq ans).

Les dirigeants jordaniens, cependant, attendent de voir quelle sera la portée réelle de la démarche de M. Arafat et quelle sera la suite que le chef de l'O.L.P. lui donnera, avant de se prononcer plus nettement. C'est du moins ce qu'on fait valoir dans les milieux proches du pouvoir. *« Nous attendons que M. Arafat mette de l'ordre dans sa maison »*, nous a déclaré le rédacteur en chef d'un quotidien jordanien. *« Nous espérons que sa visite au Caire n'aura pas un impact négatif sur les préparatifs du prochain sommet arabe »*, souligne, pour sa part, un éditorial du journal *Sawt Al Shaab.*

La « dictature » de la minorité

La rencontre Arafat-Moubarak a, en tout cas, déclenché un débat passionné dans les cercles politiques à Amman. Le quotidien *Al Rai* a notamment publié dimanche et lundi, sur une double page, les réactions de personnalités jordaniennes et palestiniennes. Sans distinction d'origine, ces personnalités se regroupent essentiellement dans deux camps : celles qui condamnent la visite du Caire qui, selon elles, viole les résolutions du Conseil national palestinien (Parlement) et de la Ligue arabe, les détracteurs de M. Arafat lui reprochant également d'avoir agi de sa propre initiative, d'aggraver les divisions de l'O.L.P. et de cautionner *« la ligne des accords de Camp David »* ; celles, d'autre part, qui voient au contraire avec satisfaction se dessiner une nouvelle évolution de la résistance palestinienne vers l'action diplomatique et la perspective d'un retour *« dans les rangs arabes »* de *« l'Egypte de Moubarak qui n'est plus l'Egypte de Sadate »*.

Ce débat a eu un prolongement dans deux communiqués mis en circulation par des membres du Conseil national palestinien. Le premier, signé par 34 des 61 membres du C.N.P. résidant en Jordanie, dénonce vigoureusement l'initiative de M. Arafat en reprenant les arguments déjà cités. L'un des signataires précise : *« Notre principal souci est l'unité de l'O.L.P. parce que les divisions qui peuvent résulter de la visite au Caire d'Arafat sont plus dangereuses que la visite elle-même. »*

Egalement signataire de cette motion, M. Abdel Jawad Saleh, ancien maire d'El Bireh, *expulsé de Cisjordanie* par les Israéliens après la guerre de six jours, a toutefois des mots très durs à l'égard de M. Arafat. La rencontre du chef de l'O.L.P. avec le président Moubarak, affirme-t-il, *« est non seulement la chute tragique d'un héros, mais également une catastrophe, un massacre politique. J'espère que l'initiative de M. Arafat amènera les dirigeants palestiniens à considérer les dangers de l'absence d'une réelle démocratie et à reconnaître qu'ils ont échoué dans la mise au point d'une solution alternative aux pratiques du président de l'O.L.P. »*.

Dans le second document, les membres du C.N.P. favorables à l'initiative de M. Arafat, auquel ils déclarent apporter un *« soutien total »*, appellent à la convocation d'urgence d'une réunion de cette instance de l'O.L.P. Attaquant les détracteurs du chef palestinien, ils affirment que sa rencontre avec le président Moubarak *« aidera l'Egypte à se détacher des accords de Camp David »*.

C'est également l'avis des maires cisjordaniens en exil, Fahd Kawasmeh (Hébron) et Mohammed Melhem (Halhoul). L'un et l'autre approuvent sans réserve l'initiative du chef de la centrale palestinienne. *« M. Arafat a choisi le bon moment alors que la conspiration visant à liquider l'O.L.P. avait atteint son apogée »*, nous a déclaré M. Melhem, pour qui cette initiative est le début *« d'un renouveau arabe et palestinien et d'une nouvelle étape dans la reconquête des droits palestiniens »*. Selon lui, M. Arafat a accru sa crédibilité en démontrant qu'il est *« réellement intéressé par une solution pacifique »*.

Favorable, comme son collègue de Halhoul, à la réintégration de l'Egypte *« avec tout son poids politique, humain et économique »* au sein de la Ligue arabe, M. Kawashmeh nous a, pour sa part, déclaré : *« Arafat a ouvert la porte à tous les pays arabes qui veulent rétablir des relations avec Le Caire »*. Réagissant aux critiques virulentes qui se sont fait entendre au sein de la direction de l'O.L.P. à la suite de la rencontre Arafat-Moubarak, l'ancien maire d'Hébron souligne d'autre part : *« L'important, c'est le peuple palestinien, et la majorité du peuple palestinien est derrière Arafat. »* Selon lui, l'O.L.P. doit désormais adopter la règle de la majorité et non plus celle de l'unanimité.

« La minorité ne doit pas continuer à imposer ses vues à la majorité ; la règle de l'unanimité, c'est la dictature de la minorité », renchérit M. Melhem, qui souligne : *« Après Tripoli, tout ce que fait M. Arafat est justifié. »*

EMMANUEL JARRY.

La grande majorité des habitants de Cisjordanie et de Gaza approuvent le chef de l'O.L.P.

De notre correspondant

Jérusalem. – Maintenant que s'est atténuée l'onde de choc qui avait parcouru les territoires occupés à l'annonce de la rencontre entre MM. Moubarak et Arafat, il est clair qu'une large majorité de Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza approuvent l'initiative du chef de l'O.L.P. et les perspectives qu'elle ouvre, en dépit des réserves, des critiques, voire des désaveux exprimés par plusieurs dirigeants de la résistance, jusque dans les rangs du comité central du Fath.

Cinq jours après la visite surprise de M. Arafat au Caire, une seule importante personnalité des territoires a publiquement pris position contre cette initiative. Il s'agit de M. Bassam Chakaa, ancien maire de Naplouse, destitué en mars 1982 par les autorités israéliennes en même temps que son collègue de Ramallah, M. Karim Khalaf (les deux édiles avaient été grièvement blessés en juin 1980, vraisemblablement par des extrémistes israéliens que l'enquête policière n'a jamais permis de retrouver).

« Proches du désespoir »

Pour M. Chakaa, les entretiens du Caire sont *« en contradiction avec les décisions du Conseil national palestinien et de la Ligue arabe, et risquent de diviser encore plus profondément l'O.L.P. »*. Parmi les journaux arabes de Jérusalem-Est diffusés dans les territoires, un seul, *Al Mithaq* – proche du Front populaire de M. Georges Habache et dont l'audience est réduite, – abonde dans le même sens. L'hostilité aux retrouvailles entre Le Caire et l'O.L.P. est donc le fait d'une petite minorité.

Mais la majorité est loin d'être monolithique. Elle regroupe deux courants d'opinion aux arrière-pensées et aux objectifs souvent divergents : d'un côté, les fidèles de M. Arafat au sein de l'O.L.P., de l'autre, les responsables palestiniens modérés traditionnellement proches de la Jordanie. Porte-drapeau des notables « modérés », M. ELias Freij, maire chrétien de Bethléem, fut l'un des premiers avec son collègue, M. Rachad Chawa, maire de Gaza, à saluer *« le geste sage et courageux »* du président de l'O.L.P. Il a formulé l'espoir que les retrouvailles du Caire marquent *« le début d'une politique rationnelle et réaliste, la seule encore capable de sauver la terre palestinienne des bulldozers israéliens »*.

La réaction de M. Freij est cohérente. Elle découle d'un constat d'échec. En effet, le temps travaille contre les populations des territoires. En conséquence, les Palestiniens se doivent de saisir la moindre chance susceptible de permettre l'accomplissement de leurs aspirations nationales. Il va de soi dans son esprit que la solution du problème palestinien passe par Amman.

« Les habitants des territoires, nous a-t-il déclaré, *sont proches du désespoir. La solution militaire a conduit à une impasse. Nous sommes au fond de l'océan. Nous n'avons aucun moyen d'empêcher la poursuite des implantations juives. Si l'on ne fait rien rapidement, la Cisjordanie sera perdue. C'est l'existence même d'un million et demi de Palestiniens et le caractère arabe des territoires qui sont en jeu. Nous ne pouvons aller nulle part. Aucun gouvernement arabe ne veut plus de nous. Les gens veulent avant tout la fin de l'occupation. Chaque jour, mes administrés viennent se plaindre qu'on leur grignote leurs terres. Or, sans la terre, nous ne sommes rien. »*

M. Freij n'est pas tendre pour les dirigeants palestiniens qui, à l'étranger, *« bavardent et se chamaillent »*, alors que la priorité des priorités devrait être le sauvetage des territoires occupés avant qu'il ne soit trop tard. L'idée d'un gouvernement palestinien en exil, que M. Arafat a faite sienne, ne l'enthousiasme guère : *« Pendant des années,* rappelle-t-il, *j'ai été l'avocat d'un tel projet. Je l'ai réclamé à cor et à cri. On aurait dû constituer ce gouvernement quand le mouvement palestinien était à son apogée et qu'il bénéficiait d'un large consensus. Aujourd'hui que nous sommes désunis, il sera beaucoup plus difficile d'obtenir une vaste reconnaissance internationale. »*

« Arafat est allé au Caire, poursuit M. Freij. *Et alors ? Où est le mal ? L'Egypte est un grand pays qui peut nous aider. Quant à la carte jordanienne, c'est la seule qui n'a pas été jouée. Nous n'avons rien à perdre. Mais le roi Hussein a besoin du soutien de la majorité des Etats arabes avant de se joindre à des négociations. » Al Qods*, journal pro-jordanien de Jérusalem, est allé plus loin en affirmant que *« le retour de M. Arafat au Caire était aussi important que la visite de Sadate en Israël »*.

« Nous sommes prêts à négocier »

Au-delà des différences d'analyse, les partisans de l'O.L.P. dans les territoires ressentent eux aussi avec acuité le besoin d'agir vite. Tout en reconnaissant que la visite au Caire de M. Arafat les a pris de court, ils souhaitent que l'O.L.P. tire profit de la dynamique qui s'est déclenchée. *« On s'attendait à une initiative d'Arafat,* nous dit M. Hanna Siniora, directeur d'*Al Fajr*, le plus grand journal arabe de Jérusalem. *Mais sa rapidité nous a surpris. Maintenant, il faut aller de l'avant dans la recherche d'une solution politique. Les habitants des territoires font plus que jamais confiance à Arafat. Selon un sondage publié par notre journal, il y a deux semaines, 95 % des personnes interrogées souhaitent qu'il reste à la tête de l'O.L.P. »*.

Depuis quelque temps, avec la bénédiction probable des instances dirigeantes de l'O.L.P., *Al Fajr* avait réveillé l'idée d'un gouvernement en exil. Celui-ci se doterait d'un programme différent de la charte de l'O.L.P., qui exige, elle, le démantèlement de l'*« entité sioniste »*. Il n'est donc pas étonnant que son directeur soit favorable au projet : *« Cette initiative,* dit-il, *nous permettra de sortir de l'impasse en préservant l'unité de l'O.L.P., dont nous avons besoin. »* M. Siniora place beaucoup d'espoirs dans la relance du projet de résolution franco-égyptien déposé en juillet 1982 devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Il souhaite aussi qu'avec le soutien de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis, le Conseil adopte un nouveau texte reprenant les résolutions 242 et 338 mais en tenant compte de l'objection traditionnelle de l'O.L.P. selon laquelle la question palestinienne ne peut-être réduite à un *« problème de réfugiés »*. Pour le directeur d'*Al Fajr*, aucun doute : la majorité du comité central du Fath suivra M. Arafat.

Les partisans de l'O.L.P. dans les territoires estiment généralement que c'est Le Caire qui a parcouru l'essentiel du chemin en direction de l'O.L.P. et non l'inverse. L'Egypte sous Moubarak, soulignent-ils, est *très différente de l'Egypte sous Sadate. « La visite d'Arafat au Caire,* observe un universitaire palestinien, *ne signifie pas que celui-ci reconnaisse le bien-fondé des accords de Camp David, mais plus simplement que l'O.L.P. a décidé de tourner une page sur le passé. Tous les régimes arabes ont maintenu des relations officieuses avec l'Egypte. Pourquoi les Palestiniens seraient-ils les seuls à qui de telles relations seraient en fin de compte interdites ? »*

Les responsables palestiniens de *toutes obédiences s'accordent sur un* point : l'avenir de leur peuple dépend en grande partie de la volonté politique des Etats-Unis. *« Sans les pressions américaines,* note M. Freij, *rien ne sera possible. »* M. Siniora ajoute : *« Le président Reagan détient le sort de notre peuple entre ses mains. Il semble de nouveau persuadé que la question palestinienne est le plus important dossier au Proche-Orient. C'est l'un des résultats positifs de la rencontre Arafat-Moubarak. »*

Mais pour négocier il faut être deux, comme le rappellent depuis quelques jours avec insistance les dirigeants israéliens. *« Nous avons dit clairement que nous étions prêts à entamer des pourparlers,* observe le directeur d'*Al Fajr. Les Israéliens, hélas ! ne sont pas disposés à négocier, même en échange de la paix. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Les relations avec Téhéran

OUTRE TROIS DIPLOMATES IRANIENS PARIS A ÉGALEMENT EXPULSÉ TROIS EMPLOYÉS DU CENTRE ISLAMIQUE

Trois ressortissants iraniens, employés au Centre islamique iranien à Paris, fermé vendredi 23 décembre par le gouvernement français, ont été expulsés vers l'Iran le même jour, à la suite d'une décision du ministre de l'intérieur, a-t-on appris lundi 26 décembre. Les trois Iraniens n'ont pas été pris en flagrant délit d'activité terroriste, mais leur activité de propagande politique dans la capitale française a été jugée incompatible avec leur statut de résidents étrangers, indique-t-on de source française bien informée.

Vendredi 23 décembre déjà, le gouvernement français avait demandé le rappel de trois diplomates de l'ambassade d'Iran, dont les activités étaient liées au Centre islamique et dont les agissements, avait indiqué le Quai d'Orsay, *« étaient incompatibles avec leur statut diplomatique »*. En riposte, Téhéran a demandé dimanche 25 décembre le rappel de trois diplomates français en poste en Iran (*le Monde* du 24 et daté 25-26 décembre).

La France, a-t-on indiqué au ministère des relations extérieures, a l'intention de remplacer les trois diplomates expulsés de Téhéran. Le Quai d'Orsay s'est refusé à préciser l'identité de ces trois personnes – se bornant à indiquer que le chargé d'affaires, *M. Jean Perrin, ne figurait* pas parmi eux – et n'a pas non plus divulgué celle des membres de l'ambassade d'Iran, priés de quitter la France. Selon l'agence Reuter, les autorités iraniennes avaient donné dimanche à M. Gilbert Sabathe, premier secrétaire de l'ambassade de France à Téhéran ainsi qu'au troisième secrétaire et à l'un des attachés vingt-quatre heures pour quitter l'Iran. M. Sabathe dirigeait la représentation française pendant l'absence du chargé d'affaires, M. Perrin, en vacances à Paris.

Lundi 26 décembre, en arrivant dans la capitale iranienne, les trois membres de l'ambassade expulsés de France ont déclaré, selon Radio-Téhéran, que *« les agissements de la police française »* étaient *« dictés par l'impérialisme américain »*. Les trois employés du Centre islamique iranien, pour leur part, qui avaient regagné l'Iran dès vendredi, ont affirmé, selon la radio iranienne, qu'un des membres de l'ambassade avait été *« sauvagement arrêté »*.

[Cette expression est qualifiée de « grotesque » au Quai d'Orsay, où l'on dément toute violence à l'égard des expulsés. Au ministère de l'intérieur comme dans les services de police concernés, on affirme également que les allégations des diplomates iraniens sont dénuées de fondement et qu'ils n'ont été victimes d'aucune violence. En 1982, après l'attentat du mois d'août contre l'ambassade d'Irak, des opposants chiites irakiens interpellés avaient lancé de semblables accusations contre la police, qu'aucune enquête n'avait pu confirmer.]

EUROPE

U.R.S.S.

LA SESSION DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE

LE DISCOURS PRÉPARÉ PAR M. ANDROPOV

« Ce n'est qu'un début... »

Moscou *(A.F.P.-Tass)*. — M. Iouri Andropov a dressé, lundi 26 décembre dans un discours lu en son nom devant le plénum du comité central du P.C.U.S., un bilan positif de la politique menée depuis plus d'un an sous sa direction. *« L'application de quelques mesures destinées à perfectionner notre gestion économique, à améliorer l'organisation, renforcer la discipline du travail et du plan, a commencé dans le pays cette année »*, a-t-il rappelé. Ces mesures ont, *« dans un laps de temps relativement court, contribué de diverses manières a améliorer la situation dans un certain nombre de secteurs, à augmenter l'initiative et la responsabilité des cadres, leur assurance dans leurs propres forces, ainsi qu'à élever l'activité créatrice des masses »*.

Selon M. Andropov, ces initiatives ont porté leurs fruits : le peuple a commencé à travailler *« dans de meilleures dispositions »*, les taux de croissance économique ont *« augmenté »* tandis que les coefficients de qualité sont également *« quelque peu en hausse »*.

« En général, a résumé M. Andropov, *un changement pour le mieux a pu se produire dans l'économie nationale* (...) *Tout cela confirme la justesse de la ligne qui a été élaborée. »* Mais, a-t-il souligné, *« ce n'est qu'un début. »*

Le chef de l'Etat et du parti soviétiques a rappelé son attachement aux initiatives prises récemment, telles la loi sur les collectifs de travail et les résolutions sur le renforcement de la discipline et le développement de l'organisation du travail en brigades. Il a par ailleurs souhaité une nouvelle hausse de la productivité du travail, au delà des normes fixées par le plan.

Le bilan d'un an de gestion est également positif, a estimé M. Andropov, en ce qui concerne l'élévation du niveau de vie des citoyens, qui est, a-t-il rappelé, *« le principal objectif socio-politique de nos plans »*. Il s'est notamment félicité de l'augmentation constante des revenus de la population, du développement de la construction de logements et des efforts déployés dans le domaine de la santé et de la culture.

Pourtant ces réalisations nouvelles ne portent pas préjudice à la défense. Reprenant la formule consacrée, M. Andropov a déclaré : *« Tout ce qui est nécessaire pour maintenir au niveau adéquat la capacité de défense du pays est prévu. »*

Un « examen global » du système de gestion

Ce bilan généralement positif a été toutefois ponctué de quelques critiques contre certains secteurs de l'économie et certains organes administratifs. Le plan 1984 n'a en effet *« pas été facile à établir »*, a indiqué le chef du parti qui a mis en cause *« la qualité de la planification elle-même »*. Dans un nouvel appel à la discipline, M. Andropov a considéré que *« le temps est venu non seulement de parler de pénurie de biens, mais aussi de parler des personnes qui sont derrières ces pénuries »*.

En conclusion, le secrétaire général a esquissé les mesures qui devraient être prises pour perfectionner les mécanismes de gestion de l'économie; il convient, a-t-il dit, d'améliorer les structures à tous les niveaux, depuis le Gosplan jusqu'aux collectifs de travailleurs, perfectionner le système de planification et rendre plus efficace l'ensemble des leviers économiques (stimulants matériels, prix, crédits, etc.). *« Seul un examen global et cohérent des problèmes de l'amélioration du système de gestion est à même de permettre l'utilisation la plus complète possible des avantages présentés par le mode de production socialiste »*, a dit M. Andropov.

Les personnalités promues

M. VOROTNIKOV. — M. Vitaly Ivanovitch Vorotnikov est, depuis le 23 juin dernier, président du conseil des ministres de la Fédération de Russie. Né le 19 janvier 1926, il a commencé sa carrière dans la région de Kouïbychev, d'abord comme technicien dans une usine de construction mécanique, puis dans l'appareil du parti de cette entreprise.

Membre du P.C. depuis 1947, il travaille dans les différents services du parti de Kouïbychev, avant d'être élu, en 1967, président du soviet régional. En 1971, il est premier secrétaire du parti de la région de Voronej, puis, quatre ans plus tard, premier vice-président du conseil des ministres de la Fédération de Russie. En 1979, il est nommé ambassadeur à Cuba, d'où il est rappelé, en 1982, par M. Andropov, qui lui demande de remettre de l'ordre dans la région de Krasnodar, à la place du premier secrétaire, M. Medounov, un ami de Brejnev, soupçonné d'encourager la corruption.

Membre du comité central depuis 1971, M. Vorotnikov avait été élu membre suppléant du bureau politique en juin dernier, quelques jours avant de devenir président du conseil des ministres de Russie.

M. LIGATCHEV. — M. Egor Kouzmitch Ligatchev est le chef du département d'organisation des cadres du parti au comité central depuis le 30 avril dernier, en remplacement de M. Ivan Kapitonov. Né le 27 novembre 1920, il termine en 1943 l'institut d'aviation de Moscou, mais entre très vite dans l'appareil du parti communiste, dont il est membre depuis 1944. Après avoir fait l'école des cadres et dirigé les jeunesses communistes de la région de Novossibirsk, il est vice-président du soviet de la même région de 1955 à 1958.

Il retourne dans l'appareil du parti, toujours dans la région de Novossibirsk, avant de devenir, en 1961, chef de l'agitation et de la propagande au comité central de la Fédération de Russie. Après un passage au département industriel, il est nommé, en 1965, premier secrétaire du P.C. pour la région de Tomsk. Suppléant du comité central en 1966, il est élu membre à part entière de cet organisme en 1976, au vingt-cinquième congrès.

M. SOLOMENTSEV. — M. Mikhail Sergueievitch Solomentsev est né le 5 novembre 1913. Membre du P.C. depuis 1940, il est diplômé de l'institut polytechnique de Leningrad. Il travaille dans des usines de Lipetsk et de Tchéliabinsk, avant de commencer une carrière dans l'appareil du parti, d'abord comme deuxième secrétaire de la région de Tchéliabinsk puis comme président du sovnarkhoze. En 1959, il est nommé premier secrétaire du parti de la région de Karaganda et, trois ans plus tard, deuxième secrétaire du Kazakhstan. En 1964, il est premier secrétaire de la région de Rostov, avant d'entrer, en 1966, au secrétariat du comité central à Moscou, où il est chargé de l'industrie lourde.

En 1971, il est élu membre suppléant du bureau politique et président du conseil des ministres de la Fédération de Russie. Il restera à ce poste jusqu'en juin dernier, quand le plénum du comité central le portera à la présidence de la commission de contrôle du parti, en remplacement d'Arvid Pelche, décédé au début de l'année.

M. TCHEBRIKOV. — M. Victor Mikhaïlovitch Tchebrikov est le patron du K.G.B. depuis le 17 décembre 1982, en remplacement de M. Vitaly Fedortchouk, qui avait lui-même succédé à M. Andropov. Né en 1923, il est membre du parti depuis 1944. Après des études à l'institut de métallurgie de Dniepropetrovsk, ancien fief de Brejnev, il entre dans l'appareil du parti de cette région d'Ukraine.

En 1967, il devient chef de la direction des cadres du K.G.B., puis vice-président des « organes » dès l'année suivante. Le 26 avril dernier, Victor Tchebrikov a été décoré de l'ordre de Lénine, puis promu général d'armée le 4 novembre.

LES NOUVEAUX ORGANISMES DIRIGEANTS DU PARTI

Après l'élection de deux nouvelles personnalités, le bureau politique (Politburo) du comité central du P.C. soviétique compte désormais treize membres de plein droit : MM. Andropov (secrétaire général), Tchernenko, Gorbatchev, Romanov (tous trois également secrétaires du comité central), Tikhonov (président du conseil des ministres), Aliev et Gromyko (tous deux premiers vice-présidents du conseil des ministres, le second de surcroît ministre des affaires étrangères), Oustinov (ministre de la défense), Grichine, Chtcherbitski et Kounaev (respectivement chefs du parti à Moscou, en Ukraine et au Kazakhstan), Solomentsev (président du comité de contrôle du parti) et Vorotnikov (chef du gouvernement de la fédération russe). L'âge moyen reste comme précédemment de soixante-sept ans.

Les membres suppléants du Politburo, dont l'effectif était passé de huit à sept en octobre, avec le décès de M. Rachidov, chef du parti en Uzbekistan, sont désormais six : MM. Tchebrikov (seul nouveau membre, président du K.G.B.), Ponomarev et Dolgikh (secrétaire du comité central du parti), Demitchev (ministre de la culture), Kouznetzov (premier vice-président du présidium du Soviet suprême), Chevarnadze (chef du parti en Géorgie).

Le secrétariat du comité central compte maintenant onze membres : MM. Andropov, Tchernenko, Gorbatchev, Romanov, Dolgikh, Ponomarev, Kapitonov, Roussakov, Zimianine, Ryjkov et Ligatchev (seul nouveau membre). L'âge moyen est de soixante-cinq ans.

La marque du secrétaire général

(Suite de la première page.)

A peine arrivé, M. Solomentsev avait montré sa volonté de ranimer cette institution qui était en sommeil sous Brejnev. En juillet, il présentait au Politburo un rapport sur le scandale de l'Atommach, une énorme entreprise de construction de centrales nucléaires, dont le chantier, mal dirigé, avait été le théâtre de graves incidents, rapport qui entraînait le limogeage de M. Novikov, président du comité gouvernemental du bâtiment et ancien associé de Brejnev à Dnepropetrovsk.

De par sa carrière passée, M. Solomentsev peut être associé à Frol Kozlov, premier rival de Brejnev pour la succession de Khrouchtchev au début des années 60 : c'est Kozlov qui l'avait installé comme second secrétaire au Kazakhstan en décembre 1962, c'est Brejnev qui était venu en personne écarter de cette fonction, deux ans plus tard après son accession au pouvoir suprême, en même temps qu'il réinstallait le premier secrétaire toujours en place aujourd'hui dans cette république, M. Kounaev, membre actuel du Politburo.

M. Solomentsev s'était remis de cette disgrâce en devenant par la suite chef du gouvernement de la République russe, sans pour autant accéder au rang de membre de plein droit du Politburo qui était celui de ses prédécesseurs. Il eut dans cette fonction comme premier adjoint, pendant quatre ans, M. Vorotnikov, autre promu d'aujourd'hui au Politburo. Mais ce dernier semble avoir eu encore plus de difficultés avec le « clan » brejnévien. En 1979, au moment de la « montée en puissance » de M. Tchernenko, il avait été exilé au poste d'ambassadeur à Cuba; son retour coïncida avec la grande remise en cause des méthodes de Brejnev et l'émergence de M. Andropov en 1982. Pis encore pour les membres du « clan », c'est lui qui fut chargé de remplacer au poste de chef du parti dans la région de Krasnodar en juillet 1982 le très corrompu Serge Medounov, grand protecteur des trafiquants de datchas à Sotchi, après l'avoir été à Yalta, un homme que Brejnev avait protégé pendant des années des attaques et dont la chute consacrait l'ébranlement d'une fin de règne. Sa nouvelle promotion en juin dernier à la tête du gouvernement de la République russe (à la place de son ancien patron Solomentsev) avait été une nouvelle avancée des hommes du changement contre le groupe Tchernenko.

Changements au service des cadres

Une autre promotion intéressante est celle de M. Ligatchev, qui devient secrétaire du comité central tout en gardant très vraisemblablement la direction du service de l'organisation du parti, à laquelle il avait accédé en avril dernier. Tout comme les autres nouveaux promus, M. Ligatchev a eu une carrière stagnante sous Brejnev, restant exilé comme chef du parti dans la région sibérienne de Tomsk pendant dix-huit ans. Pourtant il avait déjà travaillé au comité central à Moscou au début des années 60, d'abord à la propagande puis à la section des cadres, probablement sous les auspices de Kozlov et de M. Kirilenko, un ancien rival de M. Tchernenko, éliminé l'an dernier. Son accession au rang de secrétaire devrait diminuer considérablement les pouvoirs de l'homme qui avait dirigé ce service-clé de l'organisation du parti pendant toutes les années brejnéviennes : M. Kapitonov reste certes lui aussi, mais il devra sans doute superviser un autre secteur. Le premier chef adjoint du même département, M. Petrovitchev, en poste depuis quinze ans, a été également remplacé cette année.

Or il y aura fort à faire en matière d'« organisation » au cours des mois qui viennent : les « assemblées de comptes rendus et d'élections » décidées cet été ont commencé en décembre à tous les niveaux du parti jusqu'à la région. Elles ont déjà abouti à un certain nombre de remplacements; les élections au Soviet suprême, fixées au 4 mars prochain, seront l'occasion d'autres remue-ménage en prévision du XXVII[e] congrès du parti au début de 1985, lequel élira un nouveau comité central. Des organismes politiques ont été nouvellement créés au sein du ministère de l'intérieur (M.V.D.), complétant, après le départ du ministre Chtchelokov, autre brejnévien destitué pour corruption, le nettoyage décidé il y a un an déjà dans ce secteur.

D'une manière générale, le spectacle de la vie politique confirme en partie ce qui est dit de source officieuse, à savoir que M. Andropov, après un « passage à vide » au début de sa maladie, en septembre et en octobre, a repris malgré son état de santé, les rênes du pouvoir. Les mouvements de cadres, notamment les mises à la retraite d'office de septuagénaires étaient assez nombreux au premier semestre, ils sont nettement « repartis » en décembre, après une pause. A ce jour, une vingtaine de premiers secrétaires de région ont été remplacés depuis la mort de Brejnev, soit 13 % du total, neuf des vingt-trois départements du comité central (le gouvernemnt du parti et en fait du pays) ont changé de chef. Parmi ces départements, signalons le « service général », qui a été enlevé à M. Tchernenko, et la « gestion des affaires » du comité central, un autre carrefour de l'état-major du parti, qui a été confiée à un ancien collaborateur de M. Gorbatchev, l'« homme qui monte » parmi les « jeunes » du Politburo.

Autre paradoxe en effet : tandis que l'absence de M. Andropov, comme on l'a vu notamment le 7 novembre, semble laisser le monopole du prestige et du protocole aux « grands vieillards » du Politburo, tels MM. Tchernenko, Tikhonov ou Oustinov, le travail quotidien et sa présentation font la part la plus belle aux trois membres juniors de cet organisme que sont MM. Gorbatchev, Romanov et Aliev. Le premier, notamment, semble diriger la campagne en cours pour les « élections et comptes rendus » dans les régions, le dernier est très actif au niveau du gouvernement, tant pour la direction de l'économie que pour les contacts internationaux. Pendant ce temps M. Tchernenko est à peine plus visible qu'avant la maladie de M. Andropov, c'est-à-dire fort peu. Et le comité central se permet d'attaquer les dirigeants de son ancien fief de Moldavie, après avoir limogé l'autre « moldavien » notoire qu'était M. Trapeznikov (chef du département de la science et l'éducation au comité central), un autre fidèle associé de M. Tchernenko...

Sans doute ne convient-il pas de simplifier à l'excès une scène politique qui reste traversée de courants contradictoires. Contrairement à la tendance générale, M. Tchebrikov, nouveau patron du K.G.B., ne semble pas particulièrment proche de son ancien patron qu'était M. Andropov (et il ne bénéficie d'ailleurs que d'une promotion réduite au Politburo, dont il ne devient que suppléant). A la rivalité Andropov-Tchernenko se superposent d'autres compétitions et luttes de clans dans lesquelles des hommes comme le maréchal Oustinov, ministre de la défense, sans doute aussi M. Gromyko exercent un rôle d'arbitrage considérable. Il reste que la succession de M. Andropov, si elle est prochainement ouverte, se déroulera dans des conditions sensiblement différentes de ce qu'elles étaient il y a un an. Le « nouveau règne », même court, aura modifié la scène.

MICHEL TATU.

Italie

Le pape a donné l'accolade à Ali Agça lors de sa visite aux prisonniers

Le pape a rencontré, ce mardi 27 décembre, le terroriste turc Ali Agça pendant une vingtaine de minutes, dans une salle isolée de la prison romaine de Rebibbia. Jean-Paul II en entrant dans la pièce a donné l'accolade au jeune turc, qui avait tenté de l'assassiner. Au cours de l'entretien, Ali Agça, qui avait les mains libres, était assis sur une chaise face au pape et tout proche de lui. La conversation s'est déroulée en italien. Selon le porte-parole du Vatican, les deux hommes étaient *« visiblement émus et l'atmosphère était celle d'un confessionnal d'où toute colère ou haine etaient exclues »*. Alors que *Jean-Paul II s'apprêtait à le quitter, l'entretien terminé, Ali Agça s'est agenouillé et à baisé la main du Saint-Père. « J'ai parlé à un de mes frères en qui j'ai une confiance totale »*, a dit le pape après la conversation. — *(A.F.P.-Reuter.)*

De notre correspondant

Rome. — Jean-Paul II face à face avec Mehmet Ali Agça, le terroriste turc, âgé d'à peine vingt-cinq ans, qui, le 13 mai 1981, tenta de l'assassiner place Saint-Pierre : cette image, chargée de symboles, donne une résonance particulière à la visite pastorale que le souverain pontife, en tant qu'évêque de Rome, a rendu, ce mardi 27 décembre, aux mille cinq cents détenus de la prison de Rebbibia. Dans le quartier de haute sécurité de cet établissement ultra-moderne sont incarcérés de nombreux détenus, parmi les plus importants des groupes terroristes et du milieu. Le pape a célébré une « liturgie de la Parole », c'est-à-dire un ensemble de prières et de lectures bibliques, dans la chapelle où n'avaient pu prendre place que sept cents détenus, les autres étant massés dans les couloirs. Les prisonniers ont remis au souverain pontife une plaque en or, achetée grâce à une souscription spontanée, sur laquelle on peut lire : *« En notre humilité, en notre solitude, en souvenir d'un jour heureux. »*

La rencontre avec Ali Agça a eu lieu dans une pièce à l'écart, fermée aux journalistes. Seul Arturo Mari, le photographe habituel du souverain pontife, a été autorisé à immortaliser ce face-à-face. Le pape pardonna aussitôt après l'attentat à l'homme qui tenta de l'assassiner. Ali Agça lui-même s'affirme désormais « repenti » et collabore depuis près de deux ans avec la justice italienne, par de longues dépositions qui sont à l'origine de l'enquête sur la « filière bulgare ». Dans une lettre envoyée, l'an dernier, à Mgr Casarolli, secrétaire d'Etat au Vatican, le jeune terroriste turc écrivait : *« Je suis reconnaissant au Saint-Père pour le fait qu'il m'ait pardonné tout de suite. »*

La visite du pape à Robbibia a cependant une valeur beaucoup plus générale, comme le soulignait, le 26 décembre, une note de la radio vaticane : *« Le pape entrera ainsi symboliquement dans les prisons de la terre entière, dans les camps de concentration, dans les camps de rééducation, qu'ils soient très connus, peu connus ou ignorés, quelles que soient les latitudes où ils se situent, dans les déserts glacés du Nord ou dans les luxuriantes forêts équatoriales dont les marécages exhalent la mort. »* — (Intérim.)

Espagne

« Nous voulions négocier avec l'ETA la libération du capitaine Barrios »

affirme l'un des policiers espagnols arrêtés en France

Madrid *(A.F.P.)*. — *« Nous allions négocier avec l'ETA pour tenter de sauver la vie du capitaine Martin Barrios »*, a déclaré lundi 26 décembre au quotidien *Diario 16* l'inspecteur Jesus Gutierrez Arguelles, l'un des quatre policiers qui avaient été arrêtés le 20 octobre à Hendaye, le lendemain de l'assassinat du capitaine. La mort de ce dernier avait provoqué en Espagne une vive émotion et des manifestations massives contre le terrorisme et l'ETA.

Les G.O. — *geos* — espagnols (groupes spéciaux d'opération) avaient été accusés d'avoir tenté d'enlever à Hendaye un responsable de l'ETA, M. Laretxea. Incarcérés à Pau, ils avaient été libérés le 8 décembre.

M. Gutierrez Arguelles, membre de la brigade anti-hold-up de Barcelone, affirme que les quatre policiers menaient en France une *« mission humanitaire »* (sauver la vie du capitaine Martin Barrios). *« Nous souhaitions négocier sa liberté mais pas au moyen d'un échange »*, a-t-il ajouté, rejetant la version selon laquelle ils voulaient enlever le dirigeant basque pour l'échanger contre le militaire séquestré, qui a finalement été assassiné par l'ETA.

Interrogé sur ses conditions de détention, l'inspecteur a déclaré que lui-même et ses trois collègues avaient dormi *« à même le sol pendant trois jours avec une seule couverture »*, dans le commissariat où ils avaient été interrogés. *« Ils* (les policiers français) *ont interdit toute visite, ne nous ont pas permis de téléphoner à nos chefs, ni à nos familles. Nous avions deux sandwiches par jour : un à midi et un à 6 heures du soir. Le lendemain* [de l'arrestation] *nous avons eu droit à du café. »*

« A la prison de Pau, le directeur nous a reçus gentiment et nous a dit qu'il regrettait beaucoup que nous soyions ici et qu'il allait faire tout son possible pour éviter les problèmes », a-t-il ajouté.

Yougoslavie

PRÈS DE 3 000 RÉFUGIÉS DES PAYS DE L'EST EN 1983

Des centaines de ressortissants des pays de l'Est auraient demandé l'asile à la Yougoslavie au cours des deux dernières années, selon des responsables yougoslaves et des représentants des Nations unies, que cite le *Herald Tribune*.

Sur les 2 919 personnes qui ont cherché refuge dans ce pays au cours de l'année écoulée, 1 830 sont des Roumains qui, pour la plupart, ont fui leur pays en traversant le Danube. La police roumaine des frontières aurait d'ailleurs fait récemment des incursions en territoire yougoslave, à la poursuite des fuyards, ce qui a provoqué des protestations de Belgrade.

La Yougoslavie n'a accordé le statut de résident permanent qu'à un petit nombre de réfugiés. Les autres sont hébergés dans des camps de transit ou des hôtels de la capitale avant de partir pour d'autres pays.

En plus de cet afflux de Roumains, embarrassant pour les autorités yougoslaves, 180 Tchèques et Slovaques ont demandé l'asile à Belgrade au cours des six premiers mois de cette année contre 763 pour l'ensemble de 1982 ; 168 Polonais, 67 Bulgares, 39 Hongrois, 30 Allemands de l'Est, 14 Soviétiques et 6 Albanais ont fait de même l'an dernier. Hormis les Albanais et les Bulgares qui passent la frontière clandestinement, les réfugiés des autres pays de l'Est profitent généralement de séjours touristiques en Yougoslavie pour « choisir la liberté ».

ERRATUM

Dans l'annonce publiée dans *le Monde* daté samedi 24 décembre, en page 4, pour KAROL MODZELEZWSKI, un certain nombre de signatures ont été omises.

Il s'agit de :

M. et Mme Gérard Leblanc; Monique Leblanc, prof. lettres; Jean-Claude Leboulay, prof.; Jean Leca, prof. I.E.P.; Guy Lecoq, prof. hist. géo; Ariane Lefèvre, prof. 3e cycle I.E.P.; Constance Le Grip, prof. 3e cycle I.E.P.; Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie française et de l'Académie des sciences; Claire Leresche, prof.; Patrick Leroux, prof. univ. Paris-X; Janine Levacher, prof.; Mme K. Levesque, prof. allemand; Félix Lévy, architecte; Patrice Long, prof. allemand; Marie-Louise Lorenzi; Michèle Luzzati, prof. à Pise; Catherine Maillé-Virole, prof. hist.; Blandine Malé, prof. ag. hist.; Marc Martin, prof. univ. Paris-X; Yannick Massé; Henri Mazeaud, de l'Institut; Carlos de Medeiros, prof. 3e cycle I.E.P.; Dominique Memmi, prof. 3e cycle I.E.P.; André Hubert Mesnard, chargé conf. univ. Paris-II; Robert Misrahi, prof. univ. Paris-I; Henri Mongis, maître ass. univ. Tours; André Monsaingeon, académie chirurgie; Bruno Morin, étud.; Monique Moser, collab. C.N.R.S.

COMITÉ DE SOUTIEN A KAROL MODZELEWSKI.
c/o M. SCHMIERER, 71, rue de Versailles, 92410 VILLE-D'AVRAY

AFRIQUE

Angola

SELON LES AUTORITÉS

L'armée sud-africaine a occupé la ville de Cassinga

Contrairement à ce qu'affirmait, vendredi 23 décembre, le général Constant Viljoen, chef des forces de défense sud-africaines, il semble bien qu'une opération militaire d'envergure ait été engagée dans le sud de l'Angola contre les nationalistes namibiens de la SWAPO (Organisation de peuple du Sud-Ouest africain). *Le général Viljoen avait en effet déclaré que les forces sud-africaines étaient engagées dans « une opération limitée de poursuite » (le Monde* daté 25-26 décembre).

M. Venancio de Moura, vice-ministre des relations extérieures de l'Angola, a annoncé, selon l'agence Angop, que l'armée sud-africaine avait occupé, jeudi 22 décembre, la ville de Cassinga dans le province de Huila, dans le sud de l'Angola. Selon M. de Moura, *« la force d'invasion comprenait trois brigades motorisées, quatre unités d'artillerie et une escadrille de cent avions qui n'a cessé de survoler et de bombarder objectifs économiques, écoles et villages »*. M. de Moura a également déclaré que *« les forces armées angolaises avaient repoussé une attaque contre Caiundo* (province de Cuando-Cubango), *tuant six soldats – trois Noirs et trois Blancs, – abattant un Mirage et s'emparant d'importantes quantités d'armes »*.

De retour d'une tournée de quatre jours dans la zone de la frontière angolo-namibienne, le général Viljoen a déclaré, lundi 26 décembre à Pretoria, que *« les forces sud-africaines resteront en Angola jusqu'à ce qu'elles aient réussi à stopper d'importantes concentrations de la SWAPO, qui s'apprêtent à s'infiltrer dans l'Ovamboland (nord de la Namibie) »*. Le général a indiqué qu'une unité sud-africaine s'était heurtée lundi à quelque deux cents guérilleros de la SWAPO près de la ville de Cahama, à une centaine de kilomètres au nord de la frontière namibienne. Il a ajouté : *« Nous déployons les effectifs nécessaires, car nous avons l'intention de combattre la SWAPO aussi loin au Nord que possible. »*

L'opération en cours pourrait être de la même envergure que celle lancée par Pretoria en 1981 sous le nom de code d'« opération Protée », à une époque où la SWAPO passe généralement à l'offensive, profitant de la saison des pluies.

D'autre part, le président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, est arrivé lundi à Alger. Il s'est félicité du retrait de la France du « groupe de contact » sur la Namibie, *« qui, de toute façon, était condamnée à se désintégrer »*. – *(A.F.P., Reuter.)*

DIPLOMATIE

LA FRANCE A DEMANDÉ AUX ÉTATS-UNIS DE NE PAS QUITTER L'UNESCO

La France a récemment effectué une démarche diplomatique auprès des Etats-Unis pour tenter de les convaincre de ne pas quitter l'UNESCO, a-t-on appris lundi 26 décembre à Paris. Cette démarche est motivée, indique-t-on au Quai d'Orsay, par l'attachement français à l'œuvre de l'organisation, mais aussi au principe d'universalité des organismes liés aux Nations unies, principe qui se trouverait gravement remis en question si Washington se retirait de l'UNESCO.

Cette démarche est consécutive à la déclaration d'un responsable du département d'Etat selon laquelle les Etats-Unis annonceraient, le 31 décembre prochain, leur retrait de l'organisation, décision qui prendrait statutairement effet un an plus tard (*le Monde* du 27 décembre).

ASIE

Chine

BIEN QUE L'ACCENT AIT ÉTÉ MIS SUR LE CARACTÈRE COLLECTIF DE LA DIRECTION

Le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de Mao Zedong a été célébré avec éclat

De notre correspondant

Pékin. – Décidément, la tradition du culte des morts ne se perd pas en Chine. Lundi 26 décembre, à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de Mao Zedong, tout le pays a vécu, de nouveau, *dans l'ombre de l'ancien président*. Impossible d'ouvrir le poste de radio sans tomber sur une émission consacrée au *« grand marxiste et grand révolutionnaire prolétarien, au stratège et théoricien »* que fut *« Mao zhuxi »*, le *« président Mao »*. Le soir, les programmes de la télévision offraient le choix entre un documentaire sur la Longue Marche et un film de guerre à la gloire de l'armée de Mao.

A Nanning, capitale de la province méridionale du Guangxi, des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, drapeaux rouges en tête, se sont jetés, par 15 °C de température extérieure, dans les flots de la rivière Yong en souvenir du bain qu'avait pris, dans ces mêmes eaux, en 1958, le grand timonier. A Shaoshan, le village natal de Mao, cinq mille personnes, dont plusieurs cousins, se sont réunis pour honorer la mémoire de l'enfant du pays. En trente-quatre ans, *c'est-à-dire depuis la fondation* de la République populaire, cette modeste bourgade du Hunan a accueilli, apprend-on, vingt et un millions de visiteurs. Deux cent soixante mille ont fait le pèlerinage depuis le début de l'année.

Le mausolée de Mao, dans la capitale, n'a pas encore atteint un tel chiffre, encore que sa fréquentation soit loin d'être négligeable. Depuis son ouverture, le 9 septembre 1977, sur une décision de M. Hua Guofeng, successeur de Mao, le mémorial a vu défiler près de dix millions de personnes. Plusieurs milliers d'autres se sont ajoutées à ce nombre, lundi, avec l'hommage solennel rendu à l'ancien président par la direction du parti et toute une série de délégations des *« masses travailleuses »*.

En dehors de quelques personnalités d'un âge canonique et de santé fragile, comme le maréchal Ye Jianying, le Tout-Pékin était là, y compris, indique-t-on, M. Hua Guofeng et M. Wang Dongxing, l'ancien chef de la garde prétorienne de Mao, relégué, aujourd'hui, à l'arrière ban des dignitaires du régime.

Après s'être inclinés devant la dépouille mortelle de l'ancien président, *les dirigeants*, M. Deng Xiaoping en tête, ont inauguré de nouvelles salles, consacrées, à côté de Mao, à trois autres révolutionnaires : Zhou Enlai, le compagnon de toujours, Liu Shaoqi, le rival abattu, et Zhu De, le frère d'armes.

Par une coïncidence qui ne doit rien au hasard, la parti avait, en effet, décidé – voilà déjà un an, dit-on aujourd'hui – de profiter du quatre-vingt-dixième anniversaire pour présenter un mausolée réaménagé. Le culte d'un seul s'efface désormais devant l'hommage rendu à une direction collective, *« garantie importante de la victoire de la cause du parti »*. Un film, montré à la fin de la visite, assure que les quatre personnages, dont le souvenir est ainsi rassemblé dans la mausolée, ont « établi » la « pensée Mao Zedong ». La presse reconnaît toutefois que, dans cette création, la part prépondérante revient à Mao lui-même.

Lin Biao, Kang Sheng...

Dans un article publié, lundi, par *le Quotidien du peuple*, M. Hu Yaobang, secrétaire général du P.C., qualifiait Mao de *« personnalité la plus grande et la plus éminente »* de son époque, en Chine. Mais Mao, fait comprendre le parti, avait à ses côtés des camarades qui ont apporté leur pierre à l'œuvre commune. Certains sont, aujourd'hui, des pestiférés, mais ils ont eu, apparemment, leurs mérites en leur temps, qui justifient leur présence – modeste – dans le panthéon révolutionnaire. Ainsi, une photo, prise en 1938, montre Lin Biao, assis au côté de Mao, tandis qu'un autre cliché, de la même année, révèle la présence, dans un groupe de dirigeants, de Kang Sheng, l'ancien chef des services de sécurité, exclu du parti à titre posthume après la mort de Mao. Les noms de Lin Biao et de Kang Sheng, ainsi que celui de Chen Boda, ancien secrétaire du président, tous qualifiés de *« contre-révolutionnaires »*, apparaissent, d'autre part, dans un recueil de lettres de Mao, mis en vente lundi. L'ouvrage comprend une lettre adressée par Mao à Lin Biao en 1936 et une autre envoyée à Chen Boda en 1939. Ce dernier a été condamné, en 1981, lors du procès contre *« les cliques de Lin Biao et de Jiang Qing »*, à dix-huit ans de prison. Il a été depuis lors libéré pour raisons de santé.

A une ou deux exceptions près, sans importance, les documents exposés au mausolée sont antérieurs à la révolution culturelle. L'amnésie, à ce sujet, est quasi totale. Son seul rappel figure sans doute dans la biographie de l'ancien président Liu Shaoqi. Il y est indiqué, à la date de 1966, qu'il fut *« torturé, persécuté et critiqué »*, méfaits mis au compte, évidemment, de Lin Biao et de Jiang Qing. A la suite de quoi, le texte poursuit tranquillement en mentionnant que Liu est mort en 1969 de *« maladie »*.

A noter aussi une photo représentant Mao avec Staline en 1949, à Moscou, et le cliché-souvenir de la signature par Zhou Enlai, en 1950, du traité d'alliance avec l'U.R.S.S. Le sujet n'est donc plus tabou. En revanche, le tome V des œuvres choisies de Mao continue à sentir le soufre. Publié sous la direction de M. Hua Guofeng, il a été, depuis lors, condamné. Il ne figurait pas parmi les ouvrages en vente dans un magasin aménagé à l'intérieur même du mausolée. Les amateurs pouvaient, en revanche, s'y procurer un produit nouveau : du thé du mémorial du président Mao. On assure, toutefois, que ce petit négoce, installé à la barbe d'un Mao désacralisé, n'a été ouvert qu'à titre provisoire.

MANUEL LUCBERT.

Japon

EN DÉPIT DES PROMESSES DE M. NAKASONE

La composition du gouvernement consacre la primauté du « clan Tanaka »

De notre correspondant

Tokyo. – Pour ceux qui prennent la démocratie japonaise au pied de la lettre occidentale, c'est peut-être une supercherie, mais pour les autres, ce n'est pas vraiment une surprise : la constitution du second cabinet de M. Nakasone consacre, une fois de plus, la primauté du « clan Tanaka » dans les affaires du Japon et confirme du même coup la forte dépendance du premier ministre à l'égard de cet ancien chef de gouvernement que sa récente condamnation pour corruption n'empêche pas de demeurer l'éminence grise de la politique japonaise.

Ni les diatribes moralisatrices, ni les velleités de ses adversaires, ni même le verdict de la justice ou celui – supposé – de l'électorat ne modifient au fond cette donnée essentielle de la réalité japonaise : M. Tanaka reste le plus fort et il impose sa loi. Malgré leur aversion, ses adversaires et même ses alliés conservateurs, s'ils veulent participer avec lui au festin lucratif du pouvoir, doivent s'accommoder, bon gré mal gré, de la cohabitation avec sa faction, ce qu'ils finissent toujours par faire après toutes sortes de simagrées et de justifications plus ou moins hypocrites, pour sauver la face.

C'est à nouveau le cas aujourd'hui où l'on vient de voir les ennemis les plus acharnés de M. Tanaka au sein de la majorité (MM. Fukuda et Komoto) marchander les portefeuilles afin de participer à un cabinet toujours dominé par sa faction et, toute *honte bue, ravaler leurs appels* à une moralisation des mœurs politiques dont ils assourdissaient les électeurs depuis des semaines.

Dans ce registre, où le pragmatisme et les revirements tactiques sont de rigueur, où les principes démocratiques ne sont le plus souvent que des *arguments circonstantiels*, et où la fin justifie toujours les moyens, la palme revient sans conteste à M. Nakasone, qui, afin d'obtenir le soutien des dirigeants de son parti pour son maintien au pouvoir, s'était engagé, il y a quarante-huit heures, à tout faire pour réduire l'influence de M. Tanaka sur le parti et sur le gouvernement... De même, lundi, le Club néo-libéral qui avait fait campagne avec l'opposition pour évincer M. Tanaka de la vie politique, s'est rallié à la majorité. Son président, M. Tagawa, est ministre de l'intérieur dans un cabinet sur lequel pèse fortement l'ombre d'un homme honni par les néo-libéraux. Tout cela tient un peu du théâtre kabuki par le côté formel et rituel, mais aussi de l'opéra-comique et du théâtre de marionnettes par bien d'autres aspects. C'est la rançon de l'hybridation politique Est-Ouest.

Le dosage de la nouvelle équipe gouvernementale *apparaît bien plutôt* comme un succès de M. Tanaka que comme un progrès réel et durable des factions conservatrices qui prétendaient l'abattre.

En effet, malgré le revers électoral subi la semaine dernière par la majorité et attribué aux pratiques corruptrices de l'ancien premier ministre, malgré l'engagement pris par M. Nakasone lui-même de réduire son influence, la faction Tanaka se taille, une fois de plus, la part du lion dans le gouvernement dont la composition a été annoncée lundi soir 26 décembre après d'ultimes tractations. Cela peut étonner après une consultation qui avait été présentée comme un plébiscite anti-Tanaka. Il ne faut cependant pas oublier, aussi paradoxal que cela puisse paraître, que la réélection de M. Tanaka avait été triomphale dans sa circonscription et que, sur le plan national, sa faction s'était mieux comportée que les autres. M. Nakasone pourra donc se retrancher, si nécessaire, derrière cette logique électorale bien venue.

Le clan Tanaka détenait six portefeuilles dans l'équipe sortante, six leur sont accordés dans la nouvelle équipe de vingt ministres. Certes, il *se peut que son emprise sur ce* deuxième cabinet Nakasone et sur la hiérarchie du parti conservateur soit, par certains côtés, moins absolue qu'hier, car certains postes-clés ont été attribués à d'autres factions. Mais dans un jeu où tout dépend du rapport des forces, l'équipe Tanaka n'en reste pas moins la plus forte. Elle conserve des positions et des hommes essentiels à la perpétuation de sa domination avec, notamment, MM. Takeshita aux finances et Gotoda à l'administration. Elle reste puissante dans le parti – où elle perd cependant le poste capitale de secrétaire général.

De savants dosages

Grâce à de savants dosages, le nouveau gouvernement et la nouvelle direction du parti libéral démocrate (P.L.D.) reflètent mieux que les précédentes équipes l'équilibre des forces entre les diverses factions de la majorité. Les factions minoritaires de MM. Fukuda et Komoto, les plus critiques à l'égard de M. Tanaka, obtiennent, à elles deux, six portefeuilles. Mais les postes-clés restent aux mains des trois autres factions (Tanaka, Suzuki et Nakasone), qui font généralement cause commune.

Les minoritaires ont sans doute obtenu plus que dans le gouvernement précédent. Reste à savoir si cela est dû à leur force de persuasion et à leur capacité de marchandage, ou bien à la magnanimité tactique et provisoire de MM. Tanaka et Nakasone. *Reste à voir également s'ils* sauront profiter de leur position pour accroître leur influence et diminuer celle de leurs adversaires-partenaires, ou si ceux-ci ont intégré MM. Fukuda et Komoto pour mieux les neutraliser.

Cet assemblage hétérogène, traversé de rivalités et d'inimitiés personnelles, pourra-t-il fonctionner comme un véritable gouvernement et permettre au premier ministre de résoudre sur les fronts intérieur et extérieur les problèmes importants du déficit des finances de l'Etat, des réformes administratives et fiscales, du commerce extérieur, de l'ouverture du marché japonais ou encore du développement de la coopération militaire avec Washington ? Ce sont les questions sur lesquelles on commence seulement à s'interroger, de même que sur le comportement que va adopter une opposition renforcée mais divisée. On devrait y voir plus clair très prochainement, à l'occasion du premier grand affrontement parlementaire : la bataille budgétaire.

R.-P. PARINGAUX.

LE NOUVEAU CABINET

Voici la composition du nouveau gouvernement japonais :

Premier ministre : **M. Yasuhiro Nakasone.**
Justice : **M. Eisaku Sumi.**
Affaires étrangères : **M. Shintaro Abe** (*).
Finances : **M. Noboru Takeshita** (*).
Education : **M. Yoshiro Mori.**
Santé et bien-être : **M. Kozo Watanabe.**
Agriculture, forêt et pêche : **M. Shinjiro Yamamura.**
Commerce international et industrie : **M. Hikosab Uro Okonogi.**
Transports : **M. Kichizo Hosoda.**
Postes et télécommunications : **M. Misoji Sakamoto.**
Construction : **M. Kiyoshi Mizuno.**
Intérieur : **M. Seiichi Tagawa.**

Ministres d'Etat :

Secrétaire général du gouvernement : **M. Takao Fujinami.**
Directeur du cabinet du premier ministre : **M. Ichiro Nakanishi.**
Agence de gestion administrative : **M. Masaharu Gotoda** (**).
Agence nationale de défense : **M. Yuko Kurihara.**
Agence de planification économique : **M. Toshio Komoto.**
Agence pour les sciences et la technologie : **M. Michiyuki Isurugi.**
Agence pour l'environnement : **M. Minoru Ueda.**
Agence des domaines : **M. Sakonshiro Inamura.**

(*) Conserve ses fonctions.
(**) *Occupait d'autres fonctions* dans le précédent cabinet.



ASIE

L'an V de la Djihad afghane

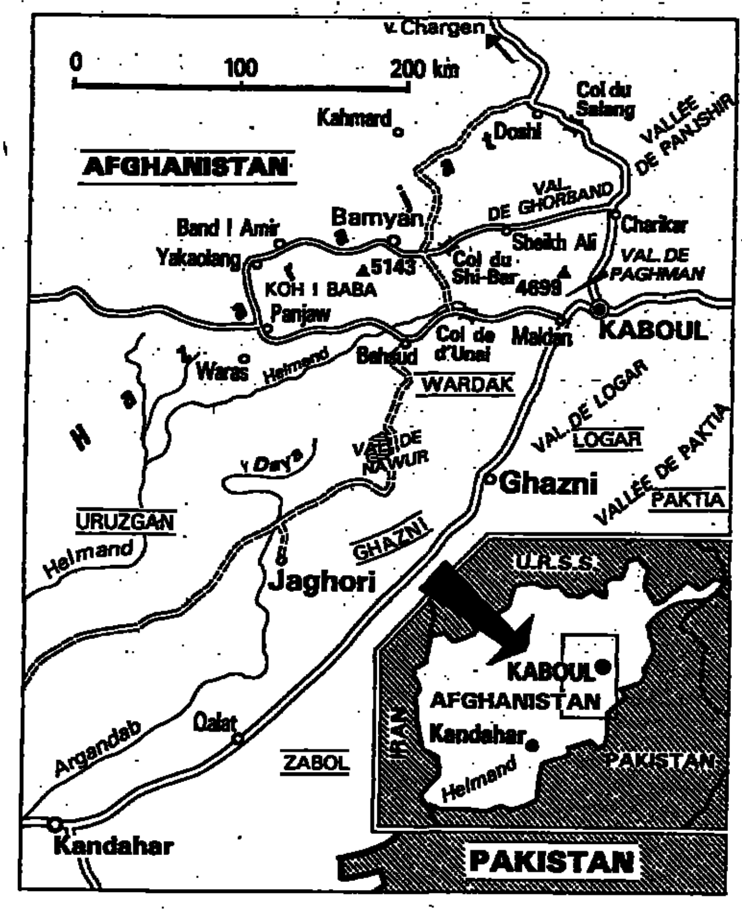
(Suite de la première page.)

La promenade promise relevait d'autant plus du suicide collectif que, si le Sheikh Rizwani contrôlait, au nom de la Shura, les entrées nord de la ville, les moudjahidin traditionnalistes du parti Harakat e Enqelab, eux, étaient à l'est et ceux du Hezbe Islami de M. Hekmatyar, des radicaux, au sud. Un combattant du groupe confirma que si les trois « armées » lancent parfois des opérations communes de harcèlement, il arrive souvent qu'un groupe prenne en solo l'initiative d'une attaque. En clair, il était impossible de savoir si un branle-bas général n'allait pas être déclenché chez les « assiégés » par des tirs à l'est tandis que nous tenterions d'avancer, en sioux, par le nord. L'incohérence légendaire de la résistance risquait, si l'on peut dire, de nous sauter aux yeux...

Dans la région de Jaghori, au Hazarajat, le bazar de Sang-e-Musha bruissait encore de l'aventure vécue à la mi-novembre par un groupe de cent soixante-dix moudjahidin affiliés à la Shura. Alors que la troupe s'engageait dans un étroit défilé, un mouvement de résistance opposé, plus fondamentaliste et radical, le Nasr, avait attaqué, tuant le chef de l'équipe et volant toutes les armes. Dix jours plus tôt, des affrontements violents avaient eu lieu entre les mêmes au bazar de Siarak. On avait relevé une dizaine de morts. Une hécatombe de même ampleur, et plus inutile encore, risquait de se produire aujourd'hui devant Ghazni.

« Peut-être serait-il plus prudent d'attendre la nuit, proposa quelqu'un. *On peut se faufiler entre les projecteurs, je l'ai déjà fait. »* Nos moues restaient dubitatives. Le chef du commando, un jeune homme de vingt-trois ans, dit le Juge parce qu'il avait étudié le droit islamique deux ans à Kaboul, eut une autre idée. *« En nous approchant encore un peu*, dit-il, *on peut ouvrir le feu et vous prendrez des photos. O.K. ? »* Traditionnellement offerte aux journalistes en mal de poudre, la perspective ne nous enchantait guère. Nous étions maintenant une cinquantaine à épier la ville de derrière un rideau de peupliers. Des grappes de vieillards et d'enfants en loqués — les seuls avec les femmes à pouvoir entrer et sortir du bazar pour ravitailler les guerriers — s'étaient accrochés aux basques des maquisards. Deux hélicoptères soviétiques tournoyaient très haut depuis une heure au-dessus de nos têtes. Le manège, en bas, commençait de toute évidence à les intriguer.

A la première rafale de Kalachnikov, ces oiseaux de malheur n'allaient-ils pas larguer quelques roquettes bien senties sue le faubourg ? Le Juge en convint. Il était prêt à en prendre le risque, nous pas. A la déception réelle de la troupe, nous battîmes en retraite. Le harcèlement de Ghazni reprendrait sûrement à la nuit, sans témoins, et, on pouvait l'espérer, sans risques inutiles pour la petite bourgade.



UNE NOUVELLE RADIO POUR LA RÉSISTANCE

La résistance afghane dispose à nouveau d'une radio. Après l'expérience de Radio-Kaboul libre qui émettait depuis l'été 1982 en modulation de fréquence, Radio moudjahidin libre a commencé à diffuser des programmes le dimanche 25 décembre au soir. Emettant sur ondes courtes du sommet d'une montagne haute de 3 000 mètres dans l'est du pays, elle couvre la plus grande partie de l'Afghanistan. Son émission d'une demi-heure, précédée d'un roulement de tambour et d'une invocation religieuse, a lieu en dari et en persan (les deux langues nationales) entre les programmes afghans de la B.B.C., très écoutés, et ceux de la radio officielle, Radio-Kaboul.

Le lancement de cette radio, d'une puissance de 500 watts, a été rendu possible grâce à la collaboration bénévole d'un technicien français d'une radio libre et d'un membre de l'Association des amis de l'Afghanistan qui se sont rendus sur place. L'émetteur, protégé par une unité de résistants, sera changé de place quotidiennement pour éviter d'être détruit. Les programmes sont composés dans un studio clandestin de Peshawar, au Paksitan, utilisé en commun par les principaux mouvements de résistance, à l'exception du Hezbi Islami de M. Gulbuddin Hekmatyar. — *(A.F.P.)*

Une D.C.A. rétive

Dans les environs de la ville, tant d'autres de ces hameaux avaient été totalement ou partiellement détruits par des bombes russes, ou incendiés, comme l'école de Bakaoul, par les gouvernementaux ! La veille, du haut d'un pic, chacun d'entre nous avait pu se faire une idée de la puissance de feu des envahisseurs. Une demi-heure durant, quatre ou cinq hélicoptères MI-24 de l'armée rouge s'étaient employés à pilonner méthodiquement, à raison de deux roquettes toutes les trois minutes, les abords de la piste poudreuse qui va de Ghazni à Band-e-Sardi. Encore ne s'agissait-il pas d'une offensive, mais simplement d'ouvrir le chemin pour un convoi de quelques dizaines de blindés, apparemment en mouvement pour une nouvelle affectation.

Les appareils qui le précédaient nettoyaient placidement la vallée à l'explosif, sans souci d'économie et comme par routine. On confirma d'ailleurs que telle était bien la pratique habituelle. Tactique efficace sans doute, puisqu'il n'y eut ce jour-là aucune attaque contre les troupes, mais probablement ruineuse pour le contribuable soviétique... Non loin de là, à Kalandar, petit bourg rural en ruine déserté par ses survivants terrifiés (on aurait compté là deux cent trente morts un matin de 1980), les moudjahidin avaient désamorcé une « bombe rouge » non explosée. Deux cent cinquante kilos de mort concentrés dans un haut cylindre. Si les oiseaux d'acier, là en face, larguaient en ce moment le même type de projectiles, pas étonnant que les tornades de poussière qui traçaient leur macabre sillage sur la steppe paraissent aussi hautes que les montagnes à l'horizon.

En attendant, la très coûteuse colonne blindée avait pu traverser ce terrain à découvert sans encombres majeurs. Emmitouflés dans le *patu* traditionnel, ce grand châle de laine qu'ils utilisent à la fois comme fragile rempart contre le froid, comme nappe pour les maigres repas, comme tapis de prière et comme baluchon, les moudjahidin n'avaient pas pipé mot.

Le devoir de lyrisme

L'unique paire de jumelles, empruntée à l'un des deux servants de l'antique pièce ex-russe plantée sur ce sommet, retrouva le cou de son propriétaire. Puis la parole reprit ses droits. Il s'agissait maintenant de compenser la frustration qui s'était emparée des combattants, spectateurs impuissants du pilonnage et de la « balade » soviétique.

Il fallait au moins faire entendre au visiteur le bruit du canon et lui faire sentir l'odeur de la poudre. Restait à choisir une cible. Quelqu'un suggéra un gros rocher blanc sur le piton voisin mais mal lui en prit. Le chef l'invectiva vertement et l'on comprit qu'une autre « batterie » de D.C.A. était embusquée là-haut. Il y en aurait une trentaine au total, disséminées dans l'encerclement montagneux de Ghazni, ainsi qu'un nombre à peu près égal de lance-roquettes anti-chars, très efficaces, paraît-il, quand les hélicoptères ennemis s'approchent trop près des hauteurs. La casemate des deux servants est d'ailleurs entourée des débris d'un MI-24 abattu à la roquette. L'appareil a été touché l'hiver dernier, mais on nous affirme que d'autres — *« plusieurs dizaines »* — ont été descendus avant et après cette époque par des canons du type de celui autour duquel s'affairent présentement les hommes.

Pour l'heure, le vieux tube semble bien incapable d'effrayer même un corbeau. Une fois, deux fois, dix fois, les assistants portèrent consciencieusement leurs indexs aux oreilles en prévision d'une détonation de démonstration qui, finalement, ne vint assourdir les sommets qu'au moment où, tous un peu confus, nous redescendions silencieux dans la vallée... Des rires de soulagment s'échappèrent en rafales des poitrines oppressées par les cartouchières portées à la mexicaine. L'atmosphère se redétendit. Dans des circonstances plus pressantes, la catastrophe eut été inévitable. Mais, le soir, le commandant serait informé « d'un simple ennui technique réparé ».

Dans cette guérilla impossible, où des milliers de jeunes gens fracassent quotidiennement leur courage, leur foi et leur inconscience sur les tôles blindées d'une superpuissance, le moral des troupes est sacré: Au-delà de la coutume afghane de l'épate, c'est l'entretien de cette indicible croyance en la victoire qui motive et justifie la chanson de geste des moudjahidin. Les accrochages mineurs, les embuscades limitées, les escarmouches brèves et les harcèlements sans grande efficacité — mais qui deviennent par le verbe autant d'épopées sanglantes et de batailles homériques — sont à ce titre indispensables.

Le lyrisme est un devoir vital. Il tient souvent lieu de logistique, il cimente l'ardeur au combat et permet de surmonter la peur. Un peu comme les enfants les plus téméraires sifflotent le soir à la traversée d'un bois...

« Les Afghans sont d'excellents guerriers, surtout quand ils se battent entre eux, à armes égales », nous confiait, un peu désabusé, M. Habibullah Karzai, ancien diplomate de l'ex-roi Zaher Shah et chef de la tribu pashtoune dite des Popelzai. *« Pour autant*, ajoutait-il de son exil pakistanais, *contre une armée moderne, c'est une autre affaire. »* Autre affaire en effet que cette armée soviétique qui ne cherche visiblement pas la victoire totale — hors de portée de toute façon, sauf à quintupler, pour le moins, le corps expéditionnaire — et qui paraît s'accommoder, vaille que vaille, des attaques d'un ennemi irréductible et multiple, certes, mais mal équipé — c'est un euphémisme, — mal entraîné et mal commandé.

Cette armée, début décembre, préparait tranquillement ses quartiers pour un cinquième hiver dans la steppe afghane. Deux jeunes et solides Ouzbeks, déserteurs tout frais d'un cantonnement soviéto-afghan, voulurent bien le confirmer à leur façon.

Une armée sous surveillance

Ramassés, frigorifiés, dans le désert glacial de Nawur, Abdul Malik et Mohamed Zair (vingt-trois ans) s'étaient enfuis de la caserne de Band-e-Sardi quarante-huit heures plus tôt. Depuis, ils marchaient. Des paysans serviables leur avaient échangé leurs uniformes gênants contre un peu de nourriture, des turbans et des frusques de pâtres hazaras.

Originaires de Maimana, dans le nord-ouest du pays — à 30 kilomètres de la frontière soviétique, — les deux conscrits récalcitrants racontèrent, en forçant sur les chiffres comme il se doit, leur enlèvement. *« les Shouravis et les Khalqis* (1) *sont arrivés un matin très tôt. Ils ont cerné la ville. Il y avait au moins mille blindés, six avions Mig et dix hélicoptères. Ils ont forcé chaque maison et emmené tous les hommes valides. »* La plupart des jeunes ayant déjà pris le maquis, Abdul et Mohamad furent transportés, avec une petite trentaine de leurs camarades, à Kaboul.

Après quelques jours de prison pour leur apprendre à vivre, on les expédia à Band-e Sardi, à quinze jours de marche de chez eux (2). Là, en guise de fusils, on leur confia des truelles et des pelles. Plus décimée par les désertions que les combats, l'armée afghane, réduite à moins de 30 000 hommes aujourd'hui contre 80 000 en 1978, ne veut plus, dit-on, voir passer ses maigres troupes à l'ennemi avec armes et bagages. Seuls les soldats de confiance sont désormais pourvus de l'attirail du troupier et, à en croire certains transfuges, même les officiers seraient suspects et constamment surveillés par les Shouravis.

Les autres, comme Abdul et ses camarades, sont affectés à des travaux divers : fabrication de briques, construction de nouveaux baraquements pour les officiels, entretien du camp (...). Le tout de 4 heures du matin à 19 heures, pour deux assiettes de soupe à l'huile et une galette de pain noir sans levain. Repas moins frugal que celui souvent avalé en catastrophe par le moudjahid moyen. Des bains prolongés en plein air, dans des fûts remplis d'eau usagée et glaciale, étaient réservés aux fortes têtes. Selon les deux insoumis, en route pour d'un des mouvements de résistance de leur ethnie, leur ancienne garnison comprendrait environ trois mille hommes, dont un quart de Russes.

Les uns et les autres vivent séparément ; mais, d'après Mohamed, seuls les officiers shouravis reçoivent de temps à autre la visite de *« dames non-afghanes »*. Malgré ce confort relatif, les soldats, nerveux et constamment sur leurs gardes, *« couraient dans tous les sens au moindre bruit suspect »*. Pourtant, les deux fuyards sont formels, en trois semaines de captivité ils n'ont assisté à aucune attaque de moudjahidin. Tout cela ne signifie pas forcément que les dents de la résistance ont été limées partout. Mais l'envoyé spécial de l'ancien roi, rencontré à Quetta, au Pakistan, ne se montre pas très optimiste. Pour cet homme distingué, chargé de réaliser une improbable unité générale derrière le souverain déchu, *« la phase triomphante de la résistance est terminée. Le temps joue contre elle »*. Dans les hautes montagnes de l'Hazarajat pourtant, des milliers de paysans-moudjahidin y croient toujours. Refusant de se laisser digérer en silence, aussi décidée que les autres ethnies de la mosaïque afghane, la minorité chiite s'est organisée pour ne sombrer ni dans la famine, ni dans la maladie, ni dans l'anarchie...

PATRICE CLAUDE.

Prochain article :

L'OBSTINATION DE NIKOLAI

(1) Du Khalq, d'une des deux factions, avec le Parcham du parti communiste au pouvoir à Kaboul.

(2) La même technique est employée pour les conscrits hazaras ou pashtounes, expédiés à des centaines de kilomètres de leurs villages pour enrayer les désertions.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

• **LE GÉNÉRAL BIGNONE NE DOIT PAS QUITTER LE PAYS.** — Le général Reynaldo Bignone, ancien président argentin, a reçu dimanche 25 décembre l'interdiction de quitter le pays, pour être à la disposition de la justice dans l'enquête sur la disparition de plusieurs milliers de civils sous le régime militaire. Une vingtaine d'officiers de l'armée et de la police ont été frappés de la même interdiction par le juge Luis Cordoba, qui instruit l'enquête sur la disparition d'un technicien de l'Institut national de technologie industrielle. Le général Bignone a été impliqué dans cette affaire, car, à l'époque, il faisait partie des services de renseignements de l'armée.

Selon les mouvements de défense des droits de l'homme, près de trente mille personnes ont disparu dans les années 70 en Argentine. — *(Reuter.)*

Bangladesh

• **NOUVELLES EXPULSIONS DE DIPLOMATES SOVIÉTIQUES.** — Pour la troisième fois en un mois Dakha, a décidé d'expulser des diplomates soviétiques. Au moment où cinq des six diplomates expulsés le 21 décembre prenaient l'avion pour Moscou, le quotidien *New Nation* annonçait ce mardi 27 que neuf de leurs collègues devraient également quitter bientôt le Bangladesh. Les cinq fonctionnaires qui sont rentrés à Moscou sont deux conseillers, dont un responsable des affaires culturelles, un premier secrétaire (culture), un attaché adjoint et le consul général en poste dans le port de Chittagong. — *(A.F.P.)*

Costa-Rica

• **M. GUTIERREZ SUCCÈDE A M. VOGLIO AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES.** — Un avocat âgé de cinquante-six ans, M. Carlos José Gutierrez, a été nommé lundi au poste de ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Fernando Voglio, qui a donné sa démission le 13 novembre. M. Gutierrez était ministre de la justice. Il sera remplacé à ce poste par M. Hugo Munioz, procureur de la république. M. Voglio a démissionné car il désapprouvait la décision du président Monge de proclamer l'état de « neutralité active, perpétuelle et désarmée » du Costa-Rica. — *(A.F.P.)*

Nicaragua

• **L'OPPOSITION RÉCLAME UNE AMNISTIE ET DES ÉLECTIONS EN JANVIER 1985.** — L'opposition nicaraguayenne a demandé lundi 26 décembre aux autorités sandinistes la promulgation d'une amnistie, l'ouverture d'un dialogue avec les groupes armés et la convocation d'élections générales en janvier 1985, indique le quotidien *La Prensa*. Cette pétition a été présentée par la Centrale des travailleurs du Nicaragua, la Confédération d'unification syndicale, les partis conservateur, social-chrétien, social-démocrate et populaire social-chrétien authentique, ainsi que par le Conseil supérieur de l'entreprise privée (COSEP). Seul le parti libéral constitutionnaliste, membre de la Coordination démocratique (opposition), n'a pas souscrit à cette pétition. — *(A.F.P.)*

Malaisie

• **VISITE EN FRANCE DU PREMIER MINISTRE.** — M. Mahathir Mohamed, premier ministre malaisien, quittera Kuala-Lumpur le 11 janvier pour se rendre en visite officielle au Canada, aux Etats-Unis, en France et en Suisse. Il rencontrera M. Mauroy à Paris le 23 janvier. — *(A.F.P.)*

Pérou

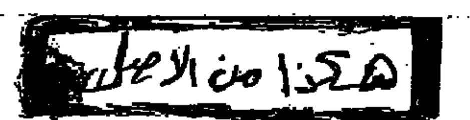
• **ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE DE CHINE.** — Deux commandos terroristes ont lancé, lundi 26 décembre, des bombes contre l'ambassade de Chine et un restaurant de luxe de la capitale. L'autre attentat n'a pas non plus fait de victime, mais a causé d'importants dégâts. On rappelle que le Sentier lumineux s'est déclaré opposé à l'actuelle direction chinoise. — *(A.F.P.)*

Uruguay

• **RETOUR DE 154 ENFANTS DE PRISONNIERS POLITIQUES.** — Des dizaines de milliers de personnes sont venues, lundi 26 décembre, saluer le retour de cent cinquante-quatre enfants de prisonniers politiques, qui vivent en exil dans différents pays européens. La foule nombreuse, massée le long de la route de l'aéroport à Montevideo, scandait des slogans hostiles au gouvernement militaire et acclamait les enfants à leur passage. Ces derniers visiteront leur famille pendant une quinzaine de jours avant de retourner dans leur pays d'adoption. Leurs parents figurent parmi les neuf cents prisonniers politiques détenus en Uruguay, certains depuis dix ans. — *(Reuter.)*

Zimbabwe

• **ASSASSINAT DE FERMIERS BLANCS.** — Les quatre membres d'une famille de fermiers blancs ont été tués, vendredi soir 23 décembre, par des rebelles à Kezi, dans le Matabeleland (ouest du pays). Des voisins ont entendu, les premiers, la fusillade et sont intervenus, tuant l'un des assaillants. Le Matabeleland est parcouru par des bandes armées de « dissidents » de l'ancienne guérilla de M. Nkomo, chef de l'opposition. — *(A.F.P., Reuter.)*



LE PROCÈS PARIBAS REPREND LE 3 JANVIER

Léonce Boissonnat ou la question obsédante

Le procès Paribas n'échappe pas à la trêve de fin d'année. Suspendue mercredi 21 décembre, l'audience de la 11ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris reprendra le 3 janvier par les auditions des clients de la gestion privée mis en cause par les fameux et indiscrets carnets de Léonce Boissonnat. Les réquisitoires de Mᵐᵉ Catherine Thin, chargée plus particulièrement du dossier Latécoère, et de M. Jean-Pierre Monestié, sont envisagés pour la journée du 24 janvier.

Pratiquement à mi-parcours, il reste une grande inconnue, une question obsédante : qu'est-ce qui faisait, selon un mot du président Culié, *« courir »* Léonce Boissonnat ? Quelle était, dans la gestion privée, l'autonomie de ce fondé de pouvoir de cinquante-cinq ans, ancien de la 2ᵉ D.B., amputé d'un bras, aîné prestigieux devant lequel des hommes comme MM. Daniel Rouchy et Jean Peynichou, théoriquement ses supérieurs hiérarchiques, se sentaient sans pouvoirs ? Dès lors que tous les clients ont toujours considéré qu'ils avaient affaire, à travers lui, à la banque, qui oserait le tenir pour un vulgaire agioteur ? Personne ne s'y est risqué. Son dévouement à Paribas a été proclamé parce qu'il fut réel. Son suicide, le 12 décembre 1981, montre qu'il fut le geste d'un homme d'honneur découvrant que les plaintes, déposées les 2 et 6 novembre précédents par le ministre du budget, allaient conduire tout droit en correctionnelle ces clients qu'il avait pu pousser à avouer, à l'époque, où chacun pensait que l'on allait vers une transaction générale.

Mais ces plaintes elles-mêmes, décidées au lendemain des opérations qui empêchèrent la nationalisation par le gouvernement français de Paribas-Genève, ne visaient-elles pas davantage, pour ne pas dire seulement, M. Moussa lui-même, P.-D.G. de Paribas au moment des faits ? M. Moussa a déjà répondu qu'il *« n'en doute pas une seconde »*. Il a fallu pour cela qu'on l'y invite expressément, et même de manière provocatrice. L'ancien P.-D.G., qui donne, depuis le premier jour, le spectacle de sa dignité, n'aurait jamais pris une telle initiative. Cet homme, qui fut puissant, a bien dû comprendre, lui aussi, que cette banque industrielle dont il se faisait la plus haute idée restera au moins, tant que durera ce procès, celle où put avoir lieu le déplorable épisode des trente-cinq mille pièces d'or de M. Latécoère en route vers une retraite canadienne (*le Monde* daté 18-19 décembre). Cette histoire aberrante pèse plus, en définitive, que tout le reste.

En l'état du procès, il est possible d'en esquisser un premier bilan. Pour cela, il convient d'abord de distinguer entre les inculpés. Il y a, d'une part, M. Pierre Moussa, ancien P.-D.G. de Paribas, ainsi que trois responsables de moindre rang de cette banque, M. Jean Richard, directeur de la gestion privée en fuite, et MM. Jean Peynichou et Daniel Rouchy, qui furent l'un et l'autre sous-directeurs. D'autre part, il y a les clients, bénéficiaires directs des opérations.

Pour les premiers, il est acquis qu'ils n'ont tiré aucun profit personnel des délits retenus. Reste alors, dans l'hypothèse de leur culpabilité, les raisons de certaines interventions, dans le cas de MM. Richard, Peynichou et Rouchy, et, pour M. Moussa surtout, d'une « passivité » que, pour sa part, l'ancien P.-D.G. a expliquée par son ignorance totale des activités de la gestion privée, service secondaire à ses yeux dans une banque industrielle dont le « patron » avait à courir le monde pour qu'elle maintienne et fortifie sa place dans le système économique international.

Une filiale suisse

Cependant, par les questions posées aux uns et aux autres, soit par le président Culié, soit par les représentants du ministère public, on a senti plusieurs fois que s'exprimait le fond de leur pensée. N'était-il pas dans l'intérêt de la banque de développer ce service de la gestion privée ? Et n'est-ce pas dans ce dessein que l'on offrait aux clients les meilleurs possibilités de placement, en particulier par des propositions d'ouverture de comptes à la filiale suisse qui, elle aussi, tenait à se développer ? Sur ce terrain des mobiles, on est assurément plus dans le domaine de l'hypothèse que dans celui des certitudes.

Pour ce qui est des charges ou des présomptions plus concrètes, il faut encore opérer une distinction entre M. Moussa et ses anciens collaborateurs en cause. Le premier n'apparaît nulle part dans les documents saisis. Son nom ne figure pas dans les carnets de Léonce Boissonnat, et aucun des clients poursuivis n'a eu affaire à lui. En revanche, les positions de MM. Jean Peynichou et Daniel Rouchy sont moins confortables. Leurs noms ou les initiales qui y correspondent figurent sur ces mêmes carnets, ce qui, pour l'accusation, signifie qu'ils s'occupèrent bien, personnellement, des affaires de certains clients compromis.

Trois catégories

Quant à ces clients eux-mêmes, on peut les diviser en trois catégories : il y a ceux qui reconnaissent tout, se déclarent d'accord sur tous les chiffres qu'on leur oppose, confessent leur *« légèreté »* et invoquent la confiance qu'ils avaient dans la banque, et plus particulièrement en Léonce Boissonnat, *« homme d'excellent conseil »*. Il y a ceux qui, tout en reconnaissant des transferts de capitaux, font valoir que ces transferts étaient légaux, s'agissant par exemple, comme l'a soutenu le 21 décembre M. Antoine Bogossian, du versement d'une commission de plus de 2 200 000 francs après obtention, en Afrique, d'un marché important d'installations pétrolières, versement autorisé par l'Etat dans l'intérêt du commerce extérieur et de la balance des paiements. Il est vrai que M. Bogossian aurait été plus à l'aise s'il avait consenti à donner le nom du bénéficiaire de cette commission.

Enfin, il y a ceux qui, en dépit de la mention de leur nom sur les carnets en regard d'un numéro de compte à Paribas suivi de leur propre numéro de téléphone et du montant détaillé de ce compte, disent qu'ils ne comprennent rien et proclament qu'ils ne furent jamais titulaires du moindre franc, dollar, yen ou autre devise à l'étranger.

Ce fut, encore le 21 décembre, le cas de Mᵐᵉ Jacqueline Rodriguez, veuve d'un armateur marseillais remariée à un professeur parisien, qui jure n'avoir jamais transféré à Genève les 2 519 518 francs que mentionnent les carnets de Léonce Boissonnat et tout ignorer des raisons pour lesquelles ce dernier a pu noter les étapes de cette constitution d'avoir entre 1977 et 1980.

Les premiers peuvent s'attendre, on le leur a déjà fait savoir, à *« la plus grande bienveillance »*. Les seconds contraindront le tribunal à un examen sérieux de leurs arguments et à une recherche des failles qu'ils pourraient comporter. Quant aux autres, ils doivent déjà savoir qu'ils sont les plus vulnérables.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La France-nirvana ?

The Economist, le très sérieux hebdomadaire anglais qui ne dédaigne pas l'humour, offre aux Français un cadeau de Noël : son enquête-statistique sur le thème « Quel est le pays-nirvana où il fait le meilleur vivre ? » Vainqueur : la France avec 1 034 points, quatre de plus que le numéro deux : l'Allemagne fédérale.

Les paramètres de l'*Economist* sont aussi divers que la vie : économie, société, culture, santé, politique, et même climat. Les chiffres, qui datent des années 1980-1982, sont sujets à révision, mais le profil général reste sans doute valable.

Les Français feront ainsi du fond de leur morosité quelques découvertes surprenantes : en 1981, le produit national brut par tête était de 12 820 dollars par an aux États-Unis... et de 12 190 dollars en France. Ruban bleu : la Suisse avec 17 430 dollars. Les prélèvements fiscaux divers se montent à 30,1 % du revenu de l'Américain moyen, à 15 % de celui du Français (record absolu pour le Suédois, qui a versé 52,1 % de ses rentrées).

Prix Nobel et alcoolisme

Dans les indicateurs sociaux, les Américains travaillaient moins que les Français : 34,8 heures par semaine contre 39,8 heures, et moins que les Israéliens (35,4 heures). La moitié des mariages américains finissent par un divorce, 22 % des mariages français et 9 % seulement des mariages d'Allemagne fédérale. Les plus suicidaires sont les Suisses (25 pour cent mille contre 12 Américains, 17 Français et 19 Suédois).

Côté culture, le record des prix Nobel appartient à la Suède (32,4 par dix millions d'habitants depuis 1901 contre 21,6 à la Suisse, 13,9 à la Grande-Bretagne et... 0,7 à la France). En revanche, les Français restent les champions toutes catégories de la consommation d'alcool : 24,1 pintes d'alcool par personne et par an contre 22,9 aux Espagnols, 20,4 aux Hongrois et 14,6 aux Américains (1).

Malgré cela, les Français comptent parmi les champions de la longévité (espérance de vie : 76 ans), après les Suédois et les Japonais (77 ans), mais avant les Américains (75 ans). Le plus faible taux de mortalité infantile revient aux Suédois (7 pour mille), mais la France, avec 10 pour mille, fait mieux que les États-Unis (12 pour mille). Ruban noir à l'Inde (121 pour mille) et à l'Arabie Saoudite (111 pour mille).

Les risques d'être attaqué et de mourir de mort violente sont les plus grands au Mexique et au Brésil (16 pour cent mille personnes), suivis d'assez près par les États-Unis (9). La France arrive dans ce domaine à un rang très modeste (1 cas pour cent mille habitants) avec la plupart des pays d'Europe occidentale.

The Economist réserve quelques flèches au gagnant : au dix-huitième siècle, Oliver Goldsmith décrivait la France comme *« le gai, pétillant pays de la bonne humeur et de l'aisance sociale »*. Un siècle plus tard, D.-H. Lawrence ajoutait : *« Si seulement il n'y avait pas les Français ! »*.

NICOLE BERNHEIM.

(1) Une pinte anglaise équivaut à 0,56 litre.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE SUR LA « GUERRE » DES CASINOS NIÇOIS

La disparition d'une jeune femme riche

De notre correspondant régional

Nice. — Personnage clé de la « guerre » des casinos niçois, Agnès Le Roux, fille de l'ancien président-directeur général du Palais la de Méditerranée, Mᵐᵉ Renée Le Roux, a mystérieusement disparu à l'âge de vingt-neuf ans depuis la fin d'octobre 1977. Quatre mois plus tôt, le 30 juin 1977, elle avait voté contre sa mère en permettant au président-directeur général du casino Ruhl, Jean-Dominique Fratoni, de prendre le contrôle du Palais de la Méditerranée avec l'ambition de faire de Nice un *« Las Vegas européen »*. Prix de la « trahison » de la jeune femme : 3 millions de francs obtenus du patron du Ruhl aux termes d'un accord conclu par l'entremise d'un avocat niçois, Jean-Maurice Agnelet, son conseiller et amant.

Six ans ont passé. Les deux casinos ont sombré. Fratoni, en fuite à l'étranger depuis avril 1980, a été condamné, une première fois, par défaut, pour des infractions douanières. Ses adversaires ont aussi fait chuter Mᵐᵉ Le Roux pour un chèque du Palais de la Méditerranée au Trésor resté impayé. Agnelet, enfin, est en prison à Nice, depuis le 9 août, sous le coup d'une double inculpation pour homicide volontaire et abus de confiance. Mais aucune trace d'Agnès Le Roux n'a été retrouvée...

Cette bataille juridico-financière, qui a pris la dimension d'un roman noir émaillé de multiples rebondissements, est minutieusement retracée dans le livre de Roger Louis Bianchini, reporter à *Nice-Matin*. S'il n'apporte pas véritablement de révélations sur l'affaire des casinos niçois, notre confrère la décortique, en revanche, avec un luxe de détails inédits et scrupuleusement authentifiés. L'intérêt de son récit se trouve aussi dans les portraits des principaux protagonistes, dignes de la comédie balzacienne, et une analyse des passions qui les animent. Le journaliste a tenté, à cet égard, de se hisser au niveau du romancier.

Roger-Louis Bianchini, qui se défende d'avoir écrit le *« livre de la partie civile »*, place Agnelet dans une position plus qu'inconfortable. L'avocat de ce dernier, Mᵉ William Caruchet, a d'ores et déjà déposé une plainte contre X... auprès du procureur de la République de Nice pour violation du secret de l'instruction. Il a demandé, en référé, le 15 décembre, la saisie de l'ouvrage et sa destruction, en faisant grief à l'éditeur et à l'auteur d'avoir porté atteinte à la vie privée de son client et de lui avoir donné le rôle de « suspect numéro un ». Demande refusée, le 21 décembre. En attendant, des investigations menées en Principauté de Monaco pourraient jeter une lumière décisive sur le cheminement des fonds que l'on reproche à Agnelet d'avoir distraits des comptes suisses d'Agnès Le Roux.

GUY PORTE.

★ *Agnes Le Roux, enquête sur la disparition d'une jeune femme riche*, 188 pages, Presses de la Cité. 55 francs.

CORRESPONDANCE

Après la marche pour l'égalité

M. Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples nous écrit :

Rendant compte d'un débat tenu récemment à Paris, dans une réunion relative à la marche pour l'égalité, *le Monde* du 30 novembre cite cette phrase d'un participant : *« Le MRAP porte plainte systématiquement sans jamais aboutir. Il nous faut nous demander pourquoi ?... »*

Pour l'efficacité même de l'action qui doit être menée contre le racisme, il convient d'apporter à ce sujet quelques précisions.

Oui, le MRAP porte plainte systématiquement chaque fois qu'il est informé d'un acte raciste réprimé par la loi du 1ᵉʳ juillet 1972 : discrimination, injure, diffamation, provocation à la haine, à la discrimination et à la violence. Et il aboutit à de fréquentes condamnations, parfois sévères. Mais la presse, trop souvent, néglige de les faire connaître, ce qui est dommage, car la publicité, dans ce domaine, revêt de toute évidence un caractère à la fois dissuasif et mobilisateur.

Mais il est vrai, par ailleurs, que dans les cas les plus graves et les plus spectaculaires (les violences et les crimes d'inspiration raciste), les associations ne sont pas habilitées à se constituer parties civiles. Le MRAP peut agir en justice pour défendre un immigré insulté, mais pas la victime d'une « ratonnade ». Il y a là une regrettable anomalie. On se souvient de procès aux résultats scandaleux, où l'absence de la dimension antiraciste a été cruellement ressentie.

C'es pourquoi le MRAP, depuis des années, réclame une extension de la loi de 1972 qui lui permettrait de jouer son rôle dans de telles situations. Il a, récemment encore, renouvelé ses démarches dans ce sens, et il espère, au-delà des difficultés juridiques à surmonter, une solution positive à ce problème.

Cela dit, il arrive souvent que des victimes du racisme s'abstiennent d'utiliser la loi actuelle, qui pourtant s'avère satisfaisante dans la lutte contre les manifestations quotidiennes de ce fléau. Ils peuvent le faire soit seuls, soit avec le concours d'associations qualifiées. Le MRAP, dont la permanence juridique reçoit, annuellement, plus de trois mille personnes, se tient à leur disposition.

∴

D'autre part, après notre compte-rendu de la manifestation antiraciste (le Monde *du 5 décembre), la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), nous fait savoir qu'elle était également représentée à cette manifestation. Elle indique aussi qu'elle s'est portée, seule, partie civile contre les apprentis légionnaires meurtriers du train Bordeaux-Vintimille. Déboutée, elle a fait appel devant la Cour de Toulouse.*

A PARIS

Explosion dans un immeuble : un mort, trois blessés graves

Une femme a été tuée et deux hommes et une femme grièvement blessés, le mardi 27 décembre, vers 5 heures, par l'explosion — très vraisemblablement due à une fuite de gaz — qui a presque totalement détruit un petit immeuble vétuste de trois étages situé 26, rue Biot, à Paris-17ᵉ — et provoqué l'effondrement du dernier étage d'un immeuble mitoyen, au 9, rue des Dames.

Des effectifs appartenant à sept casernes de pompiers, sous le commandement du colonel Legendre, des maîtres-chiens de la préfecture de police et le SAMU étaient à l'œuvre sur place moins d'une demi-heure après l'explosion. Dés 7 heures, la première victime était dégagée des décombres, et à 8 h 15, les trois autres personnes l'avaient été à leur tour. On ignorait, en fin de matinée, si d'autres victimes étaient prisonnières des gravats.

Libres opinions

Pour Luc Tangorre

par Pierre VIDAL-NAQUET (*)

ENTRE le 3 décembre 1980 et le 9 avril 1981, les services de police de Marseille reçurent au moins onze plaintes pour viols ou attentats à la pudeur *« commis avec violence et sous la menace d'une arme »* sur des femmes demeurant dans le huitième ou le neuvième arrondissement de Marseille, qui regagnaient seules, de nuit, leur domicile.

Le 12 avril 1981, à 23 h 30, un étudiant en éducation physique, Luc Tangorre, âgé de vingt-deux ans, était arrêté par une patrouille de police à l'occasion d'un contrôle, sur la base d'un portrait-robot établi à partir des déclarations des victimes. Confronté à celles-ci, inculpé, il a été condamné, le 24 mai 1983, à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, et cette condamnation est devenue juridiquement définitive le 10 novembre dernier, jour où la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi.

La gravité des faits n'est pas niable. On ne peut, en présence d'une telle accumulation de forfaits, que souhaiter que la justice ait frappé à bon escient. Le viol n'est pas une plaisanterie, il est un crime et, sur ce point, les mouvements féministes n'ont pas tort de se montrer vigilants.

Pas un instant, Luc Tangorre n'a cessé de proclamer son innocence, avec parfois une maladresse qui a indisposé ses juges. C'est un reproche que l'on fait souvent aux innocents. Historien, petit-fils, fils, frère de juriste, je n'ai pas la religion de l'aveu, mais j'ai la religion de la preuve. J'ai examiné de très près l'ensemble du dossier. Je le dis en pesant mes mots : il ne peut y avoir aucun doute pour un esprit sérieux. Contre Luc Tangorre, il n'existe pas une seule preuve digne de ce nom. Ma conviction personnelle, absolue, est qu'il est innocent. Mais pour lui accorder un non-lieu, ou un acquittement, il aurait suffi de constater l'absence de preuves. La police, le juge d'instruction, la cour d'assises en ont jugé autrement. Le représentant du parquet osa dire aux jurés : *« Le doute doit profiter à l'accusé, mais si vous l'acquittez, il vous aura bien eus. »* Ainsi passa la justice, mais voyons un peu.

Je n'entends pas résumer en quelques lignes un dossier considérable. Mais voisin parmi beaucoup d'autres, des faits. Personnellement, Luc Tangorre ne présente aucun trait de déséquilibre ou de frustration. En épluchant son passé, on a découvert que, un jour, au collège, âgé de quatorze ans, il a baissé sa culotte devant des camarades garçons et filles, pendant une séance de plein air. Soit, mais sa vie sexuelle depuis l'âge de quinze ans est heureuse. Il partageait, avec parfois quelques disputes, la vie d'une charmante jeune femme qui se considère toujours comme sa fiancée. Ses camarades ont massivement participé au comité de défense qui s'est constitué à Marseille. Les psychiatres l'ont jugé équilibré et normal : ni schizophrène, ni hystérique, ni paranoïaque. Un rapport médico-psychologique fait cependant exception. Luc Tangorre a été soumis au « test du village », sous une forme renouvelée par un psychologue marseillais.

Le principe consiste à situer les différents bâtiments d'un village par rapport à son centre. Luc Tangorre a placé la bergerie loin du centre, ce qui montre qu'il est un bon observateur des réalités provençales. C'est aussi la preuve irréfutable d'un conflit avec la mère, caractéristique de tout violeur. Les experts, dont l'un est l'inventeur du nouveau test, écrivent sans rire : *« Il a été difficile de faire admettre à M. Tangorre l'existence de ce conflit ; il est allé jusqu'à contester la validité dut est en cause. »* A cette affaire Dreyfus au peti pied, il n'aura même pas manqué un Bertillon.

Les preuves matérielles ne valent pas davantage. Le criminel menaçait ses victimes d'un revolver. Un pistolet-jouet a été effectivement découvert au domicile de la fiancée de Luc Tangorre. Passons sur le fait que Luc est entré en possession de cette arme redoutable un an après les premiers viols. Ce revolver possède un trait caractéristique : le bout du canon est rouge. Aucune victime n'a mentionné ce fait. Sur de très nombreux détails, vestimentaires, par exemple, les descriptions données par les victimes ne correspondent en rien à Luc Tangorre. Celui-ci ne peut guère avoir tenu les propos prêtés au criminel : *« Vous seriez bien étonnée de savoir le métier que je fais ? »* En quoi ce mot peut-il se rapporter à un étudiant en gymnastique ? Luc Tangorre a été, il est vrai, formellement reconnu par la plupart des victimes, non par toutes. Il n'a pas été le premier. Un autre homme a été reconnu qui a bénéficié d'un non-lieu.

Imagine-t-on, d'ailleurs, les conditions de ces reconnaissances ? Voici un jeune homme qui a passé la nuit au poste. Il ressemble, cela est indiscutable, au portrait-robot fait à partir du témoignage des victimes. Il a du reste des traits méditerranéens tout à fait ordinaires à Marseille. Il n'est pas rasé, il est hagard, il est encadré par des policiers rasés de frais, impeccables. Seul, il porte des baskets blanches comme en portait le criminel. Faut-il s'étonner qu'il ait été reconnu ?

Il n'est pas facile, s'agissant de faits commis à 1 heure ou 2 du matin, d'avoir des alibis. Cependant, Luc Tangorre en a présenté de solides, pour plusieurs des viols. Pour l'un d'entre eux, par exemple, il est à l'hôpital, sous un traitement à l'atarax, médicament abrutissant, peu favorable aux exploits sexuels. Qu'importe, on s'efforce et naturellement on parvient à ne pas prendre en compte cet alibi. Les témoins à décharge sont entendus tardivement, avec une suspicion préalable. On s'enfonce peu à peu dans l'erreur : ainsi naissent les affaires Dreyfus.

La Cour de cassation, je l'ai dit, a scellé cette erreur déjà payée par Luc Tangorre de plus de trente mois de prison. Il faut y mettre un terme. Je supplie le garde des sceaux, Robert Badinter, d'user de son pouvoir, et, dès que le mémoire actuellement en cours de rédaction aura été déposé, d'ordonner l'ouverture de la procédure en révision. Dès maintenant, la peine peut être suspendue, comme elle le fut dans l'affaire Mauvillain. Robert Badinter a fait abolir la peine de mort, il ne doit par être le garde des sceaux qui aura maintenu en prison un innocent. Et si ce n'est pas assez du garde des sceaux, je fais appel au président de la République. Il a le pouvoir, en prononçant la grâce de Luc Tangorre, d'annuler, au nom de la République, les faits d'un jugement inique. La révision peut attendre, la liberté ne le peut pas. Faute de quoi, l'erreur judiciaire se transformerait inévitablement en crime judiciaire.

(*) Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Mᵉ Yves Jouffa à la tête de la Ligue des droits de l'homme

Le comité central de la Ligue des droits de l'homme a désigné, à l'unanimité, comme premier vice-président Mᵉ Yves Jouffa, avocat à la cour de Paris, qui est ainsi appelé à succéder à Mᵉ Henri Noguères à la présidence de la Ligue. Mᵉ Jouffa a été désigné sur proposition de M. Noguères qui ne demandera pas le renouvellement de son mandat lors du prochain congrès de la Ligue, les 17 et 18 mars 1984, à Marseille (*le Monde* du 27 décembre).

Depuis mai 1981, la Ligue des droits de l'homme a critiqué l'action gouvernementale dans plusieurs domaines, notamment les libertés dans les casernes, le sort des immigrés, l'augmentation du nombre de détenus et la création d'un fichier antiterroriste. Membre du P.S., M. Noguères, qui avait succédé à M. Daniel Mayer, s'est personnellement opposé à la loi sur les séquelles de la guerre d'Algérie ainsi qu'au projet de loi sur la presse, qu'il juge en retrait sur l'ordonnance de 1944. Son départ, précise-t-on dans son entourage, n'a aucune signification politique. Agé de soixante-sept ans, M. Noguères estime qu'il aurait déjà dû abandonner son mandat il y a deux ans. Il restera membre du comité central de la Ligue.

[Né le 28 janvier 1920 à Paris, Mᵉ Yves Jouffa fut combattant volontaire de la Résistance dans la Sarthe et interné sur ordre des autorités allemandes à Drancy. Avocat à la cour de Paris depuis 1945, membre du conseil de l'ordre des avocats de 1978 à 1980, il est membre du P.S. depuis sa création et fut désigné par M. Robert Badinter comme membre de la commission de réforme du code de procédure pénale. Vice-président du Club droit et démocratie, il est président d'honneur de l'Amicale des anciens déportés internés et déportés du camp de Drancy.]

SOCIÉTÉ

Faits divers

« Un juif de moins »

Allée Paul-Lafargue, au cœur de la zone pavillonnaire de Pavillon-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), se trouvait, jusqu'à dimanche, le royaume de Jacques Attia, cinquante-sept ans. Rapatrié de Sidi-Bel-Abbès (Algérie) en 1962, ce pied-noir énergique avait travaillé dur dans l'épicerie de produits orientaux de son beau-père, semblable en tous points à l'échoppe du voisin tunisien d'aujourd'hui. Un café s'était ajouté, puis une brasserie et, enfin, entre les remises dans la cour, une salle de banquet où trois cents convives désormais pouvaient être accueillis. Les quatre étages de la méchante maison grise, bâtie au carré, donnent la mesure de la réussite de M. Attia, père de cinq enfants : *« Le succès »*, résume son frère qui, lui, n'est *« que fonctionnaire »*.

Ces vingt années de travail ont été, d'un coup, balayées le jour de Noël par une violente explosion. Alors que M. Attia avait exceptionnellement fermé ce dimanche-là, pour se rendre « à la noce », le rez-de-chaussée de sa maison a été entièrement soufflé. La cuisine d'un pavillon voisin a même pris feu. Lundi, quelques employés communaux posaient des étais entre les décombres et emportaient l'enseigne calcinée du restaurant : *Chez Jacques, P.M.U.*.

Jacques Attia, qui n'avait pas dormi depuis la veille, paraissait désemparé : *« Attendons,* disait-il, *le rapport de la police. »* La famille s'était rassemblée autour de lui par petits groupes, et les platanes d'hiver de l'allée paraissaient plus lugubres encore et vains qu'à l'ordinaire. Un véritable enterrement. *« Ils n'ont pas raté leur coup »*, lâche le conducteur d'une voiture.

Un peu de goudron avait été étalé sur l'un des murs d'enceinte de la maison : *« Un juif de moins »*, y avait écrit une main anonyme. M. Attia est vice-président de la communauté israélite de Livry-Gargan et de Pavillon-sous-Bois. *« Tous les juifs de France devraient partir pour Israël »*, affirmait un neveu de M. Attia, sur le point de rejoindre l'Etat hébreu pour y accomplir son service militaire. *« Là-bas, on sait au moins pourquoi l'on meurt. »*

NICOLAS BEAU.

EN BREF

« Icare » raconte Air-France

Icare, la revue de l'aviation française, éditée par le Syndicat national des pilotes de ligne, vient de faire paraître le premier de deux numéros consacrés à l'histoire de la compagnie Air-France depuis 1933.

Cette première partie traite de la période 1933-1959, au cours de laquelle l'entreprise, d'abord privée puis nationale, connaît successivement l'essor, puis la tourmente, avant de prendre sa véritable envolée que viendra couronner l'arrivée de la Caravelle.

Comme toujours, les textes, fourmillent d'anecdotes, alliant précision et clarté, et l'iconographie, souvent originale, est particulièrement riche.

★ **Icare, numéro 106, « Air-France et son histoire, 1933-1983, première partie (1933-1959) ». Orly-Sud, numéro 213, 94396 Orly-Aérogare, 70 F.**

● *Attentat contre une société d'informatique.* — Un incendie criminel qui s'est déclaré, le lundi 26 décembre, dans le garage de la société américaine d'ordinateurs National Cash près de Toulouse, a été revendiqué par le Comité liquidant ou détournant les ordinateurs (CLODO), une organisation libertaire qui a commis déjà deux attentats similaires en 1983.

Tuerie d'Avignon : Jean Roussel annonce des « aveux complets »

Principal inculpé dans l'affaire de la tuerie du Sofitel d'Avignon, Jean Roussel a écrit, le 23 novembre, au juge d'instruction qu'il était prêt à passer des *« aveux complets »*. C'est ce qu'affirme son avocat, Mᵉ Adrien Alric, qui s'étonne que son client n'ait toujours pas été convoqué par Mlle Alliot, juge d'instruction à Avignon, actuellement en congé. Mᵉ Alric a toujours affirmé que si son client se taisait, c'était *« par crainte pour lui-même et sa famille »*. Le père et la sœur — Jean et Denise Roussel — étant toujours détenus, ce serait, explique son avocat, par *« esprit de famille »* qu'il aurait changé d'attitude : *« Contre la liberté de son père, il est prêt à tout dire, sur les noms de ses complices et sur les mobiles de cette affaire. »*

● *Mort d'un alpiniste près de Zermatt.* — Pris dans une tempête de neige à environ 4 000 mètres d'altitude pendant l'ascension du Zinalrothorn, dans les Alpes valaisannes, près de Zermatt (Suisse), un alpiniste français a été tué et un autre gravement blessé.

● *« P... comme Police » n'est pas saisi.* — MM. Vassilios Anastasios, dit « François le Grec), et Pierre Lothoz, alias « Nat », qui demandaient en référé la saisie du livre *« P... comme Police »*, d'Alain Hamon et Jean-Charles Marchand (Éditions Alain Moreau) ont été déboutés le 26 décembre par M. Roger Beauvois, vice-président du tribunal de Paris. Ils incriminaient un court passage du livre qui mentionne leur appartenance au « milieu » parisien. Le magistrat constate que les auteurs et l'éditeur peuvent invoquer sérieusement leur bonne foi puisqu'ils produisent des documents établissant que les demandeurs figurent au fichier de la répression du banditisme.

● *Deux saisies de drogue.* — David Suisa, le fils de M. Raphi Suisa, député travailliste israélien, a été arrêté, dimanche 25 décembre, à Orly ; il transportait de l'héroïne dans le double fond de sa valise. *« David est invalide de guerre et il n'a pu être compromis dans une aussi lamentable affaire que par un tragique concours de circonstances »*, a affirmé son père. D'autre part, à Bayonne, près de vingt-cinq kilos de cocaïne d'une valeur de vingt millions de francs, ont été découverts le lundi 26 décembre par la police dans une consigne automatique de la gare.

SPORTS

TENNIS

AVANTAGE A L'AUSTRALIE EN FINALE DE LA COUPE DAVIS

A égalité après les deux premiers simples de la finale de la Coupe Davis, disputés, lundi 26 décembre, au stade Kooyong de Melbourne, l'Australie et la Suède misaient sur le double pour prendre l'avantage. Face aux jeunes Suédois Anders Jarryd (vingt-deux ans) et Hans Simonsson (vingt et un ans), deuxièmes de cette spécialité dans le Grand Prix 1983 derrière les Américains McEnroe et Fleming, les Australiens alignaient les joueurs chevronnés Marc Edmonson (vingt-neuf ans) et Paul McNamee (vingt-neuf ans) vainqueurs quinze jours plus tôt du double des championnats internationaux d'Australie.

Dans cette rencontre lourde d'enjeu, l'expérience des anciens a été déterminante, puisque Edmonsson et McNamee, mieux familiarisés avec le jeu sur gazon, se sont imposés sans discussion : 6-4, 6-4, 6-2. Avant d'aborder les deux derniers simples, l'Australie mène donc par deux victoires à une. Pour que l'équipe suédoise conserve ses chances, il faudrait que, Joakim Nystrom (vingt ans) batte Pat Cash (dix-huit ans). Les spectateurs pourraient alors assister à un somptueux final entre Mats Wilander et John Fitzgerald, le bourreau des Français en demi-finale.

● *Platini, ballon d'or de « France-football ».* — Vingt-cinq ans après Raymond Kopa, Michel Platini a été désigné par un jury de journalistes européens pour recevoir le ballon d'or de *France-football*. Il a précédé l'Ecossais Kenny Dalglish et le Danois Alan Simonssen.

RELIGION

DEUX NOMINATIONS ÉPISCOPALES TROUBLENT LES CATHOLIQUES NÉERLANDAIS

(De notre correspondant.)

La Haye. — La récente installation de Mgr Adrianus Simonis, ancien évêque de Rotterdam, comme archevêque d'Utrecht et primat de l'Eglise catholique aux Pays-Bas, a donné lieu à quelques manifestations devant la cathédrale de la part de catholiques qui voient dans cette nomination une nouvelle preuve de la « mise au pas » de l'Eglise néerlandaise par le Saint-Siège. Plusieurs manifestants portaient des pancartes avec l'inscription : *« Simonis go Rome ! »*

En effet, la nomination, par Rome, le 9 juillet dernier, de l'évêque de Rotterdam au siège primatial avait soulevé de fortes protestations dans le diocèse d'Utrecht, y compris chez les doyens (responsables de secteur) qui avaient proposé d'autres noms (*le Monde* du 13 juillet). Le porte-parole de ceux-ci, H. von Amerifoot, a reproché à Mgr Simonis, connu pour son conservatisme, d'avoir accepté sa nomination sans avoir consulté ses futurs collaborateurs. *« J'ai obéi au pape »*, a dit le nouvel évêque, et on lui a répondu : *« Les doyens se font une autre idée de l'obéissance. »*

Ce malaise dans la communauté catholique néerlandaise avait déjà été aggravé par une autre nomination d'évêque, à la mi-octobre. Depuis un an, on attendait la désignation d'un évêque coadjuteur avec droit de succession de Mgr Zwartkruis, évêque de Haarlem. Celui-ci s'était rendu à Rome en septembre pour parler de sa succession. On lui répondit alors qu'aucune décision n'avait encore été prise. Peu de temps après, il apprenait la nomination, décidée de longue date, d'un missionnaire hollandais, évêque en Ethiopie, Mgr Undrikus Bomers, pour lui succéder.

Ce missionnaire, qui ne figurait sur aucune des listes de candidats éventuels, dressées par les responsables de l'évêché de Haarlem — pour la simple raison qu'il était totalement inconnu, — s'est dit lui-même surpris de sa nomination. Le lendemain de l'annonce officielle de l'identité de son successeur, Mgr Zwartkruis est mort d'une hémorragie cérébrale.

Les funérailles solennelles de l'évêque de Haarlem, retransmises à la télévision, se sont transformées en manifestation de protestation contre la politique vaticane, chaque mention du nom de Mgr Zwartkruis soulevant des applaudissements nourris. Dans son homélie, le vicaire général a souligné la confusion et la déception qui se sont manifestées autour du lit de mort d'*« un évêque, vrai pasteur, dont la fidélité à Rome a déchiré le cœur »*. Avant de mourir, Mgr Zwartkruis avait décrit les dernières semaines de sa vie comme *« les plus difficiles »* qu'il avait jamais vécues.

RENÉ TER STEEGE.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Antoine et Luce GENDRY ont le plaisir de vous annoncer la naissance de

Nicolas,
à Paris, le 25 décembre 1983.
124, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

— Mathieu et Clément,
fils d'Olivier et Véronique LESORT,

ont la joie d'annoncer la naissance, à Bruxelles, le 13 décembre 1983, de leur petit frère,

Louis.

Ses grands-parents,
M. et Mme Robert Disse,
M. et Mme Gonzague Lesort,
s'associent à leur joie.

— Nathalie et Patrick PONSOLLE sont heureux de faire part de la naissance de

Joséphine,
le 23 décembre 1983, à Paris-8ᵉ.

Mariages

— M. et Mme Jean MAHEU sont heureux de faire part du mariage de

Mlle Anne MAHEU,
leur fille,
avec M. Marco SADOWSKI,
célébré dans l'intimité, le 26 décembre 1983.

Décès

— Nous apprenons la mort, survenue à Paris, le 24 décembre 1983, de

M. Alfred-Serge BALACHOWSKY,
de l'Académie des sciences,

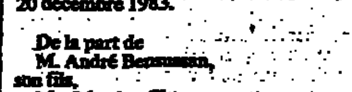
dont les obsèques seront célébrées le mercredi 28 décembre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

[Né le 15 août 1901 à Karotcha (Russie méridionale) de père russe et de mère française, Alfred-Serge Balachowsky était venu en France alors qu'il était encore enfant. Diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Rennes et docteur ès sciences, il était un spécialiste mondialement connu des insectes nuisibles aux cultures, en particulier des cochenilles qui s'attaquent aux plantes cultivées des régions tropicales et tempérées.

Il a travaillé à la Direction de l'agriculture du gouvernement général de l'Algérie, à l'Institut national de la recherche agronomique, à l'Institut Pasteur, où, à son retour de déportation, il a créé un laboratoire consacré aux insectes nuisibles aux plantes cultivées. De 1962 à 1974, il a été professeur au Muséum national d'histoire naturelle (chaire d'entomologie générale et appliquée). C'est à lui que l'on doit la galerie d'exposition permanente des plus beaux insectes.

Très bon organisateur, Alfred-Serge Balachowsky fut le président de l'Organisation internationale de lutte biologique contre les ennemis des cultures ; il avait été élu à l'Académie des sciences en 1967. Il est l'auteur de deux cent cinquante publications scientifiques, dont deux volumes sur les insectes nuisibles aux plantes cultivées des régions tempérées et méditerranéennes.]

— On nous prie d'annoncer le décès de



Mme Jacques BENSUSSAN,
née Jacqueline Schiffmann,

survenu à Neuilly-sur-Seine le 20 décembre 1983.

De la part de
M. André Bensussan,
son fils,
Mme Martine Citizem
et sa fille,
M. et Mme René Bensussan
et leurs enfants,
L'ingénieur général du Génie maritime (C.R.) et Mme Henri Bensussan et leurs enfants,
Mlle Jeanne Aflion,
M. et Mme Jacques Guastalla
et leur fils,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
9, rue Saint-Amand,
75015 Paris.

— Nous apprenons la mort de

Henri DOMENECH,
survenue, le dimanche 25 décembre 1983, à Martigues (Bouches-du-Rhône). Henri Domenech était âgé de soixante-douze ans.

[Militant du parti communiste algérien depuis 1928, Henri Domenech, postier, avait été révoqué par les autorités de Vichy et exilé dans le sud de l'Algérie. Il avait participé, dès 1954, au combat pour l'indépendance algérienne et avait été arrêté en 1957.]

— Michel Drouet,
Jean Drouet,
Et toute leur famille,
ont le chagrin de faire part de la mort de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et cousine,

Mme Georges DROUET,
née Marie-Magdeleine Fallou,

dans sa quatre-vingt-quatorzième année, le 17 décembre 1983.

Une messe a été célébrée dans l'intimité familiale, le mercredi 21 décembre 1983, dans la chapelle des Carmes, villa de la Réunion, Paris-16ᵉ.

Aluze,
71510 Saint-Léger-sur-Dheune.
Toulouse, 20, rue Maury.

— Geneviève Forestier
(Mère Grégoria),
M. et Mme Hervé et Bernadette Duault,
Le docteur et Mme François et Monique Forestier,
M. et Mme Philippe et Claude Potonnièe,
M. et Mme Claude et Sabine Dollé,
M. et Mme Claude et Jeanne Jouannais,
M. et Mme José-Luis et Hélène de Imaz,
ses enfants,
Ses vingt-six petits-enfants
Et ses sept arrière-petits-enfants,
Mme Lilas Goby,
sa belle-sœur,
Les trois familles Sohier,
Les familles Léon Forestier,
Jean Goby et Forestier-Rey,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques FORESTIER,
née Adrienne Chapuis,

survenu le 26 décembre 1983 dans la paix de Noël munie des sacrements de l'Eglise, à Paris, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame à Aix-les-Bains (Savoie) le mercredi 28 décembre, à 16 h 15, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

2, carrefour de la Croix-Rouge,
75006 Paris.

— Mauriac (Cantal).

Mme Raymond Fressanges,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Raymond FRESSANGES,
ingénieur agronome (E.R.),

survenu dans sa soixante-huitième année.

Les obsèques auront lieu mercredi 28 décembre, à 10 h 30, en l'église de Chalvignac.

Le Monteil, Chalvignac,
15200 Mauriac.

— M. et Mme Henri Gamas,
Le professeur et Mme Hugues Gounelle de Pontanel,
M. et Mme Pierre Gamas,
Mme Jean-Claude Gamas,
Le colonel et Mme Jacques Dubois,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Juliette Bizet,
El Haussine et Fatima,
ses fidèles serviteurs,
La famille et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme René GAMAS,
née Madeleine Mons,

endormie dans la paix du Seigneur, à Paris, le 21 décembre 1983 dans sa quatre-vingt-onzième année.

Le service religieux a eu lieu à Vittefleur (76350) et l'inhumation dans le caveau de famille.

« Je sais en qui j'ai cru. »
2 Timothée, 1-12.

23, cours Marigny,
94300 Vincennes.
5, rue Auguste-Maquet, 75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Albert LAREDO,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite maritime,
directeur technique
aux Chantiers de l'Atlantique,

survenu à La Baule, le 26 décembre 1983, à l'âge de soixante et un ans.

De la part de
Mme Jacqueline Laredo,
et de ses enfants,
M. et Mme Charles Livry
et leurs enfants,

Les obsèques civiles auront lieu au cimetière de La Baule, le mercredi 28 décembre 1983.

3, avenue Isabelle,
44500 La Baule.

— Mme Jean H. Preuss,
M. et Mme Lucien Preuss
et Jana,
Mme Anne Gajdos-Preuss
et M. Philippe Gajdos,
Benoît, Vincent et Thibault,
M. Jacquelin Preuss
et Mme Lila Bondar et Shalimar,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean H. PREUSS,

leur époux, père, grand-père et parent, survenu le 14 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-deuxième année, à Garches (92).

Selon les volontés du défunt, l'incinération a eu lieu dans l'intimité le lundi 19 décembre 1983.

3, boulevard Julien-Potin,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Smith
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Kenneth Blair SMITH,

survenu le 25 décembre 1983.

Un dernier hommage pourra lui être rendu le 28 décembre 1983, de 13 heures à 17 heures, au funérarium du cimetière intercommunal de Joncherolles, 95, rue Marcel-Sembat, 94430 Villetaneuse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Godel Szulc,
son épouse,
M. et Mme Charles Goldstein,
M. et Mme Gilbert Smadja,
ses enfants,
Mathias Goldstein,
Denis et Michaël Smadja,
ses petits-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Godel SZULC,
vice-président
de l'Union des engagés volontaires
et anciens combattants juifs
1939-1945,
résistant,
fidèle à son idéal communiste,
décédé le 22 décembre 1983.

Remerciements

— Rachel et Georges Pludermacher,
Ainsi que toute la famille,

remercient tous ceux qui ont pris part à leur immense chagrin pour la perte de leur mari, père, grand-père, frère, beau-frère et oncle

Saül (Serge) PLUDERMACHER.

Messes anniversaires

— Il y a un an décédait

Marcel AVRONSART.

Une messe anniversaire sera célébrée le 19 janvier 1984, en l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 140, rue de Clignancourt, Paris-18ᵉ, à 19 heures.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université de Paris-I, samedi 7 janvier, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Elizabeth Malamut : « Les îles de l'Empire byzantin, VIIIᵉ - XIIᵉ siècle ».

— Université de Paris-I, mardi 17 janvier, à 9 h 15, salle de Commissions, centre Panthéon, M. Kunihiko Tatsuzawa : « La stratégie du développement et les organisations internationales ».

— Université de Paris-I, samedi 21 janvier, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Colette Beaune : « Naissance d'une nation : mythes et symboles du pays de France, à la fin du Moyen Age ».

— Université de Paris-I, lundi 30 janvier, à 15 heures, salle de Commissions, centre Panthéon, M. Marcel Monin : « La loi d'orientation et l'université française ».

Le Monde

SCIENCES ET TECHNIQUES

L'OR : MYTHE, SYMBOLE, PARURE ET MATÉRIAU

« L'or est de toutes les matières du globe la plus pesante, la plus inaltérable, la plus tenace, la plus extensible ; et c'est par la réunion de ces caractères prééminents que, dans tous les temps, l'or a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux. » Quoique écrite au dix-huitième siècle par Buffon, cette définition de l'or est encore exacte, à ceci près que ce métal, de densité 19,5, est seulement l'un des éléments les plus lourds et non pas le plus lourd.

L'or a effectivement des qualités uniques. Il est inaltérable : dans les conditions naturelles, il est inoxydable. A la température ambiante, il est dissous par la seule eau régale (une part d'acide chlorhydrique mélangée à deux parts d'acide nitrique) et il se combine uniquement au mercure. Dans des conditions particulières de température et de pression, il se combine à quelques rares éléments (brome, chlore, iode notamment).

Il est le plus malléable et le plus ductile des métaux. Il peut donc facilement se travailler à froid, et donner aussi bien des feuilles épaisses d'un dixième de micron que des fils dont le diamètre ne dépasse pas le micron : 1 gramme d'or peut s'étirer en un fil long de trois kilomètres. Il est très bon conducteur de l'électricité et de la chaleur. Mélangé à de petites quantités d'autres métaux (argent, cuivre, nickel, platine, palladium, etc.), il acquiert une dureté remarquable. Il est parfaitement toléré par les organismes humains et il ne provoque jamais de réactions allergiques.

Toutes ces qualités physiques et chimiques expliquent que l'or a été le premier métal à être utilisé quatre ou cinq millénaires avant notre ère, avant même le cuivre. Ses petits grains ou paillettes – du métal forcément presque pur – brillaient parmi les sables et les gravillons du lit des cours d'eau. Leur forte densité rendait le tri aisé. Ils pouvaient être agglomérés et façonnés par martelage, fondus (l'or fond à 1 063 °C) et coulés. Les objets d'or ne s'oxydant jamais étaient toujours étincelants et, ne se corrodant pas, semblaient indestructibles.

Avec son éclat et sa permanence, l'or est devenu très tôt le symbole du Soleil, source de toute vie, de la richesse et de la puissance, de la pureté de l'âme et des sentiments. L'or a été ainsi largement utilisé, entre autres, dans les rites funéraires égyptiens – le seul petit tombeau de Toutankhamon en contenait de 1,5 à 2 tonnes – et, pour leur malheur, par les civilisations précolombiennes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. On estime à 200 tonnes l'or américain rapporté en Espagne pendant le seizième siècle, alors que, de l'an 1000 à l'an 1500, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la France et l'Angleterre n'avaient produit à eux tous que 20 tonnes d'or.

Très tôt aussi, l'or a facilité le commerce : le roi Crésus de Lydie (au sixième siècle avant notre ère) semble avoir été le premier, dans le bassin méditerranéen, à frapper des monnaies d'or dont sa marque garantissait le poids et, donc, la valeur. De 1815 à 1914, le système monétaire international a été fondé uniquement sur l'étalon-or. Et même actuellement l'or est toujours considéré comme la valeur-refuge par excellence. La thésaurisation en or est forcément très difficile à connaître avec précision, mais on estime qu'en France les « bas de laine » en contiennent peut-être 4 000 tonnes, alors que les caves de la Banque de France n'en abritent que de 2 200 à 2 300 tonnes (la réserve d'or des États-Unis est d'environ 8 200 tonnes).

De tout temps, l'attrait de l'or a été irrésistible : sans lui comment expliquer les ruées vers l'or de Californie (1848), d'Australie (1851), du Transvaal (Afrique du Sud, 1886), du Klondike (Alaska, 1896) : aventuriers de tout poil, déserteurs, pères en rupture de famille, bravaient le désert ou le froid arctique, la misère et la violence, dans le fol espoir d'amasser le fabuleux métal qui les enrichirait rapidement. Sans l'attrait de l'or, comment expliquer aussi l'acharnement des alchimistes, qui ont cherché pendant des siècles la pierre philosophale capable de transmuter les métaux en or, et ont ainsi été à l'origine de la chimie.

Toutes les qualités attribuées à l'or se retrouvent dans d'innombrables expressions proverbiales : un cœur d'or, franc comme l'or, couvrir d'or, faire un pont d'or, la poule aux œufs d'or, le silence est d'or, une affaire d'or, valoir son pesant d'or, rouler sur l'or, être cousu d'or...

YVONNE REBEYROL.

Quelques grammes par tonne de minerai

LES gisements d'or sont le résultat de phénomènes hydrothermaux qui se sont produits au cours des âges géologiques dans des roches magmatiques venues du manteau supérieur. Ces roches sont montées à la surface de la Terre soit sans donner lieu à des effusions, soit en s'écoulant en laves volcaniques, soit en remplissant des fissures ouvertes dans une autre roche et formant ainsi des filons.

Lorsque le minerai est fait de roches en place, on parle d'or primaire. On a affaire à l'or secondaire lorsque le minerai est trouvé dans des placers qui sont des sables issus de la désagrégation par l'érosion de minerais aurifères transportés par les cours d'eau. Lorsque le débit de ceux-ci se ralentit pour une raison quelconque, les alluvions se déposent et, sur une longue durée de temps, s'accumulent sur des épaisseurs considérables.

Le processus de formation des placers – transport d'alluvions aurifères par les cours d'eau – explique que l'or a d'abord été cherché et trouvé dans le sable de nombreux cours d'eau, dont le Pactole, petite rivière de la Turquie occidentale, est le plus célèbre. Ayant été exploitées pendant des millénaires, les ressources en or des cours d'eau se sont raréfiées. Les chercheurs d'or ont tout naturellement remonté peu à peu les rivières et ont ainsi d'abord découvert les affleurements de minerais aurifères, puis y ont creusé des galeries.

Les grosses pépites sont rares

Les placers se sont formés depuis des temps immémoriaux. Ainsi le Rand sud-africain, le plus riche gisement d'or du monde, est-il un gigantesque placer qui s'est formé en plusieurs épisodes, entre – 2,7 milliards et – 2,5 milliards d'années, dans un vaste lac. L'histoire géologique ultérieure de la région fait qu'actuellement les couches aurifères du Rand se sont creusées en cuvette : elles effleurent à la périphérie mais s'enfoncent au centre jusqu'à plus de 3 500 mètres de profondeur.

Avec le temps, les alluvions aurifères du Rand se sont compactées, au point d'être maintenant un ciment siliceux, extrêmement dur qui enrobe des galets de tailles variées. En outre, à la période lointaine de formation des placers du Rand, l'atmosphère terrestre était dépourvue d'oxygène libre. Le minerai du Rand contient donc de l'uranium et des sulfures qui n'existent pas dans les placers récents dont le milieu est oxydant.

Dans tous les minerais, l'or est mélangé naturellement souvent à l'argent (à partir de 20 % d'argent, cet alliage natif est appelé électrum), parfois au cuivre, plus rarement au bismuth, à l'antimoine, au platine, au palladium, au rhénium, à l'iridium, au tellure.

Quel que soit le minerai, la teneur en or est toujours très faible : 4 à 15 grammes d'or par tonne de minerai en général, 30 grammes et plus par tonne caractérisant les minerais dits très riches. Les pépites, qui font rêver, sont rarissimes. Dans toutes les publications spécialisées, les mêmes exemples de records, reviennent : 95 et 72 kilogrammes pour deux monstres découverts en Australie. L'étymologie fait, de toute façon, tomber définitivement les illusions : *pépite* vient de l'espagnol *pepita* = pépin !

De la gravité à l'électrolyse

Lorsque le placer est encore meuble, on peut commencer à récupérer l'or par simple effet de gravité : la densité de l'or est, rappelons-le, de 19,5, celle du sable, de 2,5 en moyenne. C'est l'effet de gravité qui a été et est encore utilisé par les orpailleurs, ces chasseurs d'or qui secouent inlassablement des alluvions fluviatiles, qu'ils espèrent aurifères, dans leurs battées, sortes de récipients peu profonds et remplis d'eau.

Avec les minerais durs, il faut d'abord un broyage poussé. Les Egyptiens y recouraient déjà. Et ils complétaient le traitement par une coupellation : le minerai broyé était chauffé à 1000 °C. Les autres métaux s'oxydaient, et l'or récupéré était alors d'une pureté acceptable. Très tôt aussi, la métallurgie par différence des températures de fusion propres à chaque métal a été utilisée pour les minerais composites.

Au seizième siècle, l'amalgamation a été inventée. Le mercure se combine à l'or dans des conditions normales de température et de pression. Or il bout à 357 °C, alors que la température de fusion de l'or est de 1 063 °C. Il suffit de chauffer : le mercure s'évapore et il reste l'or.

Ensuite sont venues la cyanuration et l'électrolyse. Dans le premier procédé, le minerai d'or finement concassé est mélangé à du cyanure de sodium. L'or précipite, soit sur du zinc ou, mieux encore, sur du charbon actif, soit sur la cathode d'un bain électrolytique.

Grâce à ces diverses méthodes, on arrive à obtenir de l'or fin, c'est-à-dire pur à 999,99 pour 1000.

Les entreprises qui font ces opérations retraitent aussi les débris et poussières d'or récupérés chez les orfèvres, les prothésistes dentaires, les particuliers, dans les matériels électroniques. Ce sont elles qui font des alliages particuliers à chaque usage de l'or. Or fin ou alliages sont livrés sous forme de bandes, de planés ou de fils dont les dimensions (longueur, largeur, diamètre) varient avec les utilisations ultérieures.

En France, l'Etat impose et contrôle le titre de l'or et des alliages d'or. Aucun alliage destiné à la bijouterie et à l'orfèvrerie ne peut contenir moins de 750 parties d'or pour 1000. L'or pur étant dit à 24 carats, un alliage à 750 pour 1000 a donc un titre de 18 carats. Seuls des objets fabriqués pour l'exportation peuvent être à un titre inférieur, et celui-ci est aussi contrôlé et garanti par l'État.

La bijouterie est, partout dans le monde, le principal utilisateur de l'or. Viennent ensuite l'électronique, les autres industries et la décoration, l'art dentaire, les médailles commémoratives et les pièces de collection. Certains pays frappent encore des monnaies d'or. En France, thésaurisation non comprise, on a consommé en 1982 25,7 tonnes d'or, dont 18,8 tonnes pour la bijouterie, 3,2 tonnes pour l'électronique, 2,2 tonnes pour les autres industries et la décoration, 1,3 tonne pour l'art dentaire, 200 kilogrammes pour les médailles commémoratives et rien pour la monnaie.

Deux seules mines en France

LA production d'or – non compris celle du bloc communiste, dont les chiffres ne sont jamais publiés – varie sensiblement d'année en année. En 1982, elle a été de 1 012,8 tonnes, mais, en 1972, elle avait atteint 1 177,1 tonnes et était descendue à 945,3 tonnes en 1975.

Depuis le début du siècle, l'Afrique du Sud est, de loin, le premier producteur mondial d'or : en 1982, 664,3 tonnes. Viennent ensuite le Canada avec 62,5 tonnes, les Etats-Unis avec 43,5 tonnes, le Brésil avec 34,8 tonnes, l'Australie avec 27,4 tonnes, les Philippines avec 26 tonnes, toujours en 1982.

La France exploite les deux seules mines d'or d'Europe occidentale : à Salsigne (Aude), dont la mine a été ouverte en 1908 et qui a produit en tout 70 tonnes d'or, dont 1,6 tonne en 1982 ; au Bourneix (Haute-Vienne), où le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) a mis en évidence, en 1978, un nouveau gisement ; cette mine est exploitée depuis 1980 par un syndicat regroupant le B.G.R.M., les Mines de Salsigne et Penarroya ; sa production annuelle est de l'ordre de 500 kilogrammes.

L'U.R.S.S. et aussi les autres pays du bloc communiste sont sûrement de gros producteurs d'or sans que l'on puisse en avoir une idée plus précise. Selon les estimations de l'International Gold Corporation (Intergold) et de la Consolidated Gold Fields Limited, l'U.R.S.S et ses satellites auraient vendu – secrètement – en Suisse 54 tonnes d'or en 1971, plus de 400 tonnes en 1976, 1977 et 1978, 230 tonnes en 1980, 207 tonnes en 1982, l'évolution de ces ventes reflétant les difficultés céréalières soviétiques.

A cet or « neuf » vient s'ajouter l'or récupéré et recyclé : 214,5 tonnes de récupérations « identifiées » en 1982 dans le monde et on ne sait combien de tonnes de récupération « non identifiées ».

On estime que, depuis la préhistoire, l'homme a extrait 150 000 tonnes d'or métal, dont 50 000 tonnes ont été perdues par usure, étourderie, etc., 40 000 à 50 000 tonnes sont dans les bijoux et autres objets et 40 000 à 50 000 tonnes sont thésaurisées par les Etats et les particuliers.

La pureté d'un bijou

LE mot « bijou » est apparu dans la langue française, selon le Grand Robert, vers 1460. Il vient du breton « bizou », anneau pour le doigt (« biz » = doigt). Cette origine traduit bien une des valeurs symboliques de l'or, celle de l'attachement et de l'amour.

Le bureau de Paris d'Intergold a fait faire, en 1983, trois études *« sur le comportement, les motivations, les attitudes des Français à l'égard de l'or et des bijoux en or »*. Pour 79,6 % des personnes interrogées, l'or évoque l'amour plutôt que la haine (elles n'étaient que 66,1 % en 1973), et pour 87,9 % d'entre elles il est associé à l'idée de pureté.

Pourtant l'or des bijoux n'est pas pur. En France, il contient au moins 750 parties d'or pour 1 000. Depuis fort longtemps, l'or est mélangé à d'autres métaux, qui lui donnent dureté et couleurs variées. Ainsi, entre autres, l'or jaune contient-il 125 parties pour 1 000 de cuivre et autant d'argent ; l'or gris (ordinaire), 125 parties pour 1 000 d'argent et autant de nickel ; l'or rose, 200 parties pour 1 000 de cuivre et 50 d'argent, etc. A notre connaissance, un seul bijoutier, Chaumet, est revenu cette année à l'or pur. Ses « pierres d'or » sont faites d'or à 999,99 parties pour 1 000. Malléables par définition, ces pierres d'or sont serties comme de très grosses pierres précieuses dans des montures en platine ou en or classique de bijouterie, agrémentées ou non de pierres. Là, ce ne sont plus les pierres mais l'or pur qui est mis en valeur par la monture.

La notion d'attachement est liée aussi au travail des orfèvres. Sans amour du métier, comment pourrait-on passer des heures, la loupe rivée à l'œil, à faire toute une série d'opérations extrêmement précises et méticuleuses. Chez les grands bijoutiers, en effet, tout est fait à la main : le laminage, le forgeage, les soudures minuscules, les anneaux des chaînes, les chatons, les fermoirs, l'adaptation de chaque griffe de chaque chaton à chaque pierre, le ciselage, le martelage, le polissage. Cette dernière opération, qui donne au bijou son éclat, peut être fort longue. Une bague, certes, se polit vite sur des tours de feutre enduit d'abrasifs extrêmement doux. Mais les chaînes ! Un ruban spécial est enfilé successivement dans chaque maillon où deux mains expertes le font passer et repasser jusqu'à obtenir la perfection de l'éclat.

Moins de dents moins de monnaies

LES alliages d'or sont les matières idéales pour réparer ou remplacer les dents. Ils sont suffisamment résistants pour supporter la pression de la mastication ; ils sont inaltérables, et ils ne provoquent pas de réaction de l'organisme. Leur composition varie suivant leur destination et la couleur désirée : la proportion d'or va de 50 % à 80 % ; les principaux métaux entrant dans les alliages sont le palladium (de 2 % à 26 %), l'argent (de 2,5 % à 25 %), le platine (jusqu'à 12 %), et aussi parfois de faibles quantités d'étain, d'indium, de plomb, de cuivre, de nickel.

En France, la consommation d'or dentaire a baissé depuis dix ans : 3 tonnes en 1972, 1,3 tonne en 1982. Aux États-Unis, la tendance est encore plus marquée : 23,3 tonnes en 1972, 12,7 tonnes en 1982. Quant à l'Allemagne fédérale, elle est depuis 1977 le premier utilisateur d'or dentaire : 11 tonnes en 1972, 28 tonnes en 1979, 20 tonnes en 1982, alors que sa population est d'environ 62 millions d'habitants et que celle de la France est approximativement de 54,4 millions d'habitants.

1 centime = 1912 francs

On a recours de plus en plus, en France, à l'acier, au nickel-chrome et aux alliages allégés (2 % à 25 % d'or, 15 % à 20 % de palladium, plus de 50 % d'argent). Certes, le prix de l'or a beaucoup monté, mais le poids de l'or utilisé en art dentaire est toujours très minime (3 grammes pour une couronne sur une molaire, 1,5 gramme pour une dent céramo-métallique). Le gramme d'or est environ à 150 francs. Une grande partie du prix d'une prothèse vient du travail, une couronne en acier coûte un peu plus de 1000 francs, une couronne en or, au moins le double, une couronne céramo-métallique, le triple, alors que le remboursement de la Sécurité sociale est immuablement de 459,38 francs. Notons qu'en Allemagne fédérale, et aussi en Suède, le nickel-chrome est interdit par le ministère de la santé, en raison des réactions que cet alliage peut provoquer ; en conséquence, les travaux dentaires en or sont remboursés.

Comme les dentistes, l'administration des monnaies et médailles française utilise de moins en moins d'or : 700 kilogrammes d'or fin en 1980, 277 kilogrammes en 1981, 124 kilogrammes en 1982, seules se maintiennent les médailles religieuses en or. La plupart des médailles dites commémoratives sont en bronze doré (parfois en argent doré). La frappe de monnaies d'or françaises est interdite puisque les pièces d'or n'ont plus cours légal. Cependant on en a encore frappé en 1956. Mais on frappe de temps à autre de la monnaie d'or pour l'étranger, surtout pour les pays en voie de développement qui font de substantiels bénéfices en vendant ces monnaies exceptionnelles à des collectionneurs.

Mais il y a les piéforts. Les piéforts sont des pièces identiques aux pièces françaises qui ont cours légal, à ceci près qu'elles sont en or à 990 millièmes d'or fin, que leur épaisseur est double de celle des pièces « vulgaires » et qu'elles sont frappées à très peu d'exemplaires (250 pour chaque type en 1982) : c'est ainsi que le piéfort fait à l'image de la modeste pièce de 1 centime pèse 7,5 grammes et coûte 1 912 francs et que le piéfort identique à la rare pièce de 100 francs pèse 53,7 grammes et coûte 10 884 francs. Les piéforts ont deux avantages : à condition qu'ils soient en parfait état, leur cours monte régulièrement et, comme ils ne sont pas cotés en bourse, leur achat et leur vente sont anonymes.

La fabrication des piéforts est extrêmement soignée. Les pièces sont frappées une par une à plusieurs reprises pour éviter que la pression de chaque coup ne dépasse 20 tonnes. Flans et matrices sont constamment nettoyés au chiffon doux et à l'air comprimé : la moindre poussière abîmerait définitivement la matrice et sa trace ferait perdre au piéfort la plus grande partie de sa valeur. Dès qu'il est terminé et vérifié, chaque piéfort est enfermé sous vide dans un sachet de plastique protecteur.

De la reliure d'art à la « puce » électronique

LA reliure d'art et l'industrie électronique n'ont, à première vue, aucun point commun. Pourtant, toutes deux utilisent l'or en couches ultra-minces dont l'épaisseur est de l'ordre du dixième de micron.

A l'atelier de restauration de la Bibliothèque nationale, pas un souffle ne remue l'air de la salle où sont faites, comme autrefois, les dorures qui donneront aux reliures neuves ou réparées l'aspect des livres anciens. Le doreur Jean-René Bœuf prend un petit morceau de feuille d'or avec le bout du doigt et l'applique sur le dos de l'un des innombrables volumes de la *Chronologie historique et militaire*, publiée en 1753.

Les feuilles à dorure sont en or à 24 carats. Elles ont 88 à 110 millimètres de côté et environ un dixième de micron d'épaisseur. Cette extrême finesse est obtenue par battages répétés, faits manuellement au marteau. Les feuilles sont tellement fines que mille d'entre elles ne pèsent à elles toutes que 11,5 grammes ; 11 844 feuilles superposées donneraient une « pile » d'un millimètre de hauteur, mais, posées les unes à côté des autres, elles couvriraient une surface de presque 91,720 mètres carrés (pour les feuilles de 88 mm de côté).

Avant usage, les feuilles sont rassemblées dans de petits carnets de vingt-cinq feuilles séparées l'une de l'autre par une page de papier de soie saupoudré de poudre de terre d'Arménie sur laquelle l'or n'adhère pas.

La feuille d'or est fine au point que, regardée à contre-jour, elle est translucide et verdâtre. Pourtant, posée sur le cuir tamponné légèrement avec de l'huile d'amande douce, puis appuyée doucement avec un coton et, enfin, « estampée » par un fer en bronze à la bonne température – trop chaud, le fer brûlerait le cuir, pas assez chaud, l'or ne serait pas fixé – portant en relief le motif désiré, la feuille collera solidement sur le cuir, les volutes, les fleurettes, les filets-perles, les lettres et autres ornements délicats qui font les belles reliures. Le collage sera si solide que le doreur pourra enlever le surplus d'or avec un chiffon, et, au besoin, vieillir l'empreinte en or au bitume de Judée.

3,9 milliardièmes d'atmosphère

Tout différent est le procédé de dorure utilisé par I.B.M. dans son usine de composants électroniques de Corbeil. Les sept cents circuits logiques inclus dans chaque microplaquette (ou puce) doivent forcément communiquer entre eux et avec ceux des puces voisines. Il faut donc aménager cent vingt « sorties » sur chaque microplaquette (dont la surface est de l'ordre de 0,25 cm^2 à 1 cm^2). Les zones actives – de minuscules sillons creusés dans le silicium – sont recouvertes d'aluminium sur lequel seront posés de microscopiques plots de contact.

Le cuivre, excellent conducteur, constitue l'âme de chacun de ces contacts. Mais il ne peut pas être « collé » directement sur l'aluminium : il faut interposer entre les deux métaux une couche de chrome. Enfin le cuivre pourrait s'oxyder, ce qui mettrait en grave danger la fiabilité des contacts. Il est donc recouvert d'or, bon conducteur lui aussi, et surtout inaltérable.

Bien entendu, les couches de chacun des trois métaux sont extrêmement minces : 0,1 à 0,2 micron pour le chrome et l'or, 0,5 à 1 micron pour le cuivre. Elles sont obtenues par vaporisation sous vide du chrome, puis du cuivre, puis de l'or qui sont chauffés l'un après l'autre à la température nécessaire. Groupés par 28 ou 55 sur des rondelles, les puces sont enfermées, avec les fragments de métaux et les systèmes de chauffage, dans une enceinte où la pression est réduite à 3,9 milliardièmes de celle de l'atmosphère. Le point d'ébullition s'abaisse, en effet, avec la diminution de la pression. Dans ce quasi-vide, l'or « bout » ainsi vers 1 100 °C, alors que son point d'ébullition normal est de 2 970 °C. En huit minutes de vaporisation en général, la couche d'or atteint l'épaisseur voulue mesurée par des contrôles automatiques extrêmement précis.

En toute logique

Des litres et des vases

Problème n° 255

Pour revenir à ces problèmes de vases et de liquide, imaginez que vous possédez trois récipients de contenance 9, 7 et 4 litres. Le plus grand est plein d'eau, liquide sans autre importance que celle d'être le seul fluide disponible pour aboutir à exactement un litre dans chacun des deux plus petits récipients et rien dans le grand.

Atteindrez-vous ce résultat en 6 opérations ?

(Solution dans *« le Monde des sciences et des techniques »* du 11 janvier 1984.)

Solution du problème n° 254

Dans le carré central de 16 nombres.

– Les produits des nombres des lignes, des colonnes et des diagonales sont identiques : 401 393 664.

– Les nombres du carré central peuvent être écrits à l'envers sans supprimer la nouvelle magie, le produit devenant : 4 723 906 824.

PIERRE BERLOQUIN.

DERRIÈRE L'ANNUAIRE ÉLECTRONIQUE

Un système informatique d'une grande complexité

UNE centaine de milliers de Français actuellement, trois millions en 1986, entrent dans l'ère de la télématique domestique. A côté de leur poste téléphonique, un terminal Minitel leur fournit sur demande toutes sortes de renseignements. En principe, il est là pour remplacer l'annuaire du téléphone. Mais la simple substitution de l'électronique au papier ne suffirait pas à justifier l'investissement nécessaire. Le Minitel — 600 000 commandes à Télic (groupe C.G.E.), Matra et T.R.T. — est un terminal vidéotex, un engin adapté à la communication écrite par voie téléphonique comme le combiné l'est à la communication orale. Les P.T.T. en espèrent un accroissement notable du trafic, au fur et à mesure que divers prestataires offriront des services aux données.

Quels services ? Informations générales et spécialisées, horaires des transports collectifs, achats par correspondance, consultation de relevés bancaires et transactions financières, location de places de spectacle... Les idées ne manquent pas, et la décision prise en 1978 de remplacer progressivement l'annuaire imprimé par l'annuaire électronique, même si elle peut se justifier par des raisons propres — économie de papier, meilleur service — avait essentiellement pour but de fournir un support à ces nouveaux services.

Mais comme ceux-ci sont encore embryonnaires, c'est sur la fonction d'annuaire que sera jugé le Minitel. Aussi était-il important que ce service soit bien accepté, que la consultation soit aisée et rapide. D'où de nombreuses études préalables à la mise en service et à la création d'un système très complexe pour gérer l'annuaire électronique. Pour être certaine que ce système serait opérationnel et prêt à temps, la direction générale des télécommunications avait passé deux marchés, l'un à la SESA, l'autre à Cap-Gemini-Sogeti. Le système construit par la SESA dessert l'Ile-de-France et, provisoirement, la Picardie. L'autre est en service en Bretagne. Les deux sociétés se sont associées pour la réalisation des centres qui équiperont progressivement les autres régions.

Pour consulter l'annuaire électronique, l'abonné compose un numéro d'appel — le 11 — et son appel aboutit à un concentrateur de terminaux annuaires qui joue un rôle d'interface entre le réseau téléphonique et le réseau informatique propre à l'annuaire. Ce concentrateur est un commutateur E-10 de CIT-Alcatel avec un logiciel spécifique. Il vérifie l'appel, identifie le terminal de l'appelé et établit la liaison avec un centre d'interrogation qui sera par la suite le « correspondant » de l'abonné. Le concentrateur n'interviendra plus que sous contrôle de ce dernier, par exemple pour déclencher une taxation si la demande de renseignement ne concerne pas le département de résidence de l'appelé.

La sortie des classes

Les P.T.T. ont choisi de maintenir un strict parallélisme entre l'annuaire électronique et l'annuaire imprimé. L'abonné reçoit normalement l'annuaire de son département ; donc, toute consultation électronique à l'intérieur de celui-ci est gratuite. L'abonné peut aussi acheter les annuaires des autres départements, ou appeler les renseignements quand il veut connaître des numéros de téléphone hors de son département de résidence. En parallèle, s'il utilise l'annuaire électronique, on lui facturera trois taxes de base, soit actuellement 1,80 F.

Le centre d'interrogation, pour la région parisienne, est constitué de quatre ordinateurs Mini-6 de Bull, travaillant en parallèle et capables de se remplacer mutuellement. Leur est associé un ordinateur frontal DPS-25 de la SESA, qui les décharge de toutes les tâches d'établissement et de gestion des communications. Cela donne la possibilité de traiter quatre cents demandes simultanées. Ce qui est largement suffisant dans l'état actuel — une centaine d'appels simultanés à l'heure de pointe, qui commence significativement après la sortie des classes — mais sera insuffisant par la suite. Déjà est prévue l'installation d'un second centre d'interrogation à côté du premier, dans les locaux du central Longchamp, à Suresnes.

Quand il a analysé la demande, le centre d'interrogation consulte un centre de documentation régional. Il y aura quatre ou cinq centres de ce genre en France ; chacun sera relié par des artères à haut débit à une trentaine de centres d'interrogation. Les centres de documentation sont aussi constitués par des Mini-6 — deux machines pour assurer la continuité de service — et par des unités de disques magnétiques comportant les noms, adresses, professions éventuelles et numéros de téléphone de quelques millions d'abonnés. Il y aura un centre de documentation national où toute ces informations seront « dupliquées », et qui pourra suppléer l'un des centres régionaux.

Autre élément informatique : le centre de gestion documentaire. Il n'est pas impliqué dans les consultations, mais assure la mise à jour des fichiers. Alors que l'annuaire imprimé est annuel, et que bon nombre des informations qu'il contient sont déjà périmées lors de sa distribution, l'annuaire électronique devrait suivre l'évolution du parc des abonnés avec un retard d'une quinzaine de jours seulement.

Un dernier élément du réseau est le centre de gestion national. C'est l'organe de contrôle : il tiendra la statistique des appels, celle des échecs, observera le comportement des appelants aux fins d'amélioration de l'annuaire. Pour prendre un exemple, on peut actuellement indiquer à la rubrique profession le mot « toubib », et recevoir la liste des médecins de la localité. Un tel substitut au mot médecin est-il utile ou reste-t-il inemployé ? Plus généralement, le vocabulaire compris par le système correspond-il bien à celui qui est employé spontanément par les abonnés ? Ce sera au centre de gestion national de le dire.

On le voit, le service d'annuaire électronique repose sur un réseau informatique complexe, qui sera rapidement, si ce n'est déjà fait, le premier au monde par le nombre d'utilisateurs. Le logiciel qu'il met en œuvre n'est pas moins complexe et comporte quatre cent cinquante mille instructions. La principale difficulté à résoudre était que les utilisateurs ne sont pas des informaticiens, pas même des habitués du clavier de la machine à écrire. C'est pourquoi, il existe deux types de Minitel : certains ont un clavier « azerty » standard en dactylographie ; sur d'autres, les lettres sont rangées dans l'ordre alphabétique, ce qui les rend plus aisées à trouver pour ceux qui n'ont jamais tapé à la machine.

Mais l'obstacle du clavier n'était pas le seul. La présentation des questions a aussi exigé de nombreuses études. Habitué au formulaire administratif, le Français a tendance à répondre de manière détaillée à toutes les questions. Pour être bien sûr que leur question soit prise en compte, certains indiqueraient volontiers le nom, le prénom — ou les prénoms, — la profession, l'adresse détaillée, voire donneraient des renseignements qu'on ne leur demande pas. Or une telle accumulation d'information est nuisible. Outre qu'elle allonge beaucoup le temps de consultation, elle risque d'empêcher le système de répondre. Ainsi, recevant un nom exact et une adresse erronée, le système repérera la contradiction, mais n'aura aucun moyen de choisir, alors qu'il aurait facilement fourni la bonne réponse : on lui avait indiqué le seul nom.

Poids lourd et pèse-bébé

La difficulté principale était cependant celle du langage. Pas question d'obliger les abonnés à s'exprimer dans un de ces langages symboliques où chaque caractère a une signification précise, pas non plus question de leur demander si le correspondant dont ils recherchent le numéro s'apelle Dupont ou Dupond. Le système doit être capable de remplir les blancs, d'interpréter les indications fournies par l'abonné, il doit se comporter en interlocuteur intelligent et non en « machine stupide » dont l'abonné réclamerait rapidement le remplacement par « ce bon vieil annuaire ».

L'option retenue a donc été une analyse phonétique des indications fournies par l'abonné. Le système commence par interpréter textuellement ce qui est écrit. S'il ne trouve pas de réponse, ou s'il détecte la possibilité d'homonymie vocale ou de faute d'orthographe, il propose à l'abonné d'élargir la recherche. En sens inverse, s'il trouve plus de vingt réponses, il donne leur nombre, et demande si l'on veut toute la liste ou si l'on peut fournir quelques renseignements supplémentaires qui affineront le tri. Il y a plus de deux mille abonnés parisiens dont le patronyme est Martin.

Les noms de sociétés posent d'autres problèmes. Longtemps, la S.N.C.F. n'a pas figuré dans l'annuaire, ni la SNCF, ni la Société nationale des chemins de fer français. Il fallait chercher à la lettre C, chemins de fer. L'annuaire électronique apporte plus de souplesse, on trouvera S.N.C.F. quelle que soit la graphie d'appel. A la limite, il suffit d'écrire Société — mais il y aura évidemment beaucoup de réponses.

Encore plus difficile à maîtriser que la recherche par nom est la recherche professionnelle, correspondant à la consultation des pages jaunes de l'annuaire. Déjà elle n'est pas aisée dans l'annuaire imprimé. Les noms des professions n'y sont pas toujours évidents. Mais on a au moins la ressource de feuilleter les pages. Pour l'annuaire électronique, il a fallu créer un *thesaurus* de termes renvoyant à telle ou telle profession. Sans pouvoir éviter tous les problèmes : au cours d'une expérimentation, il avait été constaté que *« pèse-bébé »* renvoyait à *« garages pour poids lourds »* car *« bébé »* n'était pas reconnu et *« pèse »* était assimilé à *« poids »*...

MAURICE ARVONNY.

L'HORLOGE PARLANTE DE L'OBSERVATOIRE

La vieille dame la plus écoutée de France

C'EST la vieille dame la plus écoutée de France. Certains l'appellent sans véritable motif. Comme ça, pour voir, comme ceux — et ils sont nombreux — qui ne manqueront pas de composer son numéro de téléphone pour connaître à la seconde près, le 31 décembre, le moment où l'on passera dans la nouvelle année. D'autres le font pour des raisons plus sérieuses. D'autres encore, comme les services de police, la S.N.C.F. et les compagnies aériennes, l'écoutent en permanence.

En tout, près de quatre cent mille Français appellent chaque jour l'horloge parlante pour écouter une voix anonyme leur égrener le fameux : *« Au quatrième top, il sera exactement... »* Par souci de l'exactitude ? Peut-être. Peut-être aussi parce que les sociétés modernes ne prennent pas le temps de vivre ou, sinon, au rythme de la seconde. Cette manie de la précision à la fraction de seconde n'explique sûrement pas à elle seule les cent quarante-deux millions de communications que les P.T.T. gèrent chaque année grâce à l'horloge parlante, et il y a tout lieu de penser que nombre d'appels ont des raisons moins essentielles.

Qu'importe, la vieille dame de l'Observatoire en a vu d'autres. Elle qui, depuis des lustres, assure un service sans faille et apporte la certitude d'une réponse dans l'instant. Le temps n'est plus en effet où, faute de lignes téléphoniques en nombre suffisant, le central Odéon croulait sous les appels juste avant la sortie des bureaux, démontrant ainsi que l'horloge parlante, si elle n'était pas le « monument de Paris » le plus visité de France, était le plus écouté.

A l'abri dans les bâtiments de l'Observatoire, construits à la fin du dix-septième siècle sur les plans de l'architecte Claude Perrault, frère de l'auteur des *Contes de ma mère l'Oye*, elle égrène le temps, jour et nuit, depuis cinquante ans ; sans une interruption depuis sa mise en service, le 14 février 1933, elle décline, au rythme des secondes, tout en ayant gagné en modernité ce qu'elle a perdu en poésie. Car, auparavant, c'était le personnel de l'Observatoire de Paris qui donnait l'heure par téléphone en lisant, avec la précision que l'on imagine, celle qui s'inscrivait sur la pendule installée devant eux.

Pratique discutable, même si elle était utile et appréciée, mais peu en accord avec les canons de la rigueur scientifique de l'époque. Cette situation ne pouvait durer. Le directeur de l'Observatoire de Paris de l'époque, Ernest Esclangon, connu pour avoir mis au point pendant la première guerre mondiale un système de détection par le son des batteries ennemies, mettra bientôt fin à cette pratique, en tirant profit des possibilités offertes par le cinéma parlant. Ainsi devient-il possible, en utilisant le procédé optique mis au point pour le cinéma, d'enregistrer une voix donnant de manière automatique les heures, les minutes et les secondes avec une précision encore jamais atteinte.

Cette voix, que l'on entendit jusqu'en 1965 — année au cours de laquelle deux autres horloges parlantes, toujours fondées sur le principe développé par Ernest Esclangon, furent mises en service — était celle d'un des speakers vedette de la radio, Marcel Laporte, alias « Radiolo » de Radio-Paris. Chaque heure, chaque minute et chaque dizaine de secondes — à l'exception de celle des cinquante secondes — étaient enregistrées, puis reconstituées ensuite au moment de l'appel.

Pas de femme

Dès la mise en service de cette horloge parlante — la première au monde, — le succès fut immédiat. Cent quarante mille demandes furent enregistrées, mais vingt mille seulement purent être satisfaites en dépit des vingt lignes téléphoniques prévues pour l'occasion. Curiosité certes, mais intérêt réel du public qui ira grandissant et nécessitera bientôt l'installation de dix lignes supplémentaires, prouvant, une fois n'est pas coutume, que l'organe peut parfois créer la fonction. Trente-deux ans durant donc, Marcel Laporte sera, jour et nuit, fidèle au poste.

A une exception près cependant. Lorsqu'il fut décidé de remplacer sa voix par celle de la comédienne Hélène Garaud, qui ne put tenir le rôle que vingt-quatre heures et dut s'effacer devant les protestations indignées des usagers. Son timbre de voix n'était pas en cause, mais le procédé d'enregistrement utilisé, couplé à la qualité médiocre des récepteurs téléphoniques du moment, ne permettait pas de diffuser quelque chose d'harmonieux. Les aigus ne passaient pas.

Apparut alors une nouvelle voix d'homme, celle que nous connaissons aujourd'hui. Celle, toujours anonyme, de cet agent des P.T.T., membre d'une troupe de théâtre amateur, que l'on a préalablement filtrée pour de multiples raisons. Depuis cette époque, aux alentours de 1965, deux autres horloges parlantes, dont le top est « commandé » par des horloges atomiques au césium, sont venues ensuite, reléguant au musée l'horloge d'Esclangon — utilisée de temps en temps jusqu'en 1970, — et la voix de celui qui la personnalisait. Une troisième machine, plus moderne encore, accompagne depuis 1975 les deux horloges en fonctionnement. Toujours fidèles, elles donnent au dix-millième de seconde (1) leur fameux *« au quatrième top »*, témoin de *« cette agitation fébrile des civilisations modernes où*, comme l'écrivait, en mars 1933, Ernest Esclangon, *la vie s'écoule dans une hâte continuelle, dans un état de tension aiguë et sans répit »*. Rien n'a changé depuis. Bien au contraire. Sauf pour le Jour de l'An peut-être.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

★ Horloge parlante : 699-84-00.

(1) Avec le « retard » dû aux lignes téléphoniques, la précision n'est en fait que du cinquantième de seconde.

Un parfum du passé

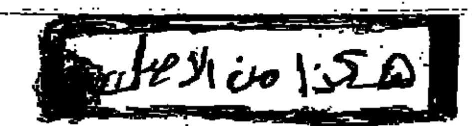
A l'heure où la synthèse de la parole par des moyens électroniques envahit le monde des jouets et celui de l'industrie automobile, le système de reconstitution de la voix auquel l'horloge parlante fait appel a de quoi surprendre. Pour les « purs et durs » de la technologie, il paraîtra dépassé et archaïque, alors que les nostalgiques des débuts du cinéma parlant y trouveront comme un parfum du passé.

De fait, sans les progrès accomplis à cette époque par le septième art, l'horloge parlante n'aurait peut-être pas vu le jour sous la forme qu'elle a encore actuellement. Le procédé retenu, utilise, en effet, les bandes-son qui bordent la pellicule des films pour permettre la reproduction à l'écran des voix des acteurs et de la musique d'accompagnement. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, cette technique ne fait pas appel à un enregistrement magnétique (1) de la parole analogue à ceux que l'on fait avec les magnétophones et les lecteurs de cassettes, mais à un enregistrement optique sur un support film, où la voix « apparaît » sous la forme de plages plus ou moins sombres. Il ne s'agit donc pas à proprement parler de synthèse de la parole mais, plus simplement, d'un procédé de lecture optique.

Chacun des mots — heure, minute et seconde — ou membre de phrase — *« au quatrième top, il sera exactement... »* — est enregistré sur une bande-son de quelques millimètres de large qui n'est autre qu'un fin morceau de film enroulé sur un cylindre tournant. A chaque heure correspond donc une bande, soit vingt-quatre au total pour décrire l'ensemble de la journée ; à chaque minute, une autre, soit soixante bandes supplémentaires ; et ainsi de suite pour les dizaines de secondes ; (dix, vingt, trente et quarante secondes), les deux dernières bandes étant réservées à la phrase *« au quatrième top... »*. Au total quatre-vingt-dix bandes, ou plutôt quatre-vingt-dix pistes, « décryptées » par un système de lecture optique.

Les messages que portent ces pistes sont lus par un fin pinceau de lumière, fourni par une lampe spéciale, qui traverse le film qui lui est présenté. La lumière recueillie, dont l'intensité change en fonction des variations d'opacité du film, est ensuite renvoyée sur une cellule photoélectrique par un miroir. Celle-ci transforme alors l'émission lumineuse qu'elle reçoit en un courant dont les variations suivent fidèlement les modulations d'intensité lumineuse engendrées par le film, variations de courant que n'importe quel haut-parleur peut alors restituer.

(1) En raison des nombreux appels que reçoit l'horloge parlante, une bande magnétique s'userait trop rapidement.



Le Monde

culture

VARIÉTÉS

LES COLOMBAIONI A L'OLYMPIA

Les clowns modernes

Curieuse aventure que celle de Carlo et d'Alberto Colombaioni. Clowns, acrobates, jongleurs, mimes, héritiers de la commedia dell'arte pratiquée par leur famille durant trois siècles, et jouée dans les marchés quand ceux-ci étaient encore des lieux de spectacle pour les forains, les deux compères se sont produits partout dans le monde depuis quinze ans, sauf dans leurs pays natal, l'Italie.

Ils ont fait rire à Nancy, Edimbourg et en Avignon, à Berlin, Londres, Hongkong et Sydney, à New-York, Los Angeles et Paris. Mais pas en Italie où il est, peut-être, difficile d'imaginer un clown sans masque, sans visage peinturluré et en dehors de la piste.

Les Colombaioni sont pourtant nés dans l'atmosphère d'un petit cirque familial de la périphérie romaine, et ils ont commencé très tôt à se produire sous le chapiteau. Puis ils ont rencontré Dario Fo et ont travaillé avec lui pendant un an et demi. Plus tard, ils ont tiré de cette expérience une parodie d'*Orlando Furosio*. Ensuite, ce fut la collaboration avec Federico Fellini pour son film *les Clowns*. Ensuite, ils ont créé leurs propres spectacles : quatre en quinze années dont ils présentent aujourd'hui les meilleurs extraits à l'Olympia.

Être clown ne s'invente pas. C'est avoir de l'extravagance, approcher du fantastique et de la poésie, rechercher la tendresse. C'est investir sa propre image en plongeant un regard de gosse éternel dans une âme insondable.

Clowns depuis des dizaines de générations, les Colombaioni ont transposé, modernisé la commedia dell'arte, l'ont rendu perceptible au premier degré à l'enfant et à l'adulte qui rient ensemble aux éclats dans la salle de l'Olympia. Autrefois, sous le chapiteau familial, Carlo et Alberto Colombaioni ont reçu en legs un bagage technique impressionnant qu'ils ont aussitôt digéré et qui leur permet, à présent, de développer une situation avec des variations énormes et d'en tirer toute la saveur comique. Les Colombaioni jouent avec les conventions, avec le geste et le mouvement, avec les objets dont les attributions se multiplient brusquement, avec aussi les mots qui donnent au spectateur des clés ou des images. Leur show à l'Olympia est un bonheur constant.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 15.

DANSE

NIKOLAIS AU THÉATRE DE LA VILLE

L'illusion comique

Pour la cinquième fois, Nikolaïs revient au Théâtre de la Ville, toujours alerte, toujours inventif. A soixante et onze ans, il demeure le maître incontesté dans le domaine de l'illusion, où personne n'a pu le suivre, pas même son disciple, Murray Louis.

Nikolaïs est l'inventeur d'une forme bien particulière, le ballet optique, adaptation moderne et vivante du kaléidoscope, comme n'aurait jamais osé le rêver la Loïe Fuller, précurseur en la matière. Avec Nikolaïs, la scène devient une boîte noire, une prison, où les danseurs s'agitent, insectes prisonniers. Piégés dans des lumières crues, tatoués de projections, souvent entravés de liens, suspendus à des cordes, soumis à des rythmes impératifs et forcenés, ils semblent des marionnettes cruellement manipulées. Et pourtant leur danse est totalement libérée, d'une souplesse, d'une vivacité étonnantes. Nikolaïs est aussi le maître du mouvement. Son enseignement, fondé sur l'improvisation, la circulation des énergies, entraîne à une maîtrise totale du corps. Et ce n'est pas le moindre paradoxe que cette formation extrêmement individualisée de danseurs qui sont ensuite dépersonnalisés, transformés en pièces de puzzle ou de mécano. Sous l'illusionniste apparaît quelque chose d'inquiétant, d'Hoffmannien.

En trente ans de carrière, Nikolaïs a beaucoup évolué. Dans ses premières créations, il jouait sans réserves des ressources de l'audiovisuel, des masques, des tissus élastiques. Ainsi *Sanctum* (1964), où les danseurs lovés dans des gaines blanches évoquent, selon les éclairages et les décors, des coquillages de fond de mer, des statues de sel ou des cellules en mutation. *Gallery* (1978) correspond à la pédiode « clown » du chorégraphe, chatoyante et colorée, avec des personnages masqués, le haut du buste visible seulement, comme dans un casse-pipe, et soumis à une suite de gags habilement suggérés. Il y a aussi des clowns-acrobates aux costumes multicolores transformés en figures géométriques par les vertus de la lumière noire. L'invention est toujours aussi riche dans *Liturgies* – qui date de 1983 – avec son monstre d'écailles devenu trois samouraïs. Le style, plus dépouillé, plus recherché, atteint une beauté onirique.

La force de Nikolaïs, c'est qu'il parvient toujours à déconcerter notre imagination ; sans cesse il nous oblige à accommoder notre vision. Tel tableau fait-il penser à un marin en perdition, ou à un naufragé de l'espace ? ni l'un ni l'autre, c'est d'un sorcier qu'il s'agit. Et là, est-ce un bel oiseau sur un perchoir, une femme ou un pilori ? Ce singe masqué porté sur un bâton par deux hommes, est-ce une scène de safari ou une chinoiserie en trompe l'œil ? Rien ne prend véritablement forme, et de l'incertitude naît le plaisir.

Il semble pourtant qu'avec les années Nikolaïs fasse de moins en moins appel aux sortilèges. Dans *The Mechanical Organ* (1980-1982) et dans la plus grande partie de *Liturgies*, les danseurs ne représentent qu'eux-mêmes. Vêtus de maillots couleur chair, ils se livrent à l'exercice du pur mouvement selon une chorégraphie, rapide, saccadée, avec de belles détentes. En général, la danse commence au sol, s'y développe longuement avant de se projeter dans l'espace comme si l'homme avait du mal à acquérir sa verticalité. Gestes mécanisés et stéréotypés, parfois violents, rencontres manquées, il semble qu'une note pessimiste se soit infiltrée dans la bonne humeur proverbiale de Nick. L'homme qu'il nous montre a quitté le refuge des illusions ; il s'avance, démasqué et nu, dans un monde de peur, de violence où il est impossible de communiquer.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h 30, jusqu'au 31 décembre. A 18 h 30, Jazz Tap Ensemble.

THÉATRE

« TITUS ANDRONICUS », de Shakespeare

Injustice d'exception

Même les êtres les plus célèbres, et les plus indiscutés, peuvent être victimes de l'injustice. A la question stupide : *Quel est le plus grand auteur de théâtre ?*, neuf ou dix personnes sur dix répondront : *Shakespeare.* Eh bien, l'une des œuvres de théâtre les plus sous-estimées est *Titus Andronicus* de Shakespeare.

Les critiques et écrivains anglais ont pour la plupart estimé cette pièce si exécrable qu'ils refusent d'y voir la main de Shakespeare. Swinburne ne lui accorde que deux scènes de l'acte IV, et Coleridge que quelques vers. En France, l'un des analystes les plus pertinents de Shakespeare, Paul Arnold, annonce une *« œuvre primaire d'un goût insoutenable »*.

A présent, une mise en scène attachante, claire, de *Titus Andronicus*, à Paris, ne fait pas courir la foule, c'est le moins que l'on puisse dire, alors qu'il s'agit d'une excellente soirée.

Il n'y a pas de mystère : ce qui a toujours nui à *Titus Andronicus*, c'est l'audace sans frein. Shakespeare n'y modère aucune situation. Un modèle d'horreur, de sauvagerie. Le fils d'une reine captive est haché en morceaux vivant. Cette même femme, plus tard, Shakespeare lui fait manger la chair de ses deux autres fils, sous forme de petits pâtés. Ces deux fils, auparavant, ont piégé un jeune couple dans une forêt, ils ont massacré le mari, ils ont violé à deux la mariée puis lui ont coupé les mains, arraché la langue. Ainsi de suite, cinq actes durant.

Or ce qui est très beau, et surprenant, c'est qu'au fil de ces conduites démentes, Shakespeare, avec une subtilité inouïe, entrelace des choses, des portraits, des situations, qu'il reprendra plus tard, d'une façon moins brûlante, plus appliquée. Il y a dans *Titus Andronicus* l'annonce de *Hamlet* (une idée fixe de la vengeance), de *Coriolan* (le général en chef vainqueur face à l'opinion publique), de *Richard II* et de *Lear* (l'exercice du pouvoir absolu et la naissance de la folie), d'*Othello* (un Iago avant la lettre), de *Cymbeline* (préfiguration de la reine mensongère)...

Et ces obsessions de Shakespeare, dans *Titus Andronicus*, sont certes moins détaillées, moins exploitées, que dans les pièces futures, mais elles ont ici des accents, des sursauts de poésie qu'elles ne retrouveront pas.

Il ne faut pas négliger *Titus Andronicus*. Au Théâtre Présent, la traduction de François-Victor Hugo garde une force évidente, la mise en scène de Pierre Peyrou revigore le texte sans le fausser, et Roger Mollien donne, de cet Hamlet-Coriolan-Lear plus vrai et fou que nature, une interprétation on ne peut plus sensible, étrange, convaincante.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Présent, 20 h.

MUSIQUE

Concours de chefs d'orchestre à Katowice

(Suite de la première page.)

L'allusion n'est pas fortuite, si l'on se rappelle que Seiji Ozawa fut le lauréat de la capitale franc-comtoise en 1959. Or c'est un Japonais qui a remporté le concours à Katowice en faisant au jeune public survolté une foudroyante impression.

Cette finale semblait avoir été montée par un habile metteur en scène pour obtenir le plus grand effet. Un Bolivien nous faisait d'abord bâiller avec un *Concerto pour orchestre à cordes* néo-classique, vigoureux et roboratif, de Gracina Bacewitz. Puis un Allemand de l'Ouest, Andreas Weiss (troisième prix), remettait les choses en ordre : sous ses gestes larges et impérieux, la Philharmonie de Silésie devenait un ensemble honorable, sans grande subtilité, mais très entraînant dans la *Cinquième Symphonie* de Prokofiev.

Un degré encore était gravi avec Anton Zapf (Allemagne fédérale, deuxième prix), dirigeant assis car il s'était cassé la cheville en jouant au football... Celui-ci déchaînait les tempêtes picaresques et amoureuses du *Don Juan* de Strauss, avec une tension émanant de tout son corps et une netteté dans les gestes qui donnaient à cette page de haute virtuosité une rigueur rythmique, une richesse de la pâte sonore et un élan témoignant d'une véritable nature.

Presque au même niveau, et dans le même *Don Juan*, l'Américain Richard Fletcher aurait sans doute mérité de ne pas sombrer dans l'anonymat, tandis que l'ultime rescapé polonais, Zbignew Graça, nous permettait de vérifier ensuite ce qui sépare un technicien d'un chef instinctif : ses gestes ne parvenaient pas à capter la musique, et le *Concerto pour orchestre* de Bartok s'effritait, sans cohésion et sans âme.

Et puis ce fut l'éblouissement. Un mince Japonais de vingt-neuf ans, Chikara Imamura, au visage blanc comme un masque de nô, attaquait la *Deuxième Suite de Daphnis et Chloé* de Ravel, la conduisant de bout en bout sans répétition. Et, tout à coup, l'orchestre calamiteux de *la Mer*, métamorphosé, trouvait les couleurs les plus raffinées, les mélanges les plus délicats, l'aube se levait, les ruisseaux se mettaient à chanter. Imamura planait au-dessus de ses musiciens comme un grand oiseau, les emportait sur cette vague d'émotion et de beauté qui montait de sa poitrine dans la pantomime des deux bergers grecs. Bondissant tout en haut d'un courbe dynamique, en déséquilibre, comme ivre de musique, le jeune chef revenait ensuite à une sobre économie, mais, à travers ses gestes divinatoires, toute la frénésie de la danse générale se diffractait à travers chaque instrument comme la rosée s'illumine, comme une forêt s'enflamme sous l'éclat du soleil levant.

On touchait du doigt le mystère, le fluide magnétique des grands chefs qui transmutent les orchestres de vil plomb en or et arrachent les spectateurs à leur siège ; tous les jeunes dans la salle criaient de joie, le jury s'enorgueillissait de sa découverte, et les yeux du professeur Stryja, créateur de ce concours, brillaient d'émotion et de plaisir. Belle revanche pour Katowice, quelques jours après le discours menaçant du général et les arrestations de mineurs, que cette manifestation d'idéalisme et d'amitié sans frontières conclue dans un tel climat !

Il est trop tôt, sans doute, pour parler d'un futur Ozawa, et l'on devra l'entendre dans un autre répertoire (il avoue lui-même n'être pas très à l'aise en dirigeant Beethoven), mais déjà, dans le superbe *Concerto pour orchestre* de Lutoslawski, Imamura faisait preuve d'une subtilité et d'un souffle visionnaire, surpassant de loin ses camarades. Son avenir est grand ouvert (2).

JACQUES LONCHAMPT.

(2) Imamura a été à bonne école, travaillant en particulier avec Ozawa et Celibidache. Finaliste du concours Cantelli, il a fait partie pendant trois ans de l'Académie d'orchestre de Karajan, dont il a été l'assistant auprès du groupe des douze violoncellistes de la Philharmonique de Berlin.

« LA VEUVE JOYEUSE », à Genève

La jeunesse même

Pour les fêtes, Hugues Gall offre aux spectateurs du Grand Théâtre de Genève, qu'il dirige, une *Veuve joyeuse* lumineuse, mise en scène par Jérôme Savary, qui s'est délecté à jouer le jeu des toiles peintes, des couleurs vives, des valses, des fêtes tziganes, du comique « calembourbon », des duos d'amour. Il ne répète pas les extravagantes impertinences de sa *Belle Hélène*. Mais Franz Lehar n'est pas Offenbach. Il ne pastiche pas, il observe au premier degré les règles du jeu, s'y coule sans aucune gêne, s'en sert pour faire chanter et danser les cœurs. C'est juste ça, l'opérette, et ce n'est pas si simple puisqu'on n'arrive plus à le faire aujourd'hui. Mais c'est trop simple pour appliquer des « dramaturgies critiques ». La *Veuve*, de Béjart chantant *Heure exquise*, sur fonds de mitrailleuses et de charnier – dans les années [...] – n'est plus qu'un mauvais souveni[r].

La difficulté pour les opérettes e[st] double. Il faut réunir la distributio[n], trouver des chanteurs avec des voi[x], de l'abattage, capables en plus [de] lancer leur texte, de bouger, de da[n]ser même, capables de construire u[n] personnage à partir de pas gran[d] chose. Des chanteurs avec de la pe[r]sonnalité. Deuxième difficulté : [il] faut aimer l'opérette, la prendr[e] telle quelle et lui redonner s[a] vigueur, son lustre. Ce que réuss[it] admirablement Jérôme Savar[y]. C'est un don chez lui, le don d[u] rythme et de la naïveté.

Le spectacle n'a pas la frénésie d[u] Magic Circus – ni les inventions d[u] *Tour du monde en quatre-ving[ts] jours*, qu'il avait monté à Hambou[rg] et présenté à Nanterre en 1977. [...] est vif, nerveux, il éclate progress[i]vement de gaieté, il est merveilleus[e]ment réglé. Il y a des lâchers d[e] montgolfières, la tour Eiffel illum[i]née, des soubrettes coquines, de[s] comiques trépidants, et un frenc[h] cancan formidable dansé par de[s] filles robustes, en perruques carott[e], jarretelles noires, volants jaune[s], verts, rouges, violets. Un french can[can] trapu, qui arrache, qui retrouv[e] son sex-appeal canaille, pas *sma[rt]* du tout. Ce n'était pas une dans[e] convenable avant d'être affadie pa[r] son succès, mise sous cloche pour le[s] touristes craintifs qui ont tellemen[t] d'idées dans la tête qu'un bas noi[r] suffit à leur faire voir le péché.

Le problème n'est pas si différen[t] pour le genre opérette, refoulé par l[a] vogue des *musicals* américains[,] dévitalisé par des mises en scèn[e] hâtives dans des décors passe[-] partout, et des chanteurs d'époque[,] fardés et corsetés. Ce n'est pas l[e] genre qui est méprisable, ce sont le[s] représentations qu'on en donne tro[p] souvent, avec une tendance [à] confondre charme et mièvrerie, tru[]culence et grossièreté.

L'an dernier au Châtelet, Alfred[o] Arias avait monté une *Veuv[e] joyeuse* avec le même soin qu[e] Jérôme Savary, avec son caractère[,] son goût de l'élégance raffinée. E[t] son french cancan à lui était comm[e] un merveilleux dessin. L'un e[t] l'autre ont eu des difficultés sembla[]bles de distribution. Mais, si le[s] théâtres offrent des productions d'une telle qualité, les chanteur[s] vont se mettre à travailler l'opé[]rette... Elle est dans l'air. Ce n'es[t] pas du rétro, au contraire. C'est l[e] besoin de grands spectacles gais[,] brillants, vivant de toute leur jeu[]nesse.

COLETTE GODARD.

★ Grand Théâtre de Genève. Jusqu'au 31 décembre.

CINÉMA

LA MORT DE PAUL GEGAUFF

Paul Gegauff, soixante et un ans, écrivain et scénariste, a été assassiné de trois coups de couteau, dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 décembre, par sa compagne âgée de vingt-cinq ans, à Ghoevic, en Norvège, où ils passaient leurs vacances de Noël. La jeune femme, dont l'identité n'a pas été révélée, a reconnu les faits, nous indique notre correspondante, et doit être présentée, ce mardi 27 décembre, au juge d'instruction.

[Le nom de Paul Gegauff, scénariste, est associé à la nouvelle vague et aux meilleurs films de Claude Chabrol, auxquels il a apporté ses dialogues incisifs et son goût de la provocation. Ce sont, successivement, *les Cousins* (1959), *les Bonnes Femmes* et *A double tour* (1960), *les Biches* (1968), *Que la bête meure* (1969), *Une partie de plaisir* (1974). Entre-temps, il travaille notamment avec René Clément *(Plein soleil)* et Barbet Schroeder *(More)*.

Paul Gegauff était l'auteur de plusieurs romans, parmi lesquels *Rébus*, et le metteur en scène d'un film, *Reflux*, en 1961.]

■ FIAC. – Daniel Lelong, de la galerie Maeght-Lelong, vient d'être nommé président du comité d'organisation de la Foire internationale de l'art contemporain (FIAC). Il succède à Daniel Gervis, qui en avait été le patron depuis sa création en 1974. Denise René reste vice-présidente, Jean-Robert Arnaud secrétaire, Pierre Nahon devient trésorier à la place de René Brazilay. La FIAC 1984 aura lieu au Grand Palais, du 20 au 29 octobre.

■ L'ACTEUR TITO JUNCO EST MORT le 10 décembre à Mexico d'une crise cardiaque. Il était âgé de soixante-huit ans. Tito Junco était spécialisé dans les rôles de « méchants ».

LA RENTRÉE DE 2e2m

Morceaux choisis

Pour son premier concert de la saison, donné récemment dans la grande salle du Centre Georges-Pompidou, l'Ensemble 2e2m a renoué avec l'ancienne tradition des programmes pléthoriques : cinq œuvres étaient annoncées, on en a ajouté trois à la dernière minute et personne n'a songé à s'en plaindre, car les auteurs étaient bien choisis et les interprètes excellents. Ainsi le contre-bassiste Jean-Pierre Robert qui a permis de réentendre *Theraps* (1976), de Xenakis, une page très classique d'apparence, comme une *Suite* de Bach, mais exigeant une bonne virtuosité, et de découvrir une jeune compositrice roumaine : Violetta Dinescu, à travers *Satyra III*, dont on ne saisit, à première audition, qu'une certaine qualité poétique.

Très belle exécution également de *Mirum* pour tuba, de Mauricio Kagel, par Philippe Legris, qui précédait une page plus récente du même auteur : *Prince Igor Stravinsky*, cantate funèbre créée à Venise l'an dernier (*le Monde* du 9 octobre 1982), pour alto, cor anglais, cor, tuba, percussion et voix de basse (Boris Carmeli), dont le climat et l'éloquence dramatiques, la poésie sonore, sont si puissants qu'il n'est pas déplacé de parler de chef-d'œuvre ; d'autant que, pour cet hommage, Kagel a pris ses distances avec un certain maniérisme, issu de Stravinsky précisément, dans lequel on pouvait craindre, depuis quelque temps, de le voir s'installer. Les nombreux rappels du public, qui s'est montré assez réservé par ailleurs, témoignent de l'impression très vive causée par ce long monologue mi-parlé mi-chanté, plus russe que nature, dans un climat de rituel funéraire.

Placé sous le signe de la voix, le programme comportait deux reprises bienvenues : les *Couleurs juxtaposées II*, pour soprano et ténor, l'une des dernières œuvres de Jean-Pierre Guézec (1934-1971), supérieurement chantées par Nicole Labarthe et Pierre Catala, ainsi qu'un madrigal à six voix de Paul Méfano : *Placebo Domino in regione vivorum* (1976). Sans être capitales dans la production de leur auteur, ces deux pièces vocales ont été trop rarement présentées au public pour qu'on ne salue pas l'occasion qui lui était offerte de manifester son intérêt pour le caractère insolite de la première et pour l'hermétisme introverti de la seconde.

La seule création mondiale de ce concert était une *Cantate brève*, de Bruno Gillet (né en 1936) sur un récit évangélique, écrite pour la voix de haute-contre d'Alain Zaepffel, flûte à bec, dessus de viole et luth. Destinée à prendre place dans un programme de musique ancienne, cette œuvre en reprend l'esthétique épurée, à la tonalité près ; ce n'est pas une mince différence, et la qualité de l'exécution n'atténuait pas un certain sentiment d'uniformité.

En complément de programme, le Groupe vocal de France avait choisi de donner le *Magnificat allemand*, d'Heinrich Schütz, tout étonné de se trouver là mais rassuré d'être si sûrement dirigé par Michel Tranchant.

GÉRARD CONDÉ.

★ Le prochain concert de l'Ensemble 2e2m aura lieu le 14 janvier au Centre Pompidou et réunira des œuvres de Renosto, Machover, Lévinas et Monnet.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Don Quichotte.

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Félicité.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 : la Prise de l'école de Madhubai.

TEP (797-96-06), Cinéma : 20 h : le Pirate noir ; Qu'as-tu fait à la guerre, papa ?

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Sophisticated Ladies.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), Danse, 20 h 30 : Alwin Nikolais Dance Theatre ; 18 h 30 : The Jazz Tap Ensemble (groupe californien).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : le Dernier Soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Séance friction.

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 21 h : oncle Vania.

ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch. Bérard, 21 h : Batailles. – Salle L.-Jouvet, 19 h : Cet animal étrange.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Neuf de Bœuf, 22 h : la Maison jaune.

CARTOUCHERIE, Épée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Rue noire.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : Théâtre forain de J. Cocteau.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.



Mardi 27 décembre

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Tanzi.

ESPACE GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ; 21 h 45 : Lâche-moi les chaquettes.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Le sixième jour.

ESSAION (278-46-42), I : 21 h : Agatha.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-père.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Toad of Toad Hall.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garouski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – II. 18 h 30 : Recatoupilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo ; – Petite salle, 18 h 30 : la Figurante d'opéra ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : le Hasard du coin du feu.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), 21 h : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 20 h 45 : Comment devenir une mère juive en dix leçons. – Petite salle 20 h 30 : le Journal d'un homme de trop.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah ; 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 45 : la Pierre de la folie.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37) 20 h : Don Juan aux enfers.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : 20 h 30 : l'Ecume des jours ; II. 20 h 30 : Huis clos.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h : Mitton ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 20 h 15 : les Dames de fer ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : La boutique.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. 20 h 30 : les Trois Mousquetaires. – II. 20 h 30 : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55), 20 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Savannah Bay. – Petite salle 20 h 30 : Lettres d'une mère à son fils.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48), 8 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : le Troisième Témoin.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h, 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

PROLOGUE (575-33-15), 20 h 30 : Duende.

RESTO-SHOW (508-00-81), 21 h 45 : M. Moreffi.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : la Surprise ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : le Céleri jaune, Spectacle branché.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Quelque estaminet.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), 20 h 30 : Musique et chants traditionnels des républiques asiatiques d'Union soviétique.

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : A. Metayer.

FORUM (297-53-47), 21 h : G. Langoureau, Cl. Maurane.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Y. Dautin.

MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : Les Colombaioni.

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-04), 21 h : G. Lenorman.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Ph. Avron.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h : René, Daniel, W. Rios.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Théâtre de Paris (280-09-30). – Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Bichon, de F. Rivers ; 19 h : Holiday, de G. Cukor ; 21 h : Embrasse-la pour moi, de S. Donen.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ANDROIDE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-26-42) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'ART D'AIMER (franco-it.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). – (V.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34).

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Français, 9e (770-33-88).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

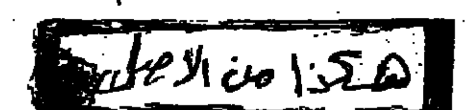
GARÇON (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

GET CRAZY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (251-50-32) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e





SPECTACLES

(359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secretan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Sud (en mat.), 14e (327-84-50).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAL, film franco-italien d'Ettore Scola : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Images, 18e (522-47-94).

LES DENTS DE LA MER No 3 (en relief), film américain de Joe Alves, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). VF : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PRÉNOM CARMEN, avant-première, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Studio-Médicis, 5e (633-25-97).

TCHAO PANTIN, film français de Claude Berri : Forum, 1er (297-53-74) ; Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-01) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont-Sud, 13e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA TRACE, film français de Bernard Favre : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

UN BON PETIT DIABLE, film français de Jean-Claude Brialy : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Georges V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).



MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A. v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (350-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (223-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (532-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Max Linder, 9e (770-40-04).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour de Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault, version Gal, version Samrova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Pagode, 7e (705-12-15).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (325-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ZELIG (A.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

ANGELE (Fr.) : André Bazin, 13e (337-74-39)

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).

LA BALANCE (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

LE BAL DES SIRÈNES (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

LES BAS FONDS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Studio 43 (H. sp.) 9e (770-63-40).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (256-82-66) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (755-63-42)) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69).

LE CAMERAMAN (A.) : Rialto, 19e (607-87-61).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : St-Lambert (H. sp.), 15e (532-91-68) ; Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71) ; Boîte à films, 7e (622-44-21).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

CLÉOPATRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

LES CONTES DES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

DANS LES RUES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (**) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

DODES CADEN (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

LE DOULOS (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ENTRAINEUSE (Fr.) : Logos II, 5e (354-42-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

ERASERHEAD (v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Rialto, 19e (607-87-61) ; Acacias, 17e (764-97-83).

GERTRUD (Dan., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 6e (325-65-04) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81) ; (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (329-90-10) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

INDISCRÉTION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

IVANHOÉ (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LE JARDIN DU DIABLE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Calypso, 17e (380-30-11).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : St-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

M.A.S.H. (A., v.o.) : Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

LE MOUCHARD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

NEW-YORK NEW-YORK (vers. intégr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

PHANTOM OF THE PARADISE (A.) (*) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; St-Lambert, 15e (532-91-68).

PÉCHÉ MORTEL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg (H. sp.), 6e (633-97-77).

PORTRAIT D'UNE ENFANT DÉCHUE (A., v.o.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-56-04) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

SENSO (It., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Logos III, 5e (354-42-34) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à film (H. sp.), 17e (622-44-21).

T'ES FOU JERRY (A.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

THE ROSE (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

TUEUR DE DAMES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (305-90-81).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE VOYEUR (Brit., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34) ; Acacias, 17e (764-97-83).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).







RADIO-TÉLÉVISION

TV 5 : Un programme francophone à vocation distractive

Variétés, théâtre, sports, musique, cinéma... mais aussi des magazines d'information : TV 5, *« la télévision francophone par satellite (1), »* se présente comme une sixième chaîne à vocation distractive. En lever de rideau, pour l'inauguration, lundi 2 janvier, Michel Drucker et son « Champs-Elysées ». La télévision suisse romande emboîte le pas le lendemain avec « Studio 4 » (Christian Morin), puis TF 1, le mercredi, avec « Numéro 1 », et la R.T.B.F. avec une sélection des meilleurs vidéo-clips de l'année 1983, dans Vidéogam, le samedi.

De 19 heures à 22 heures (heure de Paris), les réseaux câblés d'Europe et d'Afrique du Nord, équipés de l'antenne de réception adéquate, pourront capter ce nouveau programme fait de sélections des cinq chaînes francophones (*le Monde* du 19 octobre). Pour l'heure, la Belgique, les Pays-Bas, trois réseaux finlandais, le secteur nord de Berlin, deux hôtels à Casablanca et à Londres, des réseaux suisses et la Tunisie pourront profiter des premières diffusions.

En France, l'hôtel Méridien à Paris (équipé pour recevoir la chaîne britannique Satellite TV), le réseau câblé expérimental de Biarritz et la mairie du XIIIe arrondissement de Paris — où aura lieu en janvier une démonstration de programmes télévisés pour le câble, — devraient recevoir les premiers programmes de TV 5. Les réseaux de Nice, de Metz, de Grenoble, de Munster... pourraient ensuite être équipés pour la réception.

(1) TV 5, 21, rue Jean-Goujon, 75008 Paris, tél. 299-41-25. Lundi, Antenne 2 ; mardi, S.S.R. (Suisse) ; mercredi, TF1 ; jeudi, A 2 ; vendredi, FR 3 ; samedi, R.T.B.F. (Belgique) ; dimanche, TF 1.

Mardi 27 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Salut les Mickey.
Avec J. Birkin, M. Galabru, L. Voulzy, K. Cheryl.
Décors variés pour des variétés variées.
21 h 40 Entracte.
21 h 45 Série : Ludwig... ou le crépuscule des dieux.
En cinq épisodes, l'intégralité de l'œuvre de Visconti.
22 h 30 Documentaire : Gustave Doré.
22 h 55 Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
23 h 10 Journal.
23 h 25 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 40 Film : la Ruée vers l'or.
Film américain de C. Chaplin (1925).
En 1898, Charlot, prospecteur solitaire, vient chercher de l'or en Alaska. Burlesque et bouleversant.
22 h 00 Mardi-cinéma spécial.
Avec Valérie Mairesse, Fanny Cottençon, Evelyne Bouix, Rosy Varte, Macha Méril.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Film : les 55 jours de Pékin.
Film américain de N. Ray (1963), avec C. Heston, A. Gardner, D. Niven (Rediffusion.)
En 1900, à Pékin, les fanatiques Boxers assiègent les onze délégations étrangères. Au milieu des dangers, un major américain et une aventurière russe vivent un bref amour.

23 h Journal.
23 h 20 Bananes flambées.
Spécial musique tropicale.
23 h 45 Amour, amours : Sciences naturelles.
Réal. N. Lilenstein. Avec J. Jouvert, V. Isen.
Lucien, petit garçon d'une douzaine d'années, fasciné par la chevelure d'une vendeuse de chaussures, fait durer le plaisir...
0 h Prélude à la nuit.
Musique traditionnelle d'Amérique indienne.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Hier au cinéma : les Pirates de l'air.
18 h 56 Dessin animé : les Misérables.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, Dialogues : Qu'est-ce que connaître ? Qu'est-ce que croire ? avec le Père R. Bruckberger.
21 h 15, Musique : G.R.M. écouter... en radiorama.
22 h 30, Nuits magnétiques : Haïti.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du Grand Auditorium) : *Quatuor*, de Haydn, *Quartetto serioso*, de Beethoven, *la Jeune Fille et la Mort*, de Schubert, par le Quatuor Amadeus.
22 h 30, Fréquence de nuit : feuilleton Haendel-Hindemith ; vers 23 h 10 : Jazz-club.

Mercredi 28 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Dix sur dix.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 La petite maison dans la prairie.
14 h 35 Destination Noël.
16 h Le village dans les nuages.
16 h 15 Microludic.
16 h 35 Bonjour les fêtes (et à 18 h).



16 h 40 Film : Sissi impératrice.
Film autrichien d'E. Marischka (1956), avec R. Schneider, K. Böhm (rediffusion).
Après une brouille conjugale due à la tyrannie de sa belle-mère, Sissi exerce ses devoirs d'impératrice.
18 h 25 Livres divers, livres d'hiver.
18 h 35 Deux gourmands disent.
18 h 45 Dessin animé.
18 h 55 7 heures moins 5.
19 h Météo.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : les petits drôles.
19 h 50 Regards feutrés.
19 h 53 Tirage du loto.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dorothée, danseuse de corde.
D'après M. Leblanc, réal. de J. Fansten.
Des enfants abandonnés, trois châteaux, un trésor caché, du romanesque, du mystère... tout ce qu'il faut pour exciter l'imagination des enfants.
22 h 5 Entracte.
22 h 10 Série : Ludwig... ou le crépuscule des dieux.
Quatrième partie.
22 h 50 Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
23 h 5 Journal.
23 h 20 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Les amours romantiques.
13 h 50 Récré A 2 ; (et à 16 h 30).
14 h 25 Dessins animés.
14 h 55 Film : le Retour d'Ivanhoe.
Film italien de R. Mauri (1970), avec M. Damon.
Pauvre Walter Scott, quelle ineptie, quel gâchis !
17 h 10 Platine 45.
Avec Olivia Newton-Jones, Gazebo, Stanley Clarke.
17 h 45 Terre des bêtes.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : l'Étrange Château du docteur Lerne.
D'après M. Renard, réal. J.-D. Verhaeghe.
Avec J. Dufilho, P. Clémenti, P. Etaix.
Un jeune dandy, absent de son domicile depuis dix-sept ans, est bien décidé à récupérer sa part d'héritage.
22 h 15 Document : Alberta Hunter.
Une vieille dame du blues interprète Duke Ellington, Louis Armstrong, Bix Beiderbecke.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Emission pour la jeunesse.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Cinéma 16 : Un psy pour deux.
Téléfilm de Serge Korber, avec A. Lefébure, A. Jousset.
Un jeune psychiatre en instance de mariage avec un médecin, rencontre une jeune farfelue très drôle.
21 h 55 Journal.
22 h 15 Gérard Jugnot : Enfin seul.
Spectacle enregistré au Théâtre Splendid Saint-Martin
23 h 25 Amour, amours : Le vélo de Ferdinand.
Des vieilles maisons, un marché aux puces et un homme ébloui par une très vieille bicyclette...
23 h 40 Prélude à la nuit.
« Fantaisie », de Carl Nielsen.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
17 h 30 Feuilleton : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
18 h 23 Eveil à la guitare (avec Del Gado).
18 h 56 Dessin animé : les Misérables.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Une mine de sons.
8 h, Les chemins de la connaissance : Martin Buber.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Le voyage de mémé », de G. Ben Aych.
11 h 2, Musique : G.R.M. écouter... le concert collectif.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Lettres au Castor ».
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : responsabiliser un peu le volontariat.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture : Cosmologies (Inuits) ; à 15 h 40, Sciences ; à 16 h 25, Encyclopédie sonore ; à 16 h 30, Un port : Calais.
18 h 30, Feuilleton : « Le grand décret ».
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Perspectives scientifiques : portrait d'Emile Benveniste.
20 h, G.R.M... écouter : Paris, impressions.
22 h 30, Nuits magnétiques : Haïti.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Pittoresques et légères.
6 h 30, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : Mozart par le Nouvel Orchestre philharmonique.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, Les grands anniversaires : l'année Brahms.
12 h 5, Les pêcheurs de perles : H. Scherchen dirige Webern.
12 h 45, Concert : œuvres de Beethoven par l'Orchestre symphonique de la N.B.C., dir. A. Toscanini.
14 h, Trio Rameau, Brahms, Webern : le clavier.
15 h, Frescobaldi et Bach.
16 h, Alexandre Borodine.
17 h 5, Les reines du soleil : œuvres de Donizetti, Mascagni, Granados par L. Bori ; Gounod, Donizetti par M. Galvany ; Verdi par J. Aragall ; Rossini par M. Ausensi.
18 h, Concert de jazz : Trois orchestres soviétiques.
19 h, Les grands disques de l'année.
20 h 30, Concert : Spécial Modern Jazz Quartett.
22 h 30, Fréquence de nuit : Feuilleton Haendel-Hindemith ; à 23 h 10, Magie et utopies : œuvres de Ravel, Dufourt, Aperghis, Stockhausen, Wagner, de Falla, Berlioz.

COMMUNICATION

LA LOI SUR LA PRESSE

Les positions syndicales

Le débat qui s'est ouvert à propos du projet de loi gouvernemental sur la transparence et le pluralisme de la presse écrite a vu s'affronter surtout les « politiques » de la majorité et de l'opposition. Plusieurs syndicats ont, de leur côté, publié, dans le courant de décembre, des documents, souvent longs, reflétant leurs analyses et leurs engagements.

D'autre part, une polémique a opposé le patronat de presse – regroupé dans la Fédération nationale de la presse française – aux syndicats de journalistes membres de l'Union, sur la liberté de la presse.

Polémique patronat-syndicats de journalistes

La Fédération nationale de la presse française s'est estimée *« garante de la liberté de la presse »*, dans un communiqué où elle *« rejette catégoriquement »* le projet de loi sur la presse *« tel qu'il est proposé »*, le jugeant *« inutile, inefficace et dangereux »*.

La F.N.P.F., dont le président est M. Maurice Bujon (*Midi libre*), après avoir rappelé son *« opposition à toute loi restreignant les moyens d'expression de la liberté, constate que le projet de loi, par son caractère répressif, porte atteinte au pluralisme, qui ne peut dépendre que d'un environnement économique plus favorable et d'une diminution de la concurrence faite par l'Etat tant dans le domaine de l'audiovisuel que dans celui de la publicité »*. Elle *« souligne qu'il instaure une discrimination entre les journaux selon leur contenu, leur périodicité et leur zone de diffusion, discrimination qui risque d'être accentuée par le volet économique annoncé »*.

L'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., S.J.F. – C.F.D.T., S.N.J. – C.G.T.), réplique en déclarant *« dénier le droit à la Fédération nationale de la presse française – représentant du capital et des employeurs – de se présenter comme la seule garante de la liberté de la presse en France. » « Certains grands patrons de presse et les journaux d'opposition tentent actuellement de faire avaler à l'opinion publique une énorme couleuvre : « La liberté de la presse est menacée par le projet. En conséquence, c'est le régime démocratique lui-même qui est en danger »*, souligne l'U.N.S.J.

« Trêve de démagogie. Il est permis de dire – et l'Union des syndicats de journalistes est de cet avis – que le projet présente des faiblesses, des maladresses ou des insuffisances qui exigent d'être corrigées. Cependant, à défaut d'application de l'ordonnance de 1944 par absence de volonté politique, les dispositions qu'elle contient retrouvent, à travers ce projet de loi, leur orientation primitive : exigence d'une transparence des capitaux et affirmation de la nécessité du pluralisme. »

FORCE OUVRIÈRE : non aux « comités de rédaction »

La Confédération Force ouvrière, après avoir *« exprimé ses réserves sur l'état actuel du projet »*, livre les analyses du Syndicat des journalistes F.O. Celui-ci considère que le projet vise essentiellement à la *« mise en place de comités de rédaction suscités par le conseiller de Matignon, M. Jérôme Clément, et par M. Fillioud »*.

Selon F.O., *« il s'agissait de donner le pouvoir aux rédactions, rédactions conçues dans un sens très large, des journalistes aux rotativistes »*. Suit une critique, article par article, du projet de loi sur lequel *« Force ouvrière a réagi avec mesure »*, est-il précisé, qui s'achève ainsi : *« Lutte contre la concentration, transparence, autant de préoccupations qui sont celles de F.O. Interdictions aux partis, syndicats et associations d'utiliser la voie de la presse écrite pour leur propagande et leur expression, développement de l'irresponsabilité rédactionnelle par des comités de rédaction, autorité arbitraire et politique pouvant décider sans appel de la mort des journaux, confusion des pouvoirs, création de nouveaux délits de presse susceptibles de conduire en prison des responsables de publication par des procédures correctionnelles, tels seraient les résultats de l'application du texte proposé, en l'état. Il convient donc de rétablir la sérénité dans ce débat, qu'un projet hâtif obscurcit au plus grand profit de forces fort peu démocratiques. »*

La C.G.T. : un pas en avant incomplet

Dans une déclaration de la C.G.T., on relève notamment :

« Les campagnes haineuses qui se développent depuis quelques semaines permettent de comprendre les enjeux de la moralisation engagée par le pouvoir et de situer ceux qui risquent d'être touchés, à savoir la presse d'argent et la droite. Tout en appréciant ce projet de loi comme un pas en avant, la C.G.T. considère que ce texte porte en lui des faiblesses (...). Les groupes, les affairistes dont il est question, disposent, en outre, de moyens de pression de tous ordres. Ils n'hésiteront pas à chercher à créer des situations conflictuelles avec leurs salariés, pour les prendre en otages avec des chantages à la perte d'emplois, etc. (...)

» Le projet de loi pose le juste principe que chaque citoyen doit être libre de son choix parmi un ensemble pluraliste et diversifié de journaux. La question, pourtant, reste posée de savoir si les moyens retenus permettront de rendre effective l'application de ce principe. En effet, il reste muet sur l'essentiel, à savoir les moyens économiques et financiers qui permettraient de restaurer et de faire vivre un réel pluralisme, tant au plan national que dans les régions (...). La C.G.T. propose donc des amendements précis à l'actuel projet, des nouveaux articles, ainsi que le texte d'une loi relative aux moyens économiques et financiers (...). La C.G.T. demande que, simultanément aux mesures anticoncentration des titres prévues par le projet de loi, l'on s'attaque d'urgence aux problèmes liés aux autres grandes concentrations, publicitaires, centres d'impression, monopoles de diffusion. »

Le S.N.J. : des faiblesses et des insuffisances

Le bureau national du Syndicat national des journalistes (S.N.J.) *« met en garde contre les faiblesses et les insuffisances du projet*, [qui], *même s'il n'est pas aussi ambitieux que l'ordonnance de 1944, vise deux objectifs essentiels : la défense du pluralisme (...) et la transparence des capitaux investis dans la presse écrite »*.

Soulignant l'*« innovation »* que représente l'obligation faite d'une équipe rédactionnelle propre à chaque publication, le S.N.J. considère cependant que l'article 13 devrait être ainsi formulé : *« Toute publication est tenue de comporter sa propre équipe rédactionnelle permanente, composée de journalistes professionnels, pour garantir l'autonomie de conception de la publication. L'équipe rédactionnelle participe à la désignation de son responsable.*

» La création d'une commission pour la transparence et le pluralisme comble une carence de l'ordonnance de 1944 en donnant à la loi les moyens d'être appliquée. Par contre, l'article 19 prévoit une procédure exceptionnelle – la suspension des effets de l'inscription à la commission paritaire, – dont les conséquences seraient dangereuses pour l'emploi des journalistes, alors que les sanctions pénales prévues contre les dirigeants (titre IV) semblent dérisoires. Quant au pluralisme, il ne se décrète pas. Le S.N.J., qui reste opposé à tout monopole de presse, y compris régional, constate que le projet se contente d'entériner la situation actuelle. Or, comme l'affirmait le rapport Vedel en 1979, le pluralisme suppose des conditions économiques que les aides à la presse ne contribuent pas actuellement à résoudre. »

Le S.N.J. suggère, en conséquence, une réforme des aides à la presse, et, notamment, *« la création d'un fonds d'aide à la modernisation des entreprises de presse »* se substituant à l'article 39 *bis* du code général des impôts.

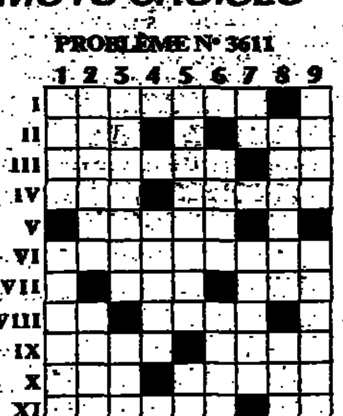
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27-XII-83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 28.12.83 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le mardi 27 décembre à 0 heure et le mercredi 28 décembre à minuit.

Les hautes pressions centrées sur le midi de la France rejettent la partie active des perturbations sur les îles Britanniques. Toutefois, les régions situées au nord de la Loire subiront de l'air océanique doux et humide.

Mercredi, de la Bretagne et de la Vendée aux Flandres et aux Vosges, le ciel restera gris avec même quelques pluies ou bruines près des côtes. En revanche, il fera doux dès le matin, 8 à 10 degrés sur le littoral, 6 à 7 degrés dans l'intérieur. En milieu d'après-midi, peu d'évolution : 10 à 11 degrés.

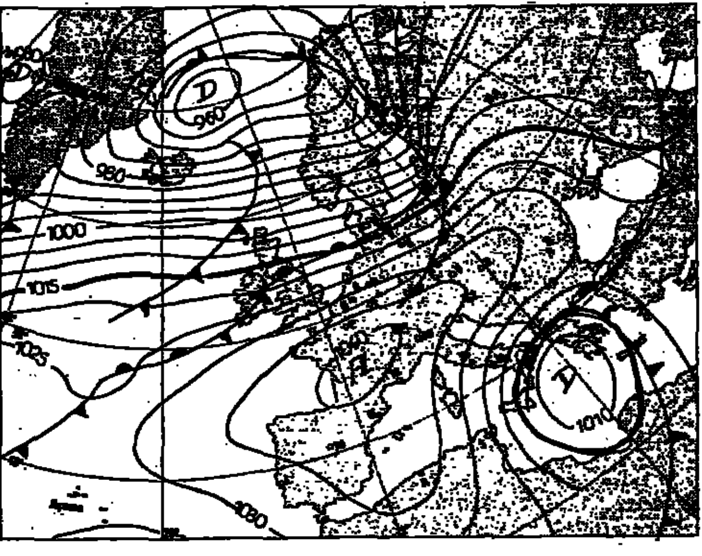
Sur les régions méditerranéennes prédominera un temps bien ensoleillé et le vent du nord faiblira. Les températures, de 3 à 4 degrés en fin de nuit, atteindront 14 à 16 degrés l'après-midi.

Partout ailleurs le temps sera souvent brumeux le matin avec des bancs de brouillard. Les températures seront basses en fin de nuit avec des gelées de – 3 à – 5 degrés sous abri. En cours de matinée, ces formations brumeuses se disloqueront et un ciel peu nuageux s'établira, ce qui permettra aux températures de se situer vers 10 à 12 degrés. Toutefois, des Charentes au Centre et au Morvan, les brouillards ou nuages bas seront tenaces et lents à se dissiper, ce qui limitera la hausse des températures.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 27 décembre à 7 heures, de 1041,2 millibars, soit 781,0 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 décembre; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27 décembre) : Ajaccio, 16 et 9 degrés; Biarritz, 15 et 9; Bordeaux, 14 et 6; Bourges, 11 et 0; Brest, 11 et 6; Caen, 11 et 6; Cherbourg, 10 et 6; Clermont-Ferrand, 15 et 0; Dijon, 11 et – 1; Grenoble, 10 et 4; Lille, 10 et 6; Lyon, 11 et 3; Marseille-Marignane, 14 et 8; Nancy, 11 et 2; Nantes, 13 et 1; Nice-Côte d'Azur, 19 et 6; Paris-Le Bourget, 11 et 3; Paris-Montsouris, 12 et 5; Pau, 16 et 7; Perpignan, 20 et 12; Rennes, 11 et 2; Strasbourg, 13 et 2; Tours, 11 et 1; Toulouse, 14 et 3; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

PRÉVISIONS POUR LE 29 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 10 degrés; Amsterdam, 10 et 2; Athènes, 17 et 9; Berlin, 8 et 0; Bonn, 11 et 2; Bruxelles, 10 et 3; Le Caire, 19 et 12; îles Canaries, 20 et 14; Copenhague, 7 et – 3 Dakar, 24 et 20; Djerba, 21 et 11; Genève, 11 et 0; Jérusalem, 9 et 6; Lisbonne, 19 et 11; Londres, 10 et 3; Luxembourg, 5 et 1; Madrid, 16 et 2; Moscou, 0 et – 4; Nairobi, 24 et 13; New-York, – 7 et – 10; Palma-de-Majorque, 18 et 6; Rome, 16 et 10; Stockholm, 3 et – 5; Tozeur, 19 et 6; Tunis, 22 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3611

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II				■		■			
III									
IV				■			■		
V	■						■		■
VI						■			
VII		■				■			
VIII			■					■	
IX					■				
X				■					
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Gagne-petit de l'agriculture. – II. Coup monté. Comme l'atmosphère, il est plus lourd en été. – III. Prénom d'une célèbre plume féminine pour qui le crime fut payant. Note. – IV. Mini-cadeau au pays du mikado. La nouvelle est toujours fraîche. – V. Ancienne capitale du Frioul. – VI. Stade du ballon rond. – VII. Cap espagnol. Démonstratif. – VIII. Promesse de Gascon. Est pour tout ce qui est contre. – IX. Os de cabot. Saint homme devant lequel Clovis dut s'abaisser. – X. Laboure son champ, mais le laisse inculte. Est toujours de bon poil, et, grâce à lui, les femmes le sont également. – XI. A vu plus d'un marin avoir son pompon. Note.

VERTICALEMENT

1. Echo de dernière heure. Baume de Provence. – 2. Personnage s'exprimant en termes souvent abusifs. Associés au cor dans un concert dépourvu d'harmonie. – 3. Etat dans lequel la « mie » se prêtait à faire des boulettes. Se dresse triomphalement. – 4. Sauvé par un ange, son fils dut en combattre un autre. – 5. Un homme fidèle à chai et rasades. Consonnes de voyelle. – 6. Charge de cavalerie légère. Fait preuve de distinction. – 7. Note. Font de bons morceaux ou une mauvaise musique. – 8. Réunit toutes les plumes nécessaires à l'évolution d'un canard. On en donne pour faire tomber la tension. – 9. Soumise à la règle des communes. Feu ou sans feu.

Solution du problème n° 3610

Horizontalement

I. Querelles. – II. Urticaire. – III. Enrober. – IV. Ne. Case. – V. Ormes. Rue. – VI. Usité. – VII. Et. Pies. – VIII. La. Evente. – IX. Lasses. On. – X. Ere. Règle. – XI. Mise. Es.

Verticalement

1. Quenouilles. – 2. Ur. Ers. Aar. – 3. Eté. Mie. Sem. – 4. Rincettes. – 5. Ecrase. Vers. – 6. Laos. Pesée. – 7. Libertin. – 8. Ere. Etole. – 9. Serpe. Sénés.

GUY BROUTY.

ASSOCIATIONS

DES CHANCES POUR LES SEIZE-TRENTE ANS

Trente bourses de l'initiative locale seront, pour la première fois, proposées par la Caisse de dépôts et consignations (C.D.C.) en 1984. D'un montant unitaire de 50 000 F, elles seront versées à des associations légalement déclarées et couronneront des projets visant à l'insertion sociale et professionnelle des seize-trente ans et s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources locales et des nouvelles technologies.

Les dossiers de candidature doivent être retirés avant le 31 décembre 1983 et adressés avant le 15 février 1984 à la Caisse de dépôts et consignations, direction du développement local, 56, rue de Lille, 75356 Paris Cedex. Tél. : 234-72-66.

PARIS EN VISITES

JEUDI 29 DÉCEMBRE

« Abbaye Saint-Martin-des-Champs », 14 h 30, 292, rue Saint-Martin, Mme Allaz.

« La Conciergerie présentée aux jeunes », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Hulot.

« L'Arsenal », 15 heures, 1, rue Sully (Mlle Brossais).

« La Sorbonne », 15 heures, 42, rue Saint-Jacques, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Raphaël », 15 h 30, Grand Palais (Mme Angot).

« La maison de Victor Hugo », 14 h 30, 6, place des Vosges (Arcus).

« Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et curiosités de Paris).

« Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Présence du Moyen Age », 15 heures, église Saint-Séverin (Histoire et archéologie).

« L'Opéra », 13 h 30, entrée (P.-Y. Jaslet).

« Le Pont-Neuf », 14 h 30, métro Pont-Neuf (Paris autrefois).

« La Mosquée », 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Paris et son histoire).

« Les catacombes », 14 h 30, métro Denfert-Rochereau (Tourisme culturel).

« Turner », 15 h 15, Grand Palais (Visages de Paris).

MUSÉES

6, PLACE DES VOSGES. – La maison où Victor Hugo habita de 1832 à 1848, et qui était partiellement fermée pour cause de rénovation, ouvre à nouveau ses portes.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des dimanche 25, lundi 26 et mardi 27 décembre :

DES LOIS

● Autorisant l'adhésion au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, ouvert à la signature à New-York le 19 décembre 1966.

● Autorisant la ratification d'une convention portant création de l'organisation européenne de télécommunications par satellite Eutelsat (ensemble deux annexes) et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation européenne de télécommunications par satellite Eutelsat (ensemble deux annexes).

● Autorisant l'approbation d'une convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales.

Autorisant l'apporbation d'une convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement fédéral d'Autriche relatif au régime fiscal des véhicules routiers utilisés pour le transport international.

DES DÉCRETS

● Portant application de l'article 36 de la loi du 31 décembre 1983 et relatif à la mise à disposition des maires d'arrondissement et des maires délégués des communes associées des services de la commune.

● Pris pour l'application de l'article 5 de la loi du 22 juillet 1983 et fixant la liste des ports fluviaux d'intérêt national.

● Modifiant et complétant le décret du 22 décembre 1964 relatif au recouvrement des amendes et des condamnations pécuniaires par les comptables directs du Trésor.

● Pris pour l'application de l'article 470-1 du code de procédure pénale, et modifiant ce code (2e partie : décrets en Conseil d'Etat), et le nouveau code de procédure civile.

● Modifiant le titre XIV du livre IV du code de procédure pénale (2e partie : décrets en Conseil d'Etat) relatif au recours en indemnité ouvert à certaines victimes de dommages résultant d'une infraction.

● Modifiant le décret du 25 août 1971 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'Ecole polytechnique.

● Portant création du centre régional d'éducation physique et sportive de Saint-Denis-de-la-Réunion.

DES ARRÊTÉS

● Fixant le prix d'achat pour la campagne 1982-1983 des alcools de vin livrés en excédent des prestations viniques.

● Fixant le prix de vente des alcools d'Etat.

● Portant fixation du forfait journalier institué par l'article 4 de la loi du 19 janvier 1983 portant diverses mesures relatives à la Sécurité sociale.

UNE LISTE

● Des candidats admis à l'examen de commissaire aux comptes (session 1983).

MODE

Petites dentelles de nuit

La nuisette précieuse à fines bretelles et short, ensemble devenu androgyne, à porter de jour comme de nuit, relance la lingerie comme cadeau, surtout en noir. En soie naturelle à des prix accessibles ainsi qu'en voile de coton imprimé reprenant le *dessin des draps. Pour les amateurs de lits colorés, c'est la* meilleure solution, les palettes des fabricants de linge de maison ne s'accordant guère avec celles de la lingerie, voire avec celles des pyjamas masculins.

Candide allie avec bonheur le pratique à l'esthétique, en merveilleux coton imprimé en mouchoirs bleu, vert ou rose. Les chemises de nuit longues ou au mollet, taillées en djellabas, sont ornées de nervures formant plastron. Les finettes rayées combleront les frileuses. A couvrir d'un *châle en dentelle de rhovyl*, 165 F, d'une liseuse cardigan, 150 F, et de chaussons dans les mêmes couleurs douces.

Céline fait exécuter à *Florence les premiers éléments* de lingerie de nuit en crépon de coton brodé, à partir de 650 F, à finitions de festons. D'amusants tee-shirts étirés portent des impressions d'animaux, en quatre tailles, à partir de 360 F.

Christian Dior diffuse au Bon Marché, aux Galeries Lafayette, au Printemps et aux Trois Quartiers, ainsi qu'à *travers ses dépositaires spécialisés*, une collection importante. Ainsi la chemisette de jour est-elle ourlée d'une dentelle blonde (1 265 F) sur un short assorti (638 F). **Sophie Canovas** propose des modèles de croisière en coton non transparent, à fines bretelles ou col Pierrot, se portant facilement en cache-maillot, à partir de 550 F. Des robes d'intérieur, un *rien médiévales, dégagent le* cou. De jolis tabliers aux dessins de chinoiseries ou à fleurs protègent les hôtesses-cuisinières.

Richement ornée de dentelle de Calais, la lingerie de **Nina Ricci** se situe dans le haut de gamme par la qualité de ses soies et le travail d'atelier en formes suivant celles du moment, dont les mélanges de couleurs vives peuvent surprendre avec le noir. A partir de 2 600 F, la chemise de nuit à dentelles.

Porthault coupe les voiles de coton de ses draps en nuisettes, chemises et robes d'intérieur matelassées, souvent ourlées et incrustées de dentelles. Les *mélanges de polyester et coton* commencent à 700 F environ, la soie unie, à 1 250 F. Les mules assorties au dessus en éponge sont à 240 F. La charlotte de bain, à 85 F, existe aussi en lamé.

Aux Galeries Lafayette, les « dessous de star » brillent en matières soyeuses, rose, naturel ou gris perle. Au Printemps, les soies, le crêpe de Chine et la maille satinée s'offrent en noirs transparents à dentelles et tons grisés. Même son de cloche à la Samaritaine où les modèles citadins se complètent de dessous chauds.

Hellena Rubinstein se lance aussi dans la lingerie avec une collection réalisée dans les *Vosges et près de Grenoble*, en soies travaillées à l'ancienne, à incrustations de mat et brillant sur satin.

NATHALIE MONT-SERVAN.

★ Adresses : CANDIDE, 4, rue de Miromesnil ; CÉLINE, 3, avenue Victor-Hugo ; 24, rue François-Ier ; SOPHIE CANOVAS, 5, rue de Fürstenberg ; NINA RICCI, 39, avenue Montaigne ; PORTHAULT, 18, avenue Montaigne.

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La Ligne/col.*	La ligne/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



DIRECTIONS . DIRECTIONS
Fonctions Nationales et Internationales

MERLIN GERIN

Spécialiste mondial des matériels électriques et électroniques de commande et de protection, est l'un des plus importants constructeurs européens poour l'appareillage haute et basse tension et pour les ensembles électriques «clés en mains».
15 000 personnes - 43 filiales et participations en France et dans le monde - 5 milliards de chiffre d'affaires en 1982 dont 50% à l'exportation.

Nous recherchons pour plusieurs de nos **chantiers à l'étranger.**

directeurs de chantier

MISSION : organiser, diriger, gérer et mener à leur terme jusqu'à la mise en service, les *chantiers clés en mains à l'exportation.*

PROFIL : les candidats devront justifier d'une bonne connaissance des affaires, d'une expérience des chantiers exportation et de connaissances techniques se rapprochant de nos domaines d'activité : distribution de l'énergie électrique et installations industrielles. La fonction exige une excellente connaissance de la langue anglaise.
Les candidats seront appréciés pour leur qualité de manager, de gestionnaire et de négociateur.

Merci d'adresser votre candidature avec prétentions, en précisant la réf. CF 218 au Service Recrutement des Ingénieurs et Cadres
MERLIN GERIN 38050 GRENOBLE CEDEX.

Directeur des comptabilités

BANQUE recherche pour PARIS son Directeur des Comptabilités. Environ 35 ans, DECS ou équivalent exigé. Expérience bancaire souhaitée. Bonnes connaissances en informatique et en fiscalité. Sens éprouvé de l'organisation et du commandement.

Envoyer lettre manuscrite avec CV, photo et prétentions sous réf. 47064 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris, qui fera suivre en toute discrétion.

VILLE BANLIEUE SUD
(+ 40.000 habitants)
RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION
1 DIRECTEUR
DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Responsable des secteurs : culturel, animation.
Emploi accessible uniquement :
a) aux attachés communaux principaux (sans condition d'ancienneté) ;
b) aux secrétaires de Mairie de + de 5.000 habitants ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le grade ;
c) aux secrétaires généraux adjoints, ayant au moins 2 ans d'ancienneté ;
d) aux chefs de bureau intégrés dans le grade d'attaché communal et qui comptent soit 9 ans d'ancienneté au grade de rédacteur, ou 3 ans à celui de chef de bureau.
Ecr. s/nº 7.289 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.



emplois régionaux

Département des Bouches-du-Rhône

recherche

1. – DEUX INGÉNIEURS CONFIRMÉS
en informatique et en organisation

chargés de la conception, des études préalables, du suivi et de la mise en œuvre d'importantes applications de gestion administrative.
– L'un sur mini-ordinateur ;
– L'autre sur ordinateur I.B.M. 4341 D.O.S./V.S.E.

Expérience souhaitée : connaissance de MERISE, bases de données, télétraitement.

Rémunération brute annuelle : 190 000 F.

2. – UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR CONFIRMÉ

Chargé du développement et de la maintenance d'applications de gestion administrative sur mini-ordinateur.

Expérience souhaitée : télétraitement et base de données sur mini-système.

Rémunération brute annuelle : 125 000 F.

Adresser C.V. à :
Monsieur le Président du Conseil général
Service du personnel, Hôtel du Département
Place Félix-Barret, 13006 MARSEILLE.

TIOXIDE FRANCE - CALAIS
FILIALE DE TIOXIDE GROUP PLC (G.B.)
1er producteur européen d'oxyde de titane
recherche

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
POUR SON SERVICE ENTRETIEN TRAVAUX NEUFS
(effectif 165 personnes)

– Homme de terrain, assisté de 4 agents de maîtrise, il animera des équipes d'atelier et d'intervention en usine.
– Homme d'organisation et de réflexion, assisté de 2 agents de planning, il orientera la planification des tâches du service et participera à différents projets d'amélioration des équipements, tant au niveau de l'étude que de la réalisation.

Ce poste, qui peut offrir de réelles possibilités d'évolution à un candidat de valeur, conviendrait à un généraliste (AM - IDN...) ayant si possible quelques années d'expérience industrielle.

La pratique de l'Anglais est souhaitable.

Adresser votre candidature manuscrite avec C.V. et prétentions à TIOXIDE FRANCE
Direction du Personnel BP 89 - 62102 CALAIS.

F.O.L. DROME
recrute un
Animateur Professionnel
pour animation travailleurs immigrés et familles, niveau DUT - CAPASE - DEFA - DECEP ou solide expérience animation. Permis de conduire.

Renseignements F.O.L. DROME
B.P. 133 - 26001 VALENCE.
Téléphone : 42-19-61.
Dépôt de candidature avant le 15 janvier 1984.

FIDUCIAIRE DE FRANCE JURIDIQUE ET FISCALE
recherche pour faire face à son développement à DUNKERQUE :
● 1er Conseil fiscal expérimenté.
● 2e Conseil fiscal débutant.
Ecrire Fiduciaire de FRANCE juridique et fiscale, 760, boulevard de la République. 59240 DUNKERQUE.

MACIF
(Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France) recherche pour son centre de gestion d'Andrezieux-Boutheon (42)

**RÉDACTEURS (TRICES)
CONTENTIEUX CONFIRMÉS
CONNAISSANCES EN R.C.
PROFESSIONNELLE APPRÉCIÉES
PROFIL DE CARRIÈRE INTÉRESSANT**

Adresser candidatures manuscrites avec C.V. détaillé et prétentions à MACIF (Service du Personnel) B.P. 57 - 42165 ANDREZIEUX-BOUTHEON CEDEX.



emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
recherche
pour missions ou séjour

AFFRIQUE DE L'OUEST
(analyse macro-économique, planification, programmation)

ENSAE

Débutant ou équivalent
(DEA sciences-éco.)

SALAIRE 120.000 BASE FRANCE

Ecrire curriculum vitae détaillé à
RÉGIE-PRESSE sous Nº To 43709M
85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS

Société récente en forte expansion recherche pour son siège parisien (Etoile) un

Responsable administratif et comptable

- Mise en place de procédures assurant l'interface entre les services informatique et commercial.
- Constitution et supervision des équipes comptables et administratives.
- Organisation de la gestion des centres de démonstration.
- 5 ans d'expérience minimum en contrôle de gestion ou audit.

Envoyer lettre+CV+prétentions sous référence 1583M à

SOURCES 16 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris *(qui transmettra)*

HEC, ESSEC, SUP de Co...
VOUS AIMEZ LES DEPLACEMENTS
dans notre groupe de Sociétés qui développe sa structure à l'étranger

DEVENEZ

SECRETAIRE GENERAL (E) DE L'INTERNATIONAL

Directement rattaché (e) au PDG de la Société mère, vous le seconderez dans toutes ses missions effectuées aux Etats-Unis et assurerez l'interface entre les différentes Sociétés du Groupe. Votre activité sera variée : audit financier, conseil, suivi de dossiers juridiques et financiers ; participation aux mises en place des procédures ; cela dans un esprit groupe développé.

Vous avez choisi l'option finance, vous parlez obligatoirement anglais et, si possible allemand. Votre expérience de 5 ans au moins dans un service financier d'un groupe international vous permettra d'être rapidement efficace.

Pour un (e) candidat (e) motivé (e) ayant un bon esprit d'équipe, d'excellentes facultés de contact humain et l'envie de bouger (vous passerez plus de 50 % de votre temps à l'étranger), un salaire motivant et de larges perspectives d'avenir seront offerts.

Merci d'écrire sous référence 346 M à A.L. CONSEIL, 102 Bld Malesherbes - 75017 - PARIS, chargée de cette mission de recherche, qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil



calma filiale de GENERAL ELECTRIC
un des leaders mondiaux en CFAO

Le chef de file du projet
USINE DU FUTUR
recherche
ingénieurs d'application CFAO
(Mécanique et Micro-Electronique)

en AVANT-VENTE
Leur mission : Prise en charge technique complète des prospects retenus : • Analyse détaillée des besoins du prospect, • Définition avec ces prospects de présentations adaptées, • Préparation et mise en œuvre des démonstrations correspondantes. (Réf. 32.23/PM/565)

en APRES-VENTE
Leur mission : Faire un succès de chaque nouvelle implantation CALMA : • Superviser la formation des clients, • Définir avec ces clients des procédures de travail adaptées, • Fournir une assistance soutenue au démarrage de l'installation, • Contribuer au travers d'audits périodiques à la productivité maximale du système. (Réf. 32.24/PE/566)

Le profil exigé est celui d'Ingénieurs ambitieux, diplômés Grandes Ecoles (Centrale, Arts et Métiers, INSA de Lyon,...), ayant une expérience réussie d'au moins 3 ans en bureau d'études ou de fabrication, mécanique ou micro-électronique.

Larges possibilités d'évolution à l'intérieur de la Société et du Groupe GENERAL ELECTRIC. Suivant les postes, nombreux avantages : Primes d'intéressement, voiture de fonction. Pour tous ces postes, une bonne pratique de la langue anglaise est nécessaire.

Adresser C V., photo et salaire actuel sous référence respective à ADEQUATION, 62/64, avenue Emile Zola, 75015 Paris

Adequation
CONSEIL EN RECRUTEMENT

POUR UNE FUTURE ASSOCIATION
UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche
L'ADJOINT DE SON PDG

Paris 8ème **250000 +**

Rattaché directement au Président Directeur Général de ce cabinet (9 personnes) il sera dans un premier temps responsable d'une partie de la clientèle et assurera des missions de commissariat aux comptes, de contrôle, d'expertise comptable, de bilans, de conseil.

Dans un deuxième temps -et le plus rapidement possible-, il développera ses activités et le domaine de ses responsabilités pour devenir l'associé solide et efficace sur lequel le PDG pourra véritablement compter.

De formation expert comptable, le candidat retenu aura 7 à 8 ans d'expérience dont la moitié au moins en cabinet. Il aura des connaissances précises en fiscalité et en droit des sociétés.

Merci d'écrire sous réf. 347 M à A.L CONSEIL 102, Bd Malesherbes 75017 PARIS qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

INGENIERIE PARIS
recherche
INGÉNIEUR SPÉCIALISTE TUYAUTERIE
Connaissant calculs dynamiques, flexibilité, séisme. Bonne pratique code ASME III et calculs INFORMATISÉS.
Connais. C.A.O. appréciées.
Adr. C.V. sous nº 22.581 sur enveloppe
JEAN REGNIER PUBLICITE
39, r. de l'Arcade, Paris-8e qui transmettra.

Recherche emplois Animateur (trice) de rue BAFA obtenu au cours du stage de formation professionnelle préparant aux métiers de l'Animation - Co-organisé par la ville de CORBEIL-ESSONNES et les CEMEA.
Téléphone : 496-27-69.
M.J.C. de Corbeil-Essonnes, qui transmettra.

LYCÉE TECHNIQUE PRIVÉ
sous contrat d'association
rech. pour un remplacement
PROFESSEUR DE BIOCHIMIE
(du 4 janvier au 30 juin)
Ecrire seulement à :
LPEP, 66, rue Voltaire
93100 MONTREUIL.

Recherche emplois Animateur (trice) de rue, BAFA obtenu au cours du stage de formation professionnelle préparant aux métiers de l'Animation, coorganisé par la ville de CORBEIL-ESSONNES et les C.E.M.E.A.

Téléphone : 496-27-69

M.J.C. de Corbeil-Essonnes qui transmettra.

Association conventionnée enfance inadaptée, recherche
ANIMATEUR (TRICE)
pour travail quartier
Envoyer C.V. 16, rue Antoine-Richard, 78000 Versailles.

PERKIN-ELMER
Leader mondial en instruments analytiques
Recherche pour son service informatique (gestion commerciale et comptable)
JEUNE
OPÉRATEUR PUPITREUR
Connaissant langage programmation cobol, fortran. Travail *sur mini-ordinateur*
Perkin-Elmer O.S. 32
Expérience 2 à 3 ans,
Anglais indispensable
Libre rapidement

Adr. C.V. manuscrit, photo et prét. à : PERKIN ELMER, division instruments M.J. Will
1, rue Franklin, B.P. 67
78391 Bois-d'Arcy Cédex.

INFORMATIS-TELECOM
PARIS-PROVINCE
Pour d'importants projets
TELECOM 1, VIDEOTEX, de systèmes de réseaux de télécom au niveau national.
INGÉNIEURS-SYSTÈMES
Bonne expérience en logiciel des transmissions par paquets. L'expér. des protocoles HDLC, X25,SNA, TRANSPAC est appréciée.
INGÉNIEURS-SYSTÈMES
PROCESSUS INDUSTRIELS
SOLAR-MITRA-PDP-MICRO
INGÉNIEURS-TÉLÉPHONE
AYANT BONNE EXPÉRIENCE EN TÉLÉPHONIE TEMPORELLE

Projets exceptionnels par leurs intérêts.
26, r. Daubenton-5e. 337-99-22.

Une sté documentat. technique proche Massy-Palaiseau (91).
recherche
réf. A : URGENT RÉDACTEUR TÉLÉCOMMUNICATION
(faisceaux hertziens)

Réf. B : RÉDACTEUR ÉLECTRONICIEN
(connais. micro-informatique)

Réf. C : RÉDACTEUR ÉLECTRONICIEN
(logique/analogique)
Connaissances approfondies exigées, analyse matériel + élaboration manuelle d'utilisation ou de maintenance (domaines descript. à réparat.)
– Anglais souhaité.
– Salaire 97500/143.000 en suivant qualification.
TÉL. : (6) 446-31-40.

Cabinet d'expertise comptable
recherche
AIDE COMPTABLE DACTYLO
pour tenue journaux auxiliaires
(achat-vente-banque)
Expérience exigée
Env. C.V. + lettre manuscrite à AGECO, 16, r. Félicien-David 75016 Paris.

formation professionnelle

Formation complète
ANALYSTE PROGRAMMEUR
Stage APR 8401.03.
Filière BTS à mi-temps.
Langages-interactivité télétraitement
du 13 janv. 84 au 15 déc. 84.
TEL. 205-24-63, Mme EDON.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16) B.P. 402.09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombr. et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291.09 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

JF 30 a. t.b. présentat., 10 a. expérience, recherche place de SECRÉTAIRE DE DIRECTION ou ATTACHÉE COMMERCIALE. Ecr. s/nº 6577 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune cadre suisse licencié sciences, économiques, avec expérience, cherche emploi. Étudie toutes propositions. Ecrire EUROSUD AVIGNON Nº 22389 - 84000 AVIGNON.

J.h. 23 ans, t.b. présent., dég. o.m., permis de cond., cherche emploi temps part. de préfér. domaine lettres, arts, spectacle. Horaires indiff. Expér. prof. administration-comptabilité de 2 ans dans maison d'édition. Tél. 807-701-69.

Femme 34 ans, DECS + Certif. super. juridique, exp. prof. ch. poste COMPTABLE stable, région Versailles, St-Quentin-en-Yv. Libre après 1 mois. 602-31-60.

Le Monde

économie

SOCIAL

Remise en cause d'un contrat de solidarité en Seine-et-Marne

La nouvelle municipalité de Montereau fait repasser l'horaire hebdomadaire de trente-cinq à trente-neuf heures

De notre correspondant

Le contrat de solidarité de Montereau a vécu. Deux ans presque jour pour jour après sa signature, l'accord passé entre la ville et le gouvernement (un des premiers du genre) n'est plus qu'un souvenir. Les choses ont changé depuis ce 7 janvier 1982, où M. Pierre Mauroy en personne était venu apposer son paraphe au bas du document. Son cosignataire, le maire communiste M. José Alvarez, a été battu en mars dernier, et c'est justement son successeur, M. Claude Eymard-Duvernay (proche du R.P.R.), qui remet en cause le fameux contrat.

Le conseil municipal vient en effet d'annuler une des clauses prévoyant la réduction des horaires du personnel communal. « *Il n'y avait pratiquement rien dans ce contrat,* déclare le maire. *Il prévoyait des retraites anticipées : quatre ou cinq personnes en ont bénéficié, les quarante embauches prévues ont été effectuées et le personnel est descendu progressivement de trente-neuf heures à trente-cinq heures par semaine. En ce qui concerne le paragraphe relatif à l'amélioration du service public, il a fallu attendre notre arrivée à la mairie pour que quelque chose soit mis en œuvre. Désormais, l'hôtel de ville est ouvert au public le samedi matin. Ce qui n'était plus le cas depuis 1968.* » Le personnel communal était passé à trente-cinq heures au début 1983. Il reviendra à trente-neuf heures au 1er janvier 1984...

M. Claude Eymard-Duvernay situe ce réajustement des horaires du personnel dans le cadre d'une opération générale destinée à privilégier les investissements sur le fonctionnement. Pour réduire les dépenses, on demande un effort à tout le monde. « *Les Monterelais ne comprendraient pas qu'en période de difficultés financières certains bénéficient d'avantages énormes. D'autant qu'en deux ans le personnel communal a obtenu également une cinquième semaine de congé et une prime de fin d'année augmentée de 50 %...* »

La majorité des quatre cent vingt employés communaux n'ont pas réagi officiellement à l'annonce de cette modification des horaires. Seule la C.G.T. a protesté, et ses délégués ont procédé à un référendum malgré l'interdiction du maire. La salle des mariages leur ayant été refusée, ils ont dû promener l'urne dans les services, ce qui laisse planer un certain doute sur la valeur du résultat. Quoi qu'il en soit, les votants (environ 50 % du personnel) étaient très nettement favorables au maintien des trente-cinq heures.

Les représentants de la minorité de gauche au conseil municipal se sont prononcés contre la décision du maire. Une décision « *illégale* », selon le responsable local du parti communiste, M. José Ruiz, qui déclare avoir saisi les services préfectoraux et le ministère de l'emploi.

Les Monterelais, eux, ne se plaignent pas. Les services de la mairie seront ouverts une heure de plus chaque jour (jusqu'à 18 heures, du lundi au jeudi), et on leur dit que le personnel communal va être utilisé dans des tâches de nettoiement. Premier objectif de la nouvelle politique : le quartier H.L.M. de Surville, *dont une partie de l'entretien était* jusqu'ici confiée à des entreprises privées. Quand on leur annonce des économies sur les frais de fonctionnement, les électeurs approuvent, même si cela se traduit par une remise en cause des avantages acquis... par d'autres.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

Réunion tripartite sur les licenciements à l'usine Talbot de Poissy

Une réunion tripartite sur les licenciements à Talbot-Poissy a eu lieu dans la matinée du mardi 27 décembre, dans la matinée, à la direction départementale du travail des Yvelines, à Versailles. Y ont participé, outre le commissaire de la République du département, le directeur départemental du travail, les représentants de la direction du personnel de Peugeot-Talbot et des délégués de cinq syndicats : la C.G.T., conduite par Mme Nora Tréhel, secrétaire du syndicat de Talbot-Poissy, la C.F.D.T. avec le secrétaire syndical de l'usine, Force ouvrière, la C.S.L. et la Confédération autonome du travail.

La réunion, qui s'est achevée vers 12 h 30, a commencé dans une situation difficile : la direction de Talbot-Poissy a entamé lundi soir une procédure de référé pour faire constater l'« *occupation illégale* » de l'usine et obtenir que les occupants soient mis en demeure de quitter les lieux, ce qui a provoqué le départ de la C.F.D.T. en milieu de matinée.

En fait la situation n'a guère évolué. La direction de l'entreprise, comme elle l'avait indiqué lundi, s'en tient à l'application de l'accord intervenu le 17 décembre avec le gouvernement autorisant 1 905 licenciements accompagnés d'un plan social, et notamment le reclassement d'une partie des ouvriers licenciés, le versement d'une prime aux employeurs recrutant ceux-ci, et une formation pour certains ouvriers.

Pour elle et aussi pour les représentants de certains syndicats (Force ouvrière et la C.S.L. notamment), il importe d'autre part que l'usine de Poissy soit normalement ouverte le 2 janvier et que le travail reprenne. Sinon, il pourrait y avoir des risques pour que soit remis en cause l'avenir industriel de Poissy. Les représentants de Peugeot-Talbot ont encore annoncé qu'ils allaient convoquer très prochainement un comité d'entreprise. La date de la réunion n'a pas été précisée ni — semble-t-il — son ordre du jour.

La C.G.T. s'était déclarée prête à « *faire un geste* » en laissant sortir une centaine de véhicules et à d'« *autres gestes* » si les négociations progressaient. Mais, au cours de la réunion de mardi, elle a paru prendre ses distances avec l'accord du 17 décembre. Dans une déclaration faite à l'ouverture et remise à la presse, elle a souligné que cet accord n'était pas « *le sien* ». Elle a réclamé que tous les salariés de Talbot Poissy aient la possibilité de choisir entre la « *formation professionnelle, le reclassement avec garantie de l'emploi ou le départ de l'entreprise* ».

Elle demande que la situation des ouvriers licenciés soit étudié cas par cas, avec des dispositions particulières pour les immigrés. Elle propose une formation accompagnée d'un plan de réduction des horaires sur deux ans permettant de réembaucher ultérieurement plusieurs centaines de travailleurs.

La C.F.D.T., elle, pose en préliminaire l'annulation des licenciements.

De leur côté, les pouvoirs publics semblent examiner les conditions dans lesquels un certain nombre de travailleurs immigrés licenciés volontaires pourraient rentrer dans leur pays.

La journée du lundi 26 décembre avait été assez tendue à l'usine Talbot de Poissy. D'ailleurs, dans la nuit de lundi à mardi, huit véhicules stationnés sur un parking de l'usine ont été incendiés, action revendiquée par des anonymes, dans un communiqué à l'A.F.P. affirmant que « *le combat des ouvriers de Talbot est le combat de tous les prolos* ».

Surtout, un nouvel élément était apparu avec les revendications de certains travailleurs immigrés de Poissy. Le meeting tenu par la C.G.T. *lundi en milieu de journée* dans une salle de repos du bâtiment B 3 a été assez houleux. Le syndicat n'a pu organiser le vote prévu sur ses propositions. De nombreux ouvriers présents ont vigoureusement manifesté leur hostilité à la position de la C.G.T., qui acceptait de « faire un geste » en laissant sortir de l'usine une centaine de voitures, et en envisageait d'autres, au fur et à mesure des négociations.

Au cours d'une conférence de presse dans l'après-midi, deux délégués du personnel et deux délégués de chaîne C.G.T. maghrébins se sont désolidarisés de l'attitude de leur syndicat. Déclarant « *rejetés par la base* » les syndicalistes désignés pour participer à la réunion à la direction départementale du travail des Yvelines, ils ont voulu exposer « *le problème des immigrés hors de tout cadre syndical ou politique* ». Selon eux, « *une grosse majorité* » de ces travailleurs sont prêts à rentrer chez eux s'ils peuvent le faire dans de « *bonnes conditions* » : ils ont évoqué des indemnités de départ de 200 000 F, équivalentes au coût des indemnités de chômage ou de la formation.

La C.G.T. avait accusé ces immigrés qui s'étaient déjà exprimés la veille dans une interview à *Libération*, d'« *être manipulés* » et de « *diviser* » les travailleurs. Selon M. Yves Bongiorno, secrétaire adjoint du syndicat C.G.T. de l'entreprise, plusieurs centaines de travailleurs immigrés accepteraient de rentrer au pays dans de bonnes conditions, « *mais une partie d'entre eux ne sont même pas licenciés* » ; quant aux délégués qui se sont exprimés précédemment lors de la conférence de presse, leur représentativité est réelle, mais on fait toutefois observer à la section C.G.T. qu'il existe deux cent quarante délégués de chaîne C.G.T. dans l'usine de Poissy, dont une trentaine d'élus titulaires ou suppléants.

Le débat sur l'aide au retour

(Suite de la première page.)

Elle n'est ensuite envisageable que si elle s'accompagne de dispositifs négociés avec les pays d'origine, pour lesquels il faudrait mettre en œuvre des plans de coopération. Pour les travailleurs immigrés, en effet, *se posera aussi, avec le retour*, le problème d'une délicate réinsertion sociale qui ne peut tenir dans le seul versement d'un pactole.

Tout cela nécessite du temps et, dans cette affaire, c'est ce qui manque le plus. La C.G.T., qui depuis la déclaration de ses quatre délégués parlant au nom des immigrés semble avoir intégré l'aide au retour dans ses revendications présentées ce 27 décembre lors de la réunion tripartite sur les licenciements à Poissy qui s'est tenue à la préfecture des Yvelines (voir ci-dessous), avait bien un projet, notamment pour les immigrés de Renault. Mais il passait par la création d'emplois dans les usines étrangères du groupe, spécialement réservés aux immigrés ressortissants de ces pays.

De son côté, M. Jack Ralite, ministre chargé de l'emploi, avait souhaité, dans une déclaration à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 23 décembre), que les immigrés licenciés de Talbot soient « *aidés s'ils en expriment le souhait à retourner dans leurs pays* ». Mais, là aussi, le dossier est à l'étude et des réunions interministérielles ont actuellement lieu pour préciser le contenu d'une telle proposition.

Il reste que, désormais, les travailleurs immigrés ont formulé une revendication précise, que la gauche, qui avait combattu en son temps « le million aux immigrés » de M. Stoléru semble aujourd'hui intégrer dans sa démarche pour régler un dossier épineux.

ALAIN LEBAUBE.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

BRITISH LEYLAND EMBAUCHE

Londres. — Le constructeur britannique d'automobiles British Leyland, a annoncé lundi 26 décembre qu'il allait engager huit cents personnes au début de 1984 afin de tenter d'accroître sa part sur le marché national. Quatre cents personnes seront notamment recrutées à l'usine de Cowley, près d'Oxford, pour travailler sur le nouveau modèle de la compagnie, la L.M.-11 qui sortira en avril.

Mme Margaret Thatcher, premier ministre britannique, a annoncé son intention de privatiser British Leyland, qui détient 18 % du marché britannique, contre 30 % pour Ford. Après des années difficiles, British Legland devrait parvenir à équilibrer ses comptes cette année. — (*Reuter.*).

Aux États-Unis

LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS A BAISSÉ EN NOVEMBRE

Washington (*Agefi*). — Le pouvoir d'achat, mesuré par les revenus hebdomadaires moyens des salariés de l'industrie après prise en compte de l'inflation, a diminué en novembre de 0,6 % (désaisonnalisé), après des hausses de 0,4 % en octobre (au lieu *de 0,3 %* primitivement annoncé) et de 1,4 % en octobre. Malgré cette diminution, le pouvoir d'achat hebdomadaire affiche encore une augmentation de 2,8 % par rapport à novembre 1982.

Le département du travail considère en tout état de cause que le fléchissement accusé le mois dernier — le premier *depuis août* — porte le germe de nouvelles baisses ultérieures. Les revenus réels sont censés fournir une indication sur le profil du pouvoir d'achat pour environ 60 % de la population active, soit 61 millions de personnes.

UN NOUVEAU CONFLIT A LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS

Le monde à l'envers

Des syndicats qui s'opposent à des embauches, le cas est déjà peu fréquent. Mais quand ces mêmes syndicats portent l'affaire devant les tribunaux au nom de la défense d'un statut dont tout le monde reconnaît, en privé, le caractère anachronique, l'affaire revêt un caractère exceptionnel. C'est pourtant ce qui vient de se passer à la Caisse d'épargne de Paris, où direction et représentants du personnel se livrent à une nouvelle passe d'armes sur fond de crise, puisque cet organisme mettra plusieurs années à sortir du déficit où il s'est enfoncé en 1982.

Mais, voyons les faits. Par souci d'efficacité, selon elle, la direction de la Caisse d'épargne de Paris a décidé de créer une catégorie de personnel qui n'existait pas jusqu'à présent parmi les deux mille employés de l'Écureuil à Paris : des chefs de secteur. Chacun d'entre eux couvrant cinq agences, sur un réseau qui en compte cent cinquante, il convenait donc de trouver trente responsables. Grâce aux candidatures émanant du personnel en place, treize postes ont pu être pourvus par promotion interne. Pour occuper les dix-sept postes restants, la direction est allée frapper à la porte de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC) en liaison avec le ministère des affaires sociales, tient à souligner le directeur général, M. Jacques Viet. « Nous leur avons dit : trouvez-nous des cadres qui aient une vingtaine d'années d'expérience dans l'industrie ou le secteur tertiaire et qui soient âgés de cinquante ans de façon à ne pas pénaliser la promotion des agents de la Caisse qui pourraient prétendre à exercer des responsabilités dans une dizaine d'années», *raconte M. Viet. Sur les dix cadres (tous chômeurs depuis de nombreux mois) présentés par l'APEC, et agréés par la direction, un seul n'est pas resté, les neuf autres ayant été embauchés comme auxiliaires dans la perspective de les intégrer normalement aux effectifs de la Caisse à la fin de l'année 1983.*

Ce qui aurait pu apparaître comme une occasion de reclassement pour des personnes sans emploi a suscité aussitôt une levée de boucliers des organisations syndicales. «Il s'agit là d'embauches irrégulières par rapport au statut de la Caisse d'épargne», *font valoir les représentants du personnel, faisant allusion au fameux article 20, qui barre jusqu'à présent l'entrée de l'Ecureuil à tout candidat âgé de plus de trente ans et qui n'aurait pas passé le certificat technique professionnel (C.T.P.). Selon eux, la direction n'aurait pas respecté, non plus, le protocole d'accord signé le 24 novembre 1981, un texte mentionnant notamment les conditions de titularisation et dont les deux parties font une interprétation diamétralement opposée.*

Le 16 décembre dernier, l'affaire a été portée devant le tribunal de grande instance de Paris par le seul syndicat C.F.D.T., tandis que le syndicat unifié et la C.G.T. étaient parties prenantes, le syndicat F.O. ne s'étant pas manifesté. Sans se prononcer sur le fond d'une affaire passablement compliquée et renvoyée au 14 février prochain, le tribunal estime que le jugement «sur le fond», *qui interviendra à ce moment-là, concernera non seulement les neuf personnes dont l'embauche est contestée, mais également* «l'ensemble des agents engagés dans des conditions dérogatoires». *Or cette formule, en apparence anodine, met en cause plus de cinquante admissions d'employés intervenues après la date d'entrée en vigueur de cet accord de novembre 1981.*

L'émoi est à son comble rue du Coq-Héron, au siège de la Caisse d'épargne de Paris. Pour les syndicats, la direction a surtout cherché à semer la panique chez les guichetiers concernés en même temps qu'elle créait de toutes pièces une filière composée de gens « payés au prix fort et qui auraient pu permettre l'embauche de quatre-vingt-dix auxiliaires d'été pendant trois mois », *pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux. Du côté de la direction, cet épisode reflète* « l'esprit détestable qui règne dans cette maison », *et l'on n'entend pas céder d'un pouce.*

Au-delà de cette nouvelle querelle (les deux parties en sont à leur quatorzième affrontement judiciaire en quelques années...), c'est l'avenir de l'Ecureuil à Paris qui se trouve posé. Cette caisse d'épargne, qui a déjà perdu de l'argent en 1982, subira encore un déficit de 3 millions de francs cette année, reconnaît M. Viet. Qui plus est, aucun espoir de redressement n'est prévu avant 1985, compte tenu des prochaines ouvertures d'agence (vingt-cinq au total) et des nouvelles embauches qui visent à redonner un peu de sang neuf. Ce n'est donc pas avant 1986 que la Caisse d'épargne de Paris devrait retrouver l'ère des bénéfices.

Cette perspective peu encourageante, alliée à la suppression de la prime de bilan, à la réforme vraisemblable de cet article 20 du statut et aux craintes que suscite la « *banalisation* » *des établissements de crédit dans le cadre de la loi bancaire, ne pouvait que durcir un conflit latent entre une direction* « *à poigne* » *et des syndicats cramponnés à une situation privilégiée au regard d'une concurrence accrue qui obligera tôt ou tard à une remise en cause.*

SERGE MARTI.

NOUVELLE DÉCÉLÉRATION DES DÉPENSES DE SANTÉ EN NOVEMBRE

La décélération des dépenses de santé, qui s'était arrêtée en octobre, a repris en novembre 1983, selon les chiffres provisoires de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.), les dépenses s'assurance-maladie avaient augmenté de 11,4 % en moyenne annuelle, contre 12,6 % en octobre, 12 % en septembre et 18 % fin novembre 1982. Cette évolution est due surtout aux dépenses hospitalières, dont l'augmentation a été de 9,9 % contre 11,6 % en octobre et 10,7 % en septembre (et 20 % en novembre 1982). La décélération est aussi sensible pour les prescriptions médicales (+ 11,6 % contre + 12,1 % fin octobre). L'accroissement des honoraires aux praticiens, qui avait paru s'accélérer fin octobre, est resté pratiquement stable (+ 16,5 % contre + 16,6 % fin octobre), de même que les indemnités journalières sont en légère décroissance (+ 6,9 % contre 7,2 %).

AFFAIRES

La très forte hausse du coton brut inquiète les professionnels

La très forte hausse des cours du coton brut en 1983 – pour la deuxième année consécutive – et la difficulté pour les industriels de la répercuter dans le coût des produits fini, inquiètent les responsables de l'industrie cotonnière française.

Cette hausse est due certes à la hausse du cours du dollar (+ 47 % en deux ans). Mais elle est aussi la conséquence en premier lieu de l'interruption depuis avril dernier des ventes de coton brut par l'Union soviétique (l'un des principaux producteurs du monde), où la dernière récolte a été catastrophique, en second lieu de la réduction, encouragée par le gouvernement américain, des surfaces cultivées en coton.

La répercussion de ces relèvements de cours pose à la profession, note le Syndicat national de l'industrie cotonnière, de graves problèmes aux industriels transformateurs – d'abord, qui n'ont pas tenu compte de l'ampleur et de la durée des mouvements des cours de la matière première.

Plus généralement, la répercussion de ces hausses a entraîné des frais très lourds pour financer les stocks (dont la valeur a été relevée de moitié) et aussi les charges de couverture à terme, en devises. Selon l'organisation patronale, les cotonniers français se trouvent en position de concurrence *« très défavorable »* par rapport à leurs collègues étrangers, qui bénéficient de taux bancaires moins onéreux et de meilleures possibilités d'achats de devises, à terme.

En 1983, l'activité industrielle s'est stabilisée dans la filature et a régressé de 4 % environ dans le tissage. Les ordres en carnets (+ 2,3 % pour le tissage, + 4 % pour la filature à la fin d'octobre) devraient permettre au cours du premier semestre prochain de maintenir l'activité industrielle au niveau atteint pendant la même période de 1982.

Les programmes d'investissements augmenteront (525 millions contre 399 millions de francs en 1982).

Enfin, le déficit de la balance commerciale de la profession (– 1,3 million de francs pour les dix premiers mois de cette année) s'est un peu allégé en raison de la diminution des importations (– 2,3 % en volume) et de l'amélioration des exportations (+ 2,9 % en volume).

Dans les industries transformatrices *(habillement), en revanche*, les importations se sont accrues et le déficit de la balance commerciale s'est aggravé.

● **Accord Matra-Datapoint.** – Matra et la firme américaine de mini-informatique Datapoint viennent de conclure un accord industriel prévoyant la fabrication, en France, d'équipements informatiques par Matra. Cette association, qui reste soumise à l'approbation des pouvoirs publics français et à une ratification des conseils d'administration des deux sociétés, prévoit la fabrication dès 1984 de postes de travail multifonctions (saisies de données informatisées) dans l'usine de Colmar (Alsace) de Matra.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,4325	8,4375	+ 125	+ 155	+ 265	+ 310	+ 790	+ 910
$ can.	6,7687	6,7755	+ 122	+ 163	+ 245	+ 298	+ 727	+ 841
Yen (100)	3,6100	3,6104	+ 100	+ 177	+ 200	+ 346	+ 300	+ 1057
DM	3,0564	3,0615	+ 149	+ 166	+ 302	+ 325	+ 873	+ 931
Florin	2,7175	2,7209	+ 138	+ 152	+ 272	+ 292	+ 795	+ 845
F.B. (100)	14,9938	15,0067	+ 182	+ 276	+ 324	+ 458	+ 762	+ 1108
F.S.	3,8399	3,8475	+ 245	+ 269	+ 502	+ 533	+ 1495	+ 1575
L (1 000)	5,0238	5,0298	– 231	– 184	– 443	– 388	– 1357	– 1234
£	12,0458	12,0656	+ 297	+ 357	+ 565	+ 663	+ 1537	+ 1753

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/8	9 1/2	10	10 1/8	10 3/16	10 9/16	10 1/8	10 1/4
DM	5 1/4	5 3/4	6	6 3/8	6	6 3/8	6 1/8	6 1/2
Florin	5 1/2	5 3/4	5 3/4	5 7/8	6	6 1/8	6 1/8	6 1/2
F.B. (100)			10 5/8		10 7/8		11 1/4	
F.S.	1	1 1/2	4 5/16	4 11/16	4 3/16	4 9/16	4 1/8	4 1/2
L (1 000)			17 1/4		17 3/8		18	
£	8 1/8	8 7/8	9 5/16	9 7/16	9 1/8	9 1/2	9 1/2	9 5/8
F. franç.								

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SELON LE F.N.B.

L'activité du bâtiment a baissé de 8,1 % de janvier à octobre

Au cours des dix premiers mois de l'année, l'activité dans le bâtiment (nombre d'heures travaillées) a baissé de 8,1 % par rapport aux dix premiers mois de 1982, selon la dernière note de conjoncture de la Fédération nationale du bâtiment (F.N.B.). Le niveau de l'emploi, pour la même période, a décru de 6,2 %.

Quant aux entreprises ayant disparu (règlements judiciaires, liquidations de biens et faillites dans le B.T.P.), leur nombre a augmenté de 7,6 % (3 857 de janvier à octobre 1983 contre 3 585 en 1982).

A la fin de septembre, le nombre des logements mis en chantier était en très légère baisse par rapport à 1982 (– 0,4 %), avec une progression de 3,6 % dans la maison individuelle et une baisse de 7,4 % dans le logement collectif, ce qui correspond à une hausse de 7 % du nombre de logements construits grâce aux P.L.A. (prêts locatifs aidés), à une baisse de 4 % des P.A.P. (prêts à l'accession à la propriété) et à une chute de 25 % du secteur non aidé.

Comment une fabrique danoise de téléviseurs réussit au Japon

De notre correspondante

Copenhague. – La firme danoise B. & O. (Bang et Olufsen) s'était plainte l'an dernier des dommages que le système de contrôle des douanes françaises à Poitiers avait causés à ses magnétoscopes (*le Monde* du 23 août 1983). Est-ce pour relever le défi ou pour trouver des compensations à ses difficultés ? Cette même firme décidait alors d'affronter le Japon sur son propre terrain et ouvrait une succursale à Tokyo – essentiellement pour assurer ses ventes, ainsi que des opérations d'entretien et de réparation de tous ses appareils (outre les magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les téléviseurs, les haut-parleurs).

L'audace semble s'être révélée rapidement très payante. En un an, le chiffre d'affaires de la société au Japon a dépassé celui qu'elle vient d'enregistrer en Finlande, où elle avait implanté une filiale il y a plus d'une décennie. Ce succès semble tenir à trois facteurs : le représentant de la société au Japon – un authentique Japonais – appartient à la maison depuis huit ans et a effectué de longs séjours au Danemark ; B. & O. offre à ses clients japonais une garantie de trois ans sur tous ses produits ; elle a créé, en outre, à leur intention, un club où ils se retrouvent.

Les Danois, par ailleurs, envisagent de concurrencer les Japonais sur un autre secteur qui était jusqu'à présent leur spécialité : la pêche. Les 117 millions de Japonais sont d'importants consommateurs des produits de la mer ; leurs propres pêcheurs n'arrivent plus aujourd'hui à les approvisionner complètement. C'est pourquoi, au Danemark, les exportateurs étudient la possibilité de leur vendre des conserves de hareng et aussi – c'est là un autre créneau à conquérir – des plats de poisson tout cuisinés en surgelés, dont la mode se répand actuellement au Japon.

CAMILLE OLSEN.

● **Hausse de la production industrielle.** – La production industrielle a augmenté au Japon de 2,1 % en novembre par rapport à octobre. Cette progression, qui confirme les signes de reprise économique, concerne tous les grands secteurs industriels, à l'exception du pétrole, du charbon et du ciment. – (*A.F.P.*)

CONJONCTURE

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 15-12-1983
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	380 839
dont :	
Or	260 738
Disponibilités à vue à l'étranger	26 897
ECU	79 103
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 099
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	11 909
dont :	
Concours au Trésor public	11 909
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	204 479
dont :	
Effets escomptés	56 344
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	76 903
5) DIVERS	7 139
Total	681 272

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	188 626
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	11 473
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	14 679
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	66 202
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution des réserves	78 476
5) ECU A LIVRER AU FECOM	306 114
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	»
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 563
8) DIVERS	13 136
Total	681 272

RÉGIONS

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE VA ÊTRE DISSOUS

Villeneuve-d'Ascq veut devenir une commune comme les autres

Villeneuve-d'Ascq. — Beaucoup d'effervescence à quelques kilomètres à l'est de Lille : une ville va disparaître ! Qu'on se rassure, aucun cataclysme n'est prévu. Plus simplement, la ville nouvelle, baptisée peu joliment par l'administration *Lille-Est*, est désormais achevée. L'Etat s'apprête à abandonner ses prérogatives d'aménageur pour rendre leurs droits entiers aux élus de Villeneuve-d'Ascq, née en 1970 de la fusion de trois bourgs et qui forme aujourd'hui l'ex-ville nouvelle.

Pour la première fois, une ville nouvelle française est menée à son terme. Et l'événement n'est pas moindre : il suppose le départ des représentants de l'Etat regroupés au sein de l'établissement public d'aménagement, l'achèvement de travaux en cours, la liquidation des comptes, l'affectation des terrains pas encore utilisés. Les habitants de toutes les villes nouvelles, plusieurs centaines de milliers de personnes, et les fonctionnaires qui suivent leur construction, plusieurs centaines de salariés, étaient très curieux de connaître les solutions qui seraient inventées pour Villeneuve-d'Ascq.

Vastes opérations d'urbanisme destinées à déconcentrer les agglomérations et à mieux maîtriser le développement anarchique des banlieues, les villes nouvelles ont été conçues au début des années 60 dans le secret des bureaux de l'administration, sous la houlette de M. *Paul Delouvrier*, alors délégué général au district de la région de Paris. Neuf projets ont vu le jour au début des années 70 parmi lesquels Lille-Est, aujourd'hui Villeneuve-d'Ascq.

Un pôle résistant face à Lille

A cette époque-là, trois communes formaient ce qui allait devenir la ville nouvelle : Ascq, Flers et Annapes. Elles comptaient vingt-cinq mille habitants environ. Peu satisfait des projets de syndicats communautaires dessinés par l'administration pour gérer les villes nouvelles, le directeur de l'établissement public d'aménagement de Lille-Est (EPALE), M. Jean-Claude Ralite, convainc le préfet de région, M. Dumont, de tout mettre en œuvre pour obtenir la fusion des trois communes concernées par la ville nouvelle. « Coup de bluff » auprès des élus locaux en leur faisant miroiter des pouvoirs accrus, estiment certains, ou tour de force et

De notre envoyé spécial

de diplomatie, Ascq, Flers et Annapes fusionnent le 25 février 1970.

C'est peut-être là la grande originalité de Villeneuve-d'Ascq — l'agglomération nouvelle se bâtit sur le sol d'une même commune — et sa grande force : la fusion a évité l'atomisation de la ville nouvelle, ce qui n'est pas le cas partout, et elle a permis de créer un pôle fort et résistant face à Lille qui, sinon, l'aurait certainement avalée.

Seconde originalité qui marque fortement la ville : elle abrite l'essentiel des universités du Nord-Pas-de-Calais, à l'exception de la médecine et d'une partie de la faculté de droit. 30 000 étudiants sont ainsi inscrits à Villeneuve-d'Ascq, trois mille d'entre eux habitent ici sur les 62 000 habitants que compte la ville aujourd'hui.

C'est la création de la ville nouvelle qui a permis de « sauver » cette université où les étudiants refusaient de venir travailler. Rien n'était plus triste que ce campus planté au milieu des champs. On a même été jusqu'à baptiser cette faculté d' « université du suicide » après les suicides effectifs de quelques étudiants... Lille se souvient encore des mouvements de grève contre les transferts et s'amuse aujourd'hui de la grève des étudiants de l'unité transports contre le transfert à... Lille.

Pourtant, tout n'est pas parfait. Et M. Arthur Notebart, président socialiste de la communauté urbaine de Lille et membre du conseil d'administration de l'EPALE, « Tutur » comme tout le monde l'appelle ici, ancien ouvrier devenu à la force du poignet figure marquante du Nord — à tel point que M. Pierre Mauroy et lui se détestent cordialement, au sens propre, — « Tutur » donc est très franc sur l'histoire de Villeneuve-d'Ascq : *« La ville a été inventée sur les ordres de Pisani après qu'il eut survolé la région et décidé qu'il fallait la construire là et pas ailleurs. Un curieux procédé. Puis il y a eu l'affaire Ralite et la fusion discutable. Il y a eu aussi les aménageurs qui ont fait de drôles de choses. Par exemple, le centre actuel de Villeneuve-d'Ascq est tout ce qu'on voudra sauf un centre, à tel point qu'il faudra ouvrir des mairies annexes pour corriger cela. »*

Le président Notebart se montre pourtant très satisfait maintenant de la création de la ville nouvelle : *« Elle continuera car elle est devenue un pôle d'attraction de notre région. Elle a permis la réalisation de nombreux espaces verts, d'installations sportives, de lieux associatifs. C'est grâce à elle qu'on a pu créer le métro de Lille, le « p'tit zinzin » dont nous profitons aujourd'hui, la réalisation plus rapide de l'autoroute A1 Lille, Gand et Anvers. Aurait-on pu créer un musée d'art moderne et recevoir la magnifique donation Masurel sans elle ? Aurait-on obtenu la création de l'institut de recherche sur les transports ? Certainement pas. »*

On pourrait ajouter encore à ce palmarès les surfaces commerciales ouvertes à Villeneuve-d'Ascq, les activités nouvelles installées et celles que la communauté urbaine a pu conserver. La ville compte 11 200 logements et 12 500 emplois. A terme, d'ici à 1986, 70 000 personnes y vivront.

Car Villeneuve-d'Ascq a décidé de mettre un terme à sa croissance. Pas tellement pour des raisons de gigantisme ou de cadre de vie. Plus simplement pour des raisons d'ordre financier. La gestion d'une telle cité coûte cher, très cher. Les équipements sont nombreux, souvent, et à raison, luxueux, et il faut bien en assumer les charges. *« D'autre part*, explique M. Gérard Caudron, maire socialiste de Villeneuve-d'Ascq, *chaque habitant nouveau coûte trois fois plus cher à la commune que ce qu'il rapporte en taxe d'habitation. »*

Alors, en mai 1982, le conseil d'administration de l'EPALE décidait que la ville nouvelle arrivait à son terme et que l'établissement public disparaîtrait le 31 décembre 1983. La date est arrivée et la décision est prise.

Un héritage de 900 hectares

Un décret paraîtra le 29 décembre prochain au *Journal officiel*, qui *met fin* à l'EPALE. *Un liquidateur* des comptes sera nommé auprès du président de la communauté urbaine pour deux ans. Un compte définitif de clôture sera soumis aux ministères de tutelle des villes nouvelles — urbanisme et logement, finances et intérieur — le 31 décembre 1985 au plus tard.

La communauté urbaine de Lille héritera des 900 hectares non encore urbanisés de la ville nouvelle. Pendant un an, la commune de Villeneuve-d'Ascq sera prioritaire pour l'achat de ces terrains « à prix coûtant ». Dès 1985, la communauté urbaine pourra les céder sans formalité à tout acheteur éventuel « au prix du marché ».

La communauté, qui fait ici une très bonne affaire, doit cependant reprendre à son compte la totalité du bilan de l'EPALE : son actif est de 190 millions de francs et son passif de 140 millions de francs. Elle devra rembourser à l'Etat ses nouvelles dettes sur quinze ans, avec un taux d'intérêt annuel de 7,5 %.

Le personnel de l'EPALE a été en quasi-totalité recasé. *« Reste neuf personnes sur le carreau, que je m'engage à embaucher si elles le souhaitent »*, indique M. Notebart. L'équipe d'une centaine de personnes de l'établissement, composée d'architectes, d'urbanistes, de gestionnaires, etc., est pourtant très déçue qu'on l'ait dissoute au lieu de se servir ailleurs de ses compétences. L'Etat, par l'intermédiaire du groupe central des villes nouvelles, n'avait pas jusqu'alors beaucoup réfléchi au problème. L'EPALE a essuyé les plâtres, et il semble qu'on poussera un peu plus la réflexion sur la dissolution des établissements publics des autres villes nouvelles.

Villeneuve-d'Ascq, devenue la quatrième commune en importance de la communauté urbaine de Lille, se retrouve désormais seule face à ses affaires. Avec des équipements fantastiques pour une commune de sa taille et quelques inquiétudes pour ses finances. *« Le budget de 1984 sera très difficile*, commente M. Caudron, *mais je le bouclerai. J'ai demandé à l'Etat, qui en a accepté le principe, une convention de finition des travaux et de leur financement. »* Les contribuables ne devraient pas trop se ressentir de cette autonomie toute neuve. Et Villeneuve-d'Ascq entend bien maintenant devenir une ville tout court.

OLIVIER SCHMITT.

Le palmarès de la richesse

Pour la première fois l'INSEE vient de publier des statistiques sur la répartition régionale du produit intérieur brut (PIB) et du revenu des ménages. Il apparaît que cette répartition est très inégalitaire puisque l'Ile-de-France contribue pour plus de 25 % au PIB national suivie par Rhône-Alpes (9 %) tandis que le Limousin avec 1 % est en fin de liste.

Quand on prend en compte le critère du produit régional par habitant, l'Ile-de-France reste en tête à un niveau qui atteint presque le double de celui des régions les moins riches, Limousin et Languedoc-Roussillon.

Si l'Ile-de-France est, de très loin, le principal pôle industriel français, sa vocation est d'abord tertiaire (bureaux, recherche, laboratoires) puisque ce secteur contribue pour plus de 60 % au PIB régional ; elle est comparable en cela à la Provence-Côte d'Azur-Corse (on regroupe Corse et Provence pour des raisons de fiabilité statistique). Les régions agricoles peuvent aussi être industrielles, comme la Champagne-Ardenne, ou tertiaires, comme le Languedoc-Roussillon. Les régions où le secteur secondaire est le plus développé sont soit les vieilles régions industrielles du Nord-Est, soit des régions de décentralisation des établissements parisiens (la Haute-Normandie, le Centre, la Picardie), soit des régions ayant un appareil productif dominé par une activité essentielle (la Franche-Comté avec l'automobile, l'Auvergne avec le caoutchouc).

En prenant le critère des revenus par habitant, l'Ile-de-France est à 71,095 F et le Nord-Pas de Calais à 47,978 F.

REVENU ANNUEL PAR HABITANT (*)

RÉGIONS	1978	1981
ILE-DE-FRANCE	47 866	71 095
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR-CORSE	35 561	54 543
ALSACE	36 011	54 218
RHONE-ALPES	35 248	52 657
CHAMPAGNE-ARDENNE	35 659	52 305
CENTRE	34 931	51 219
HAUTE-NORMANDIE	34 734	51 015
LORRAINE	33 995	50 729
BOURGOGNE	34 382	50 366
AQUITAINE	33 662	50 348
LIMOUSIN	33 381	50 319
AUVERGNE	33 498	49 764
BASSE-NORMANDIE	33 005	49 379
MIDI-PYRÉNÉES	32 556	49 332
FRANCHE-COMTÉ	33 573	49 326
BRETAGNE	32 411	49 213
PICARDIE	33 338	48 789
LANGUEDOC-ROUSSILLON	32 688	48 666
PAYS DE LA LOIRE	32 737	48 627
POITOU-CHARENTES	32 150	48 147
NORD-PAS DE CALAIS	32 144	47 978

(*) Exprimé en francs courants.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



ÉLECTRO BANQUE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 21 décembre 1983, a approuvé l'apport de titre effectué par la Compagnie Immobilière Méridionale et portant sur 135.000 actions de la Compagnie Electro-Financière.

Le capital social d'Electro Banque a ainsi été augmenté de 12.326.100 F par la création de 246.522 actions nouvelles de 50 F nominal qui ont été attribuées à la Compagnie Immobilière Méridionale en rémunération de son apport.

Cette opération, qui s'ajoute à l'augmentation de capital en numéraire réalisée en mars-avril 1983, vise à renforcer les fonds propres de la banque pour lui permettre de poursuivre le développement de ses activités bancaires au service du groupe C.G.E.

Dans son allocution, le président, Monsieur Jean-Pierre Brunet, a donné des indications sur l'évolution de l'activité de la banque au cours de l'exercice qui se termine. Le volume des crédits distribués devrait progresser d'environ 13 % cette année ; principalement en raison du développement des crédits en francs et en devises pour le financement des investissements et des ventes du groupe à l'étranger. De leur côté, les activités financières de la banque ont connu une nouvelle expansion.

En ce qui concerne les résultats, le président a indiqué que, en dépit de la nécessité de constituer des provisions et de prendre en charge les frais liés aux diverses opérations financières de l'exercice, ils seraient en progrès sur ceux de l'an dernier.

CERABATI

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé l'apport à la société « Céramique de Bischwiller » des divers actifs de la branche sanitaire s'élevant à 91.139.756,55 F et la prise en charge par la société bénéficiaire d'un passif de la même branche s'élevant à 24.349.244,53 F.

En rémunération de ses apports nets, Cerabati recevra 500.000 actions de 100 F chacune entièrement libérée de la société « Céramique de Bischwiller » à créer à titre d'augmentation de capital avec une prime d'apport de 16.790.512,02 F.

Cet apport deviendra définitif qu'après son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société « Céramique de Bischwiller » bénéficiaire des apports.



SÉLECTION MOBILIÈRE DIVERSIFIÉE

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 21 décembre 1983 *sous la présidence de M. Philippe Denis, a approuvé les comptes* de l'exercice clos le 30 septembre 1983.

Les revenus à distribuer pour l'exercice s'élèvent à F 10 447 872,00, ce qui permet la distribution d'un dividende de F 12,00 par action assorti d'un crédit d'impôt de F 1,38, soit un revenu global de F 13,38 au lieu de F 11,23 (10,25 + 0,98 de crédit d'impôt) pour l'exercice précédent.

L'assemblée générale a fixé au 30 décembre la mise en paiement du dividende qui sera matérialisé par le coupon n° 29.

Il est rappelé que les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la société en franchise totale des frais de souscription jusqu'au 30 mars 1984.

CREUSOT LOIRE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire et Conseil d'administration de Creusot-Loire

L'Assemblée générale ordinaire, dont la convocation avait dû être retardée jusqu'à la conclusion des accords concernant le plan de redressement de Creusot-Loire, s'est réunie le 21 décembre, sous la présidence de M. Didier Pineau-Valencienne.

Les actionnaires ont pris connaissance des dispositions industrielles, financières et sociales du plan de redressement.

L'Assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1982, *qui font apparaître une perte* de 465 millions de francs et un actif net négatif, après affectation de cette perte, de 62 millions de francs.

Elle a renouvelé les mandats d'administrateur de M. Pierre Celier et de M. Didier Pineau-Valencienne et ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Olivier Bes de Berc.

Réunis, immédiatement après, en Assemblée générale extraordinaire, conformément à la loi, les actionnaires ont décidé la continuation de l'activité de la société. L'Assemblée générale extraordinaire a également approuvé les apports faits à des sociétés filiales d'Usinor, des activités sidérurgiques de l'Ondaine, de Pamiers et de Saint-Chély d'Apcher.

A l'issue de ces assemblées, le Conseil d'administration a réélu M. Didier Pineau-Valencienne président du Conseil d'administration) et M. Olivier Bes de Berc a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général.

GRAND METROPOLITAN PLC

COMMUNIQUÉ PRÉLIMINAIRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 1983

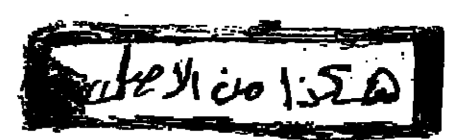
Le bénéfice avant impôt du groupe Grand Metropolitan pour l'exercice clos le 30 septembre 1983 s'est élevé à 295,2 millions de livres contre 220,2 millions pour l'exercice précédent. Le taux effectif de l'impôt s'est élevé à environ 30,4 % et le bénéfice par action, calculé sur la base du bénéfice attribuable aux actions ordinaires s'élève à environ 33,4 p contre 27,3 p l'an dernier.

La progression du bénéfice d'exploitation du groupe par rapport à l'exercice précédent est due en particulier aux secteurs Etats-Unis et International. Le groupe est maintenant solidement implanté sur les marchés internationaux et ses activités à l'étranger représentent *44 % du bénéfice d'exploitation* de l'exercice.

Le conseil d'administration a décidé de proposer un dividende final de 5,75 p par action. Si celui-ci est approuvé, le dividende total de l'exercice s'élèvera à 9,625 p par action, soit une augmentation de 14,9 %.

S'il est approuvé par l'assemblée des actionnaires, le dividende final ordinaire sera mis en paiement le 9 avril 1984 aux actionnaires inscrits sur les registres au 2 mars 1984. Après déduction du dividende, le montant du bénéfice porté aux réserves est estimé à environ 149,8 millions de livres.

Le conseil d'administration a l'intention de proposer, pour l'approbation des actionnaires en assemblée générale extraordinaire, qui suivra immédiatement l'assemblée générale annuelle, une augmentation de capital par attribution gratuite d'une action pour cinq actions détenues. Ces actions nouvellement émises ne donneront pas droit au dividende final indiqué ci-dessus.



FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

EMPRUNT CAECL 14%

CAECL



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 décembre

Léger repli

« Une journée sans grand changement. » Tel est le constat que dressaient les professionnels à l'issue de cette séance de mardi, rappelant la clôture des marchés londoniens au lendemain de trois jours de fermeture consécutifs.

Dans l'ensemble, les écarts sont restés limités dans les deux sens, l'indice perdant 0,1 % seulement à l'approche du son de cloche final. Parmi les écarts en baisse les plus significatifs figurent Mumm, Maisons Phénix, C.F.D.E., Ciments Français et Crédit National avec des baisses de 4,5 % à 6,5 %.

Suivant leur exemple, Béghin-Say, Géophysique et Alsthom-Atlantique (au plus bas de l'année) perdent 3 % précédant Crouzet, Bis, Moulinex et Nord-Est (– 2,5 % environ).

Poussée à la hausse par des rumeurs – une fois de plus – de découvertes pétrolières, Esso a été initialement « réservée » en raison de l'abondance des ordres d'achat. Le titre a finalement gagné 8,1 %, suivi, à quelque distance, par B.H.V. (+ 7 %), Roussel-Uclaf (+ 5 %), Midland B.K. et Penarroya (+ 3,5 % environ).

Privé des indications du marché londonien, le lingot est inchangé, à 102 600 F, de même que le napoléon, à 653 F. De son côté, le dollar-titre est en léger retrait, à 10,58/61 F contre 10,62/66 F le vendredi précédent, alors que la monnaie américaine se négocie à 8,44 F en séance officielle.

La Chambre syndicale des agents de change a fait savoir qu'elle avait décidé de suspendre la cotation des actions de la société Epargne de France (négociées à la cote officielle de la Bourse de Paris), jusqu'à nouvel avis, en raison « d'un projet d'opération financière » *concernant cette société.*

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949

	16 déc.	23 déc.
Valeurs franç. à revenu variable	1248,1	1281,1
Valeurs étrangères	3484,2	3549,9
Base 100 : 29 décembre 1972		
Valeurs franç. à revenu variable	180,1	186,3
Valeurs étrangères	468,7	480,3
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice des valeurs françaises à rev. var. (base 100 au 31-12-1981)	155,5	160,9
Pétroles-Energie	118,8	120,2
Métallurgie	75,9	77,2
Chimie	170,8	180,8
Bâtim., mat. constr., trav. publics	110,6	115,1
Constructions mécaniques	110	112,9
Matériel électrique	168,8	172,2
Automobile et accessoires	115,4	121,3
Industr. de consom. non alim.	246	258,1
Agro-alimentaire	231,5	240,2
Distribution	94,2	97,7
Transports	144,8	146
Services	198,3	202
Assurances	136,7	149,2
Banques	191,8	197,9
Immobilier et foncier	153,5	155,9
Investissement et portefeuille	176,2	181,6
Valeurs industrielles	179,5	185,9
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe (*)	104,5	104,5
Emprunts d'Etat (*)	105	104,8
Emprunts garantis et assimilés (*)	104,2	104,2
Sociétés (*)	105,5	105,3
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés (*)	91,8	91,8
Sociétés (*)	100,3	100,1
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	148,6	153,8
Produits de base	123,3	128,8
Construction	108,7	112,9
Biens d'équipement	118,4	120,2
Biens de consom. durables	159,6	166,7
Biens de consom. non durables	217,9	232,1
Biens de consom. alimentaires	229,3	238,1
Services	125,3	129,1
Sociétés financières	177,2	185,1
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	124,6	132,6
Valeurs industrielles	150,4	155,8
BOURSES REGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	124,7	125,5

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GEL 2 000. – Opération-test pour l'introduction en Bourse des actions de cette société (*le Monde* daté 11-12 décembre). En effet, pour la première fois, les autorités boursières et les membres signataires du « contrat de liquidité » (banques et agent de change introducteurs) ont expérimenté la procédure de l'offre publique de vente (O.P.V.) nominative. Une fois éliminés les ordres d'achats jugés non conformes, la Chambre syndicale des agents de change a jugé recevables 9 905 ordres d'achat portant sur un total de 549 010 actions Gel 2 000. En accord avec les introducteurs, elle a décidé de répartir ces ordres d'achats en six tranches qui ont donné lieu, le 22 décembre, à un tirage au sort.

Celui-ci a donné les résultats suivants : les ordres portant sur 10 titres ont déterminé 392 quotités de 10 titres (soit 3 920 titres), ceux de 20 à 50 titres, 227 quotités de 15 actions (soit 3 405 titres), ceux de 60 à 200 titres, 103 quotités de 20 titres (soit 2 060 titres), ceux de 210 à 500 actions, 42 quotités de 25 titres (soit 1 050 titres), ceux de 510 à 1 000 titres, 19 quotités de 35 titres (soit 665 actions), enfin, ceux de 1 010 à 1 300 titres, 38 quotités de 50 titres (soit 1 900 titres). Les ordres de 10 titres représentaient finalement 51 % du total des ordres et 9 % du total des titres demandés. La cotation des actions Gel 2 000 *sera reprise le 29 décembre* dans les conditions ordinaires, un cours de 700 F étant inscrit à la cote du second marché le 27 décembre 1983. Quant aux fonds déposés auprès de la Chambre syndicale en couverture des ordres d'achat, ils ont été bloqués jusqu'au mardi 27 décembre en raison de la fermeture, la veille, des banques et charges d'agents de change.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	22 déc.	23 déc.
Valeurs françaises	159,4	160,5
Valeurs étrangères	147,9	148

C[ie] DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	22 déc.	23 déc.
Indice général	152,9	153,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 27 déc. .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26 déc.	27 déc.
1 dollar (en yens)	234,15	233,99

FERMETURE DES MARCHÉS

Mardi 27 décembre, tous les marchés fonctionnent normalement à l'exception de ceux de Londres (Boxing Day) et de Hongkong.

BOURSE DE PARIS Comptant 27 DÉCEMBRE

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 23/12

Étrangères

Règlement mensuel

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 452	8 440	8 200	8 600
Allemagne (100 DM)	305 730	305 790	293	313
Belgique (100 F)	15 009	15 007	14 200	15 300
Pays Bas (100 fl.)	271 970	272 400	259	279
Danemark (100 krd)	84 570	84 550	80	88
Norvège (100 k)	108 600	108 570	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	12 070	12 090	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 507	8 510	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 038	5 046	0 475	5 250
Suisse (100 fr.)	384 200	384 250	371	392
Suède (100 krs)	104 690	104 560	99	108
Autriche (100 sch)	43 360	43 380	42 300	44 300
Espagne (100 pes.)	5 336	5 338	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 360	6 356	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 785	6 771	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 614	3 616	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/12
Or fin (kilo en barre)	102800	102700
Or fin (en lingot)	102600	102600
Pièce française (20 fr)	653	653
Pièce française (10 fr)	439	......
Pièce suisse (20 fr)	632	631
Pièce latine (20 fr)	614	614
Souverain	762	762
Pièce de 20 dollars	3980	3980
Pièce de 10 dollars	1802 50	1820
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	4045	4020
Pièce de 10 florins	635	635

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LES OBSÈQUES DE JOAN MIRO AURONT LIEU JEUDI A BARCELONE

Le corps de Joan Miro, qui repose actuellement dans une chapelle ardente du cimetière de Palma-de-Majorque, sera embaumé puis transporté par avion à Barcelone, la ville natale du peintre, où il sera enterré. Peu de temps avant sa mort, le 25 décembre, Miro avait exprimé de vœu d'être enterré en terre catalane. Il reposera aux côtés de ses parents dans le cimetière de Montjuich.

Les obsèques auront lieu le 29 décembre. M. Javier Solana, ministre espagnol de la culture, représentera le gouvernement de son pays à la cérémonie, ainsi qu'à l'office religieux de ce mardi soir dans l'église Saint-Nicolas de Palma, en langue majorquine. Un second office sera célébré jeudi à Barcelone, après l'enterrement.

A B C D E F G

LE DOCUMENT SUR L'AFFAIRE DES « AVIONS RENIFLEURS » SERA-T-IL RENDU PUBLIC ?

Le premier ministre s'entretient avec le président de la Cour des comptes

M. Pierre Mauroy devait s'entretenir, mardi 27 décembre en début d'après-midi, avec M. André Chandernagor, premier président de la Cour des comptes, après avoir pris connaissance du rapport « confidentiel » établi par la Cour, en janvier 1981, sur certaines dépenses de recherches effectuées, entre 1976 et 1979, par Elf-Erap.

La Cour elle-même a finalement reconstitué l'histoire du rapport. Aux termes de l'interprétation qui devrait être retenue, la juridiction de la rue Cambon n'aurait plus à revenir sur ce rapport, qu'elle remettrait elle-même au premier ministre après authentification. Ce serait alors au gouvernement de décider une éventuelle publication.

Un magistrat, occupant à la Cour des comptes des fonctions importantes, nous a déclaré mardi qu'une publication intégrale de ce rapport, « confidentiel » lors de son élaboration, pourrait « gêner » la juridiction de la rue Cambon pour des enquêtes ultérieures.

Les missions secrètes de Me Jean Violet

De notre correspondant régional

Nice. — Sans sa médiation, le fameux « projet X » n'aurait sans doute jamais vu le jour. Elf-Aquitaine ne serait pas sur la sellette. Un ancien haut magistrat n'aurait pas été accusé publiquement de *« forfaiture »*. Les rêveries d'un ingénieur bruxellois n'auraient pas pris les dimensions d'une affaire d'Etat.

Au départ de la rocambolesque aventure des « avions renifleurs » apparaît, en effet, le nom de Me Jean Violet, avocat honoraire à la Cour, aujourd'hui retiré à Nice. C'est lui qui, en 1975, servit d'intermédiaire dans les négociations engagées entre le comte Alain de Villegas et les dirigeants d'Elf-Erap. C'est lui aussi qui, par la suite, fut à l'origine de la procédure arbitrale qui permit à la société pétrolière française de rompre son contrat avec l'« inventeur » belge et de récupérer une partie de ses fonds.

Spécialiste de droit public international, il n'était connu jusqu'ici que dans les sphères restreintes de la haute finance et de l'économie politique. Les multiples voyages qu'il a faits pendant vingt ans, d'un continent à l'autre, pour prodiguer ses conseils à d'importantes sociétés ou à des responsables d'organisations diverses, ont pris fin en 1975. Sa santé gravement altérée, Me Violet, un petit homme au teint pâle et aux cheveux blancs clairsemés, avait alors été contraint, à cinquante-huit ans, d'abandonner sa profession.

L'opinion, désormais, s'interroge sur la personnalité et le rôle de ce juriste discret, brusquement projeté sous les feux de l'actualité. Dans son appartement, au deuxième étage d'un luxueux immeuble du centre de Nice, son téléphone relié à un répondeur ne cesse de sonner. Après trois jours de déclarations mesurées à la presse, Me Violet nous a accordé un entretien sur sa carrière. Son inscription au barreau de Paris, en 1941, avait fait suite à de solides études en droit et sciences politiques complétées par une brassée de diplômes et certificats (Instituts des hautes études internationales et de criminologie, Académie de droit international de La Haye).

Sa passion : les relations internationales. Dès 1948, après l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, il s'y consacre entièrement et commence à fréquenter assidument toutes les réunions dans le monde où se rencontrent des personnalités *« de tous ordres et de toutes opinions, quelquefois du plus haut niveau »*. C'est au cours de ces réunions, généralement limitées à une trentaine de participants triés sur le volet, que l'avocat a l'occasion de lier connaissance avec d'anciens ou de futurs chefs d'Etat, des ministres, de hauts fonctionnaires et des dignitaires de différents régimes. Les contraintes et les privilèges du métier d'avocat d'affaires, sans plus...

Les rumeurs sur l'aide financière qu'il aurait apportée à certaines organisations internationales ? Pas de quoi fouetter un chat, selon lui. Me Violet admet volontiers qu'il a soutenu, par conviction personnelle, l'action de l'Académie européenne de science politique, fondée dans les années 70 par un Belge, M. Florimond Damman, mais sa contribution n'a pas excédé *« une bonne cotisation »* et un certain prosélytisme en faveur de l'appel lancé par M. Damman pour obtenir la libre circulation des hommes et des idées entre l'Est et l'Ouest.

Quant à son assistance à l'Institut londonien d'étude des conflits, créé par le journaliste du *Times* M. Brian Crozier, elle ne se serait concrétisée que par un abonnement aux publications diffusées par cet organisme. *« C'est à partir de ces quelques faits*, affirme Me Violet, *que l'on a monté cette histoire funambulesque de financier d'organisations internationales. »*

Correspondant du SDECE

Fin 1982, cependant, l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel* avait révélé que l'avocat appartenait au service de contre-espionnage français et qu'il avait été à ce titre le *« salarié »* du général Gehlen, chef des services de renseignements de la R.F.A. En fait, Me Violet ne fait pas mystère de son affectation, comme officier de réserve, au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE, aujourd'hui : D.G.S.E.). Il précise qu'en 1958 il avait été nommé auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale, ce qui lui donne droit au titre d'officier de réserve du service d'état-major.

A-t-il été chargé de missions par le SDECE ? Le général Paul Grossin, ancien directeur du SDECE de 1958 à 1962, répond à sa place. Il confirme que Me Violet était l'un des correspondants de ses services et qu'il a rempli *« avec succès »* d'importantes missions, notamment auprès de certaines organisations internationales. C'est ce qui lui a valu de recevoir la Légion d'honneur, en 1969, *« au titre des armées »* et *« à titre et pour service exceptionnel »*.

Au sujet des informations publiées par *Der Spiegel*, le général Grossin indique que l'avocat avait été chargé d'une *« opération commune interrégionale contrôlée par la direction à Paris »*, mais il qualifie d'*« idiotie »* l'information selon laquelle Me Violet aurait reçu des subsides du général Gehlen. *« Comme tous les correspondants du SDECE*, déclare-t-il, *Me Violet n'a jamais reçu la moindre rétribution et je n'avais pas besoin de lui pour nouer des contacts avec le chef des services secrets allemands, que je rencontrais régulièrement. »*

Sur ses relations avec le Vatican, Me Violet se borne à indiquer qu'il avait à Rome comme dans d'autres capitales, *« un certain nombre d'amis personnels »*. Il est vrai que l'avocat a été fait commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire sous le pontificat de Paul VI. *« Je dois cette disctinction*, explique-t-il, *à un dominicain de mes amis, le Révérend Père Dubois, avec lequel j'ai participé à des séjours aux îles de Lérins, près de Cannes. »* L'avocat affirme, en revanche, n'avoir jamais eu le moindre contact avec l'Opus dei.

GUY PORTE.

Le destin d'un rapport

Revenons en arrière. En janvier 1981, M. François Giquel, conseiller référendaire de première classe, avait confié son manuscrit à M. Bernard Beck, alors premier président de la Cour, qui avait transmis trois exemplaires du rapport à M. Raymond Barre. Ce dernier en avait remis un à M. Valéry Giscard d'Estaing. En octobre 1982, M. Beck avait détruit par lacération les exemplaires en sa possession. Ces dernier jours, enfin, on a pu voir M. Giscard d'Estaing brandir son exemplaire — sorti de ses archives privées — devant les caméras d'Antenne 2 et M. Barre allait confier le dit rapport à un conseiller de M. Pierre Mauroy.

L'errance de ce document, bien précieux entre tous, devait bientôt prendre fin. M. André Chandernagor, nouveau premier président de la Cour des comptes, recevra le rapport Giquel pour l'authentifier. Une *« simple formalité »*, précise-t-on à la Cour, mais indispensable. Deux personnes semblent toutes désignées pour cette expertise : son auteur, naturellement, toujours conseiller rue Cambon, et l'ancien président de la sixième chambre, aujourd'hui à la retraite, M. Henri Bissonnet.

Mais après ? Deux hypothèses étaient possibles. Dans la première, les plus hautes autorités de la Cour auraient pu considérer le document comme un simple pré-rapport. En ce cas, il aurait rejoint le « circuit normal » des enquêtes de la Cour des comptes portant sur les entreprises publiques. Cette hypothèse paraît écartée.

La deuxième hypothèse, qui sera sans doute retenue après un examen collégial est la suivante :

On considère maintenant rue Cambon, que la genèse de l'élaboration du rapport de M. Giquel s'est produite dans les conditions normales du contrôle de la Cour des comptes sur les entreprises publiques. Dès lors, selon la Cour, la procédure continuera selon les termes de l'article 9 de la loi du 22 juin 1967 : « Lorsque les communications et auditions portent sur de sujets de caractère secret concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, ou sur des éléments confidentiels de la gestion industrielle, commerciale et financière des entreprises publiques, la Cour prend toutes dispositions pour garantir strictement le secret de ses investigations et de ses observations. »

Selon la Cour des comptes, la plupart des termes de cet article s'appliquentà ce rapport qui suivra une procédure de collégialité restreinte : une section de chambre, et non pas la chambre au complet délibère à son sujet. Il est déposé au greffe central, enregistré normalement et adressé au seul premier ministre, en tant que chef de l'administration.

C'est ensuite seulement que, selon la Cour, le premier président prendra des décisions plus contestables. En application de l'article 9, il aurait pu, indique-t-on rue Cambon, détruire immédiatement les copies du rapport, s'il l'estimait indispensable, dès qu'il avait transmis des exemplaires au premier ministre. Mais on raisonne à la Cour selon le principe suivant : *« S'il les garde deux jours, il les garde toujours. »* La « faute » de M. Beck, résiderait donc dans cette décision à retardement.

Pour autant, on affirme rue Cambon que M. Beck n'est pas coupable de *« forfaiture »*. On considère que le premier ministre détenait les originaux — les *« actes ou titres »* selon la définition du code pénal — et que M. Beck ne détenait que des *copies*.

JEAN-LOUIS ANDREANI
et LAURENT GREILSAMER

● *M. Bernard Beck*, ancien premier président de la Cour, mis en cause pour avoir détruit les exemplaires du rapport en sa possession, a adressé mardi une deuxième lettre à M. Chandernagor pour lui demander d'assurer à travers sa personne *« la défense de l'honneur »* de la Cour des comptes.

● *Vol d'armement à Roissy.* — Des éléments d'un canon de 30 mm d'avion Mirage ont été volés, à la fin de la semaine dernière, dans l'entrepôt de la société civile Galaxair, dans la zone de fret de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Ces équipements étaient destinés à l'Espagne. Dans un communiqué, le ministère de la défense se déclare *« très préoccupé par la légèreté avec laquelle certaines sociétés entreposent des matériels à l'exportation »* et il annonce qu'il en tirera toutes les conséquences.

Le numéro du « Monde » daté 27 décembre 1983 a été tiré à 470 454 exemplaires

Sur le vif

Whisky gelé

C'est renversant quand on y pense! L'homme, ce démiurge, bientôt maître de l'univers... Il peut, il sait tout faire : des navettes spatiales, des bébés éprouvette, des greffes d'organes, des voitures qui parlent... Pourtant, il est incapable de prévoir le temps qu'il fera. Et il en crève littéralement. Comme à l'âge des cavernes.

Cent cinquante morts aux Etats-Unis la semaine dernière. Il a fait plus froid au Texas qu'en Alaska. Le thermomètre ne pouvait pas descendre assez bas. Il n'était pas étudié pour. Le whisky gelait dans les bouteilles. Jamais on n'avait vu ça. Pendant le week-end de Noël — pour être blanc, il était blanc! — ça a été la tempête de neige, le vent du Grand Nord, les bourrasques, les pylônes arrachés, les routes bloquées, les gens caillant dans des bagnoles transformées en igloos.

Au même moment, à Abidjan, les gens crament sous le soleil dans leurs tours de verre et d'acier changées en cocottes minute. C'est la sécheresse. Les réservoirs sont vides. Plus d'eau, plus d'électricité, plus de climatiseur, plus de télé, plus d'ascenseur, plus rien. Pas même de courant d'air. Dans les immeubles modernes, les fenêtres ne s'ouvrent pas.

On en est réduit à profiter de la pause café pour descendre au garage, s'enfermer dans sa voiture et brancher l'air conditionné. Après être remonté à pied et en nage à son bureau, il n'y a plus qu'à recommencer.

Sécheresse aussi en Yougoslavie. Pas de lumière, pas de chaleur et un froid de loup. On s'éclaire à la bougie et on se chauffe au cataplasme en papier journal.

Enfin quoi, le niveau de l'eau dans les barrages, quand ça baisse, ça doit se voir. Si le seuil critique est mal indiqué, pourquoi ne pas se cotiser et envoyer des copies du zouave du pont de l'Alma à nos amis ivoiriens et yougoslaves.

CLAUDE SARRAUTE.

En Nouvelle-Calédonie

Incidents entre deux clans près de Nouméa : onze blessés

De notre correspondant

Nouméa. — Des incidents entre Mélanésiens ont fait onze blessés dans la nuit du 25 au 26 décembre. A l'origine de ces heurts, la rivalité entre deux clans de la tribu de Saint-Louis, à quelques kilomètres de Nouméa. D'un côté, le grand chef Martin Wamytan, à la tête d'un clan d'environ deux cents personnes installées depuis toujours à Saint-Louis ; de l'autre, Robert Moyatea, intronisé grand chef du sud au mois de juillet dernier, à la tête d'un clan représentant environ quatre cents personnes dont l'implantation à Saint-Louis est relativement récente puisqu'elle remonte à la révolte de 1878.

L'un et l'autre chefs de clan revendiquent la suprématie sur l'ensemble de la tribu, l'un arguant du caractère ancestral de sa présence à Saint-Louis, l'autre lui opposant la supériorité numérique de ses sujets. Dimanche, dans la nuit, de sérieuses querelles ont opposé des deux clans. Lundi matin, des coups de feu ont été tirés et des combats au corps à corps ont eu lieu. Les affrontements ont cessé peu avant l'intervention de la gendarmerie, dont les deux chefs coutumiers ont demandé le maintien temporaire dans la tribu de Saint-Louis.

Ces incidents entre deux clans soulignent l'inexistence d'une instance coutumière de poids, apte à régler les conflits entre tribus, voire entre familles rivales. Dans un pays comme la Nouvelle-Calédonie, où pratiquement chaque tribu a ses modes de désignation de l'autorité coutumière, aucune structure n'est à l'heure actuelle capable de s'imposer. Pas même le conseil des grands chefs, organisme artificiel mis en place essentiellement pour assurer le rôle d'interlocuteur politique, comme dans les négociations Etat-territoire sur le statut.

Aujourd'hui, seule l'administration française — par le truchement du haut-commissariat — assure cette fonction d'arbitre dans les conflits tribaux, parfois très violents. Dans le cadre du nouveau statut d'autonomie interne qui sera voté en 1984, il est prévu la mise en place d'une « seconde chambre » qui sera là pour abriter l'instance coutumière suprême. Mais le mode de désignation des vingt-quatre représentants de la coutume apparaît délicat. De la solution retenue dépendra la crédibilité de la structure coutumière souhaitée par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine, et sa capacité à résoudre les conflits entre Mélanésiens.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

CINQ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LAIQUE PROTESTENT CONTRE LA « CAMPAGNE D'INSINUATIONS » QUI LES VISE

Cinq membres du conseil d'administration de la Mission laïque française (1) ont publié un communiqué dans lequel ils protestent contre *« la campagne d'insinuations et de mensonges »* visant, selon eux, l'association.

« La Mission laïque française, affirment-ils, *a parfois subi de rudes attaques, tout simplement parce qu'elle se déclare laïque, au meilleur sens du terme, et que cela déplaît à certains. Il lui est arrivé d'avoir à sa tête des présidents engagés dans l'action politique (...) Aucun d'entre eux n'a jamais cherché à engager la mission dans une politique partisane. Tous ont assumé ces responsabilités parfois lourdes sans aucune rémunération et dans le seul souci de servir, dans la fidélité à l'idéal de sa mission, la diffusion de la culture française à l'étranger. »*

A propos de l'aide de l'État à la Mission laïque, les signataires du texte révèlent que *« ce concours ne garantit aucunement l'association gestionnaire contre des pertes, parfois considérables, pouvant résulter de l'évolution des relations de la France avec les pays où s'exerce son activité »*.

[A la Cour des comptes, on précise que le rapport sur la Mission laïque est en cours d'élaboration. Tout commentaire sur le contenu de ce rapport est donc prématuré. En revanche, selon nos informations, les investigations de la Cour ne porteraient pas sur la période pendant laquelle M. Chandernagor a été président de la mission laïque, c'est-à-dire la période juin 1974 à juin 1981, mais sur la période postérieure. Depuis 1981, M. Chandernagor est président d'honneur de cette association.]

(1) La Mission laïque française, qui fait l'objet d'une procédure de contrôle de la part de la Cour des comptes, a pour président d'honneur M. André Chandernagor, nouveau premier président de la Cour des comptes (*le Monde* des 23, 24 et 27 décembre).

● *Le Grand Prix d'architecture 1983 à Henri Ciriani.* — Le ministère de l'urbanisme et du logement vient de décerner le Grand Prix d'architecture 1983 à Henri Ciriani, architecte français d'origine péruvienne. Le nom de celui-ci avait été proposé à l'unanimité par le jury présidé par le directeur de l'architecture (*le Monde* du 21 décembre).

D'autre part, le Prix de la critique architecturale a été attribué à M. Bernard Huet, architecte et enseignant, ancien rédacteur en chef d'*Architecture d'aujourd'hui*.